This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

WIDENER
HN P35T G

Digitized by Google

OC1676.8

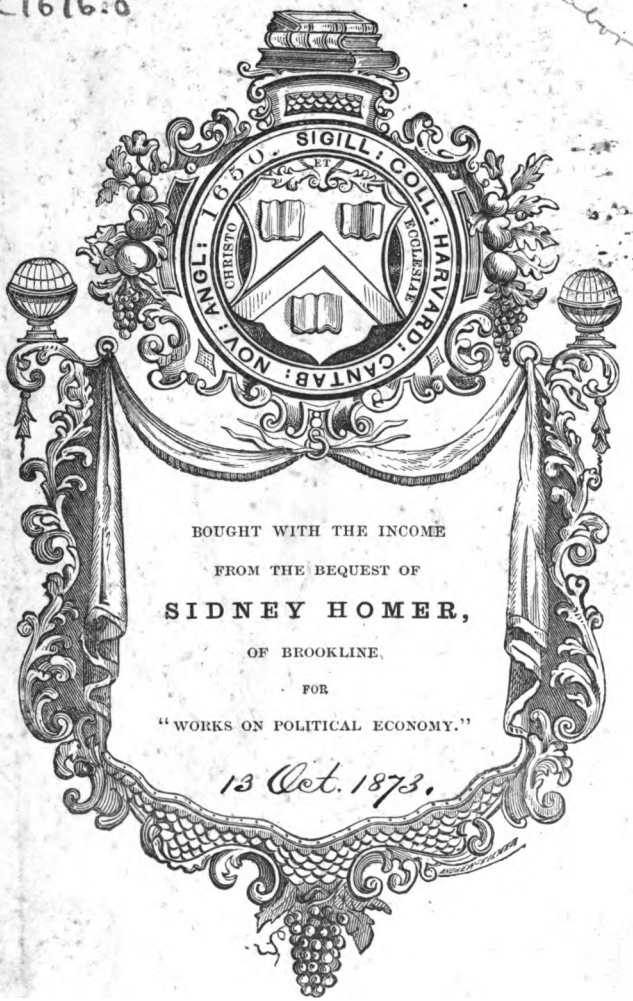

BOUGHT WITH THE INCOME

FROM THE BEQUEST OF

SIDNEY HOMER,

OF BROOKLINE,

FOR

"WORKS ON POLITICAL ECONOMY."

13 Oct. 1873.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DE L'ASSOCIATION

DE L'OUVRIER

AUX BÉNÉFICES DU PATRON

Digitized by Google

Digitized by Google

(Jean Baptiste)
JULIEN LE ROUSSEAU

DE

L'ASSOCIATION

DE L'OUVRIER

AUX BÉNÉFICES DU PATRON

ÉTUDE ADAPTÉE A LA MISE EN PRATIQUE DE CE SYSTÈME

DEPUIS 1842

DANS LA MAISON LECLAIRE, A. DEFOURNAUX ET Cie

« Le génie de notre époque n'a besoin que de la simple raison. Il y a trente ans, il fallait deviner et préparer ; maintenant il ne s'agit que de voir juste et de recueillir. »

Napoléon III, t. I, p. 171.

C

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, No 79

1870

Droits de propriété et de traduction réservés

Digitized by Google

Soc 1676.8

1873, Oct. 13.
Homer Fund:

Digitized by Google

Dans les conjonctures économiques actuelles, dont les institutions démocratiques accroissent la gravité, les dangers, tout le monde invoque l'association, dans laquelle, pense-t-on, se concilieront les divers intérêts en lutte.

Cette issue, que l'on dédaignait il y a un demi-siècle, on la recherche donc aujourd'hui comme pouvant seule aboutir au salut.

Mais, en réalité, l'association est, sera longtemps encore un labyrinthe défendu, gardé par des monstres, dans les détours duquel nul n'ose s'engager, excepté les aveugles, les téméraires.

Digitized by Google

Qui essaye effectivement cette conquête? Les ouvriers, les pauvres, souvent aussi dépourvus de connaissances théoriques que de ressources financières.

Les expériences qu'ils tentent se traduisent par les divers systèmes de coopération chez les courageux, les pacifiques; par les sociétés de pure résistance, par des cauchemars incendiaires chez les passionnés, les violents.

Les efforts d'édification des premiers auront-ils plus de succès que les rêveries anarchiques des seconds? Ils orienteront du moins les bons esprits vers l'ordre général des faits pratiques, et c'est beaucoup.

Cependant, en l'absence des théories indispensables, encore enfouies dans des livres peu répandus, difficiles d'ailleurs à appliquer dans leur ensemble, il y a, dans le domaine des tâtonnements de l'instinct, une direction plus utile à suivre que d'autres; c'est celle qui, partant des éléments essentiels de l'état économique actuel, en poursuit les évolutions logiques, fécondes.

Digitized by Google

En d'autres termes, le procédé rationnel de progrès social qui n'entend pas innover par un organisme original, de toutes pièces, mais qui veut au contraire se rattacher aux institutions existantes pour les développer, les compléter à l'aide d'ingénieuses combinaisons, ce procédé n'est, en somme, que celui des transitions transactionnelles qui conduisent insensiblement de l'insuffisant au mieux.

Parmi ces modes, transitant de l'incohérence sociale à l'association, non imaginaire, mais réelle, la participation des travailleurs dans les bénéfices de l'entreprise étant le plus direct, incontestablement le plus facile, le plus sûr, c'est à la démonstration de cette supériorité que nous avons consacré cet ouvrage, qui s'adresse conséquemment autant aux patrons qu'aux ouvriers eux-mêmes.

Ils y trouveront à la fois la théorie de la participation complète, les principes élémentaires de l'association intégrale, enfin l'application de ces principes et théories à la plus intéressante et parfaite expérience qui ait été réalisée jusqu'à présent, en vue

Digitized by Google

de solidariser les intérêts des ouvriers et des patrons.

Ce travail, exclusivement consacré au dégagement de la vérité technique, subordonné à l'intérêt général de la société, de l'humanité, sans acception de classes, de personnes, ne sera pas inutile, nous l'espérons, à ceux qui, sans prévention, en toute indépendance d'esprit, de sentiment, cherchent uniquement les moyens d'arriver à la paix, à la concorde sociale.

Digitized by Google

DE L'ASSOCIATION
DE L'OUVRIER
AUX
BÉNEFICES DU PATRON

I

DE L'ASSOCIATION EN GÉNÉRAL

« Tout le monde reconnaît aujourd'hui les avantages que la classe ouvrière peut retirer de l'association, personne ne lui conteste le droit d'en user; mais l'expérience seule lui apprendra à manier cet instrument à la fois si puissant et si délicat[1]. »

On croit, en effet, maintenant de confiance

1. *Les Associations ouvrières en Angleterre,* par M. le comte de Paris, p. 1

Digitized by Google

à ce phénomène social, jusqu'ici considéré comme utopique, bien qu'il ne se soit encore présenté que d'une manière absolument informe; cependant une théorie, basée sur quelques notions exactes de la science de l'homme, ne nuirait pas pour éclairer, guider, accélérer cette expérience qui tâtonne depuis plus de trente années, sans pouvoir déterminer les véritables conditions de cette association des éléments économiques du monde moderne, si l'on entend par ce mot, indépendamment du concert des intérêts matériels, l'harmonie supérieure, parfaite, de toutes les aspirations des esprits et des cœurs.

Chercher cette théorie, la découvrir, la proclamer, en encourager efficacement l'essai, si elle existe, serait, pensons-nous, plus utile aux progrès de l'institution que le récit de ces tentatives incertaines, tournant souvent le dos au but, comme celles, par exemple, des sociétés de résistance, dont le prince que nous venons de citer s'est fait l'historien quelque peu complaisant, ce semble.

« Indépendance et dignité ne sont nullement synonymes d'hostilité et d'antagonisme, re-

Digitized by Google

marque avec une haute raison M. Émile Laurent. La coopération autonome et libre demandant sa place au soleil de tous, mais bienveillante et ne faisant point un principe souverain de l'isolement, a un avenir sans limites; la coopération, machine de guerre, serait réservée à tous les hasards de la guerre. Le prolétariat peut, à la rigueur, se sauver lui-même; mais l'union du prolétariat et des autres classes sauvera seule la société [1]. »

Tâchons à notre tour, pour faire excuser cette critique, de réunir dans ce travail les deux côtés indispensables de tout enseignement positif : la théorie, l'application; la théorie dans ses principes, jusqu'aux confins de l'idéal; l'application dans ses limites, malheureusement encore très-restreintes, mais dans ce qu'elle a produit pourtant de moins incomplet.

Le but principal de l'association exclusivement industrielle est d'obtenir, au profit de ses membres, la plus grande somme possible d'activité productive, la justice approximative dans

1. *Enquête sur les sociétés coopératives*, p. 441. Paris, Imprimerie impériale.

Digitized by Google

la distribution des bénéfices, déduction faite des avances et frais sous forme de matières premières, outillage, salaires.

« Les sociétés de production ont pour but d'augmenter la rémunération du travail, est-il dit dans l'*Exposé des motifs* de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés commerciales. Au lieu du salaire de l'ouvrier, c'est le bénéfice de l'entrepreneur qu'elles ont en vue de procurer à chacun de leurs membres. Mais, qu'on y songe bien, au lieu d'avoir des dividendes à partager, les sociétés de production pourront avoir des pertes à répartir. Ceux qui les forment ne sauraient apporter trop de prudence dans leurs calculs ; s'ils n'y font pas entrer sérieusement l'éventualité de l'absence de bénéfices et même celle des survenances de pertes, ils s'exposent à la plus cruelle déception[1]. »

Il s'agissait ici des sociétés coopératives ordinaires en commandite avec gérance ou conseil d'administration.

Disons de suite, bien que nous dussions y revenir plus tard, que les sociétés de partici-

1. *Enquête sur les sociétés coopératives*, 1866, p. 22.

Digitized by Google

pation entre patrons et ouvriers sont infiniment moins exposées à ces mauvaises chances par cela même que, partant d'une organisation établie, d'une clientèle faite, d'une moyenne connue d'opérations; que, faisant en outre la part du talent sérieux, d'une direction intelligente, expérimentée, en un mot, d'un patron, elles sont toujours conduites avec tout le soin qu'il apporte à maintenir la prospérité des affaires, à ne point laisser péricliter l'entreprise, à en augmenter au contraire le développement. Les bénéfices se multiplient ainsi en raison de l'intérêt, de l'ambition du chef, du concours actif, énergique des associés.

« La coopération, — et il faut étendre ce nom à toute société se caractérisant par un effort commun tendant à un but commun, dont les membres s'unissent dans une action unanime, convergente, — la coopération a pour but, disait encore M. Batbie, l'organisation de la prévoyance sous toutes ses formes avec la mutualité pour base. Les sociétés coopératives n'ont pas d'autre caractère. Elles sont exclusives de la bienveillance, de la charité; — c'est à la fois un tort, une entrave peut-être; — en un

Digitized by Google

mot, c'est de la prévoyance sur le pied *d'une affaire*. Cette prévoyance peut s'appliquer dans diverses directions [1]. »

Le maximum du produit d'une association résulte de l'usage, du perfectionnement des meilleurs procédés industriels, de l'économie des ressources, du rigoureux emploi du temps des sociétaires, de leur bonne organisation, de l'ordre administratif, de l'équité de la participation de chacun dans les avantages de l'œuvre commune.

Cette équitable répartition résulte à son tour de la mesure exacte dans laquelle les associés ont concouru à la production suivant les diverses facultés dont ils disposent.

Les éléments de toute production industrielle se réduisent à trois : le capital, le travail, le talent. Les divers associés qui les représentent isolément ou cumulativement se mettent d'accord entre eux pour régler, arrêter le *quantum* qui doit être attribué dans les bénéfices nets à chacune de ces trois fonctions.

1. *Enquête*, p. 28.

Digitized by Google

L'ouvrier associé, soit qu'il n'ait point de capital, soit qu'il en ait un dont il a disposé au profit de l'association dont il fait partie, reçoit à titre d'avances, à des intervalles convenus, en argent ou de toute autre manière, la valeur de partie de son travail évaluée suivant les prix courants.

« Mais il y a dans toute société de coopération, — à plus forte raison de participation, — un élément commun, la création du capital par l'épargne, dit encore l'*Exposé des motifs* que nous avons cité plus haut. Toutes également ont ce mérite, qu'elles excitent à l'économie, et quelques-unes avec d'autant plus de puissance que c'est par le travail de ceux-là mêmes dont les économies auront formé le capital, que le capital devra fructifier[1]. »

En plus de cet avantage de produire l'économie capitalisée, nous verrons que la participation, combinée avec une société de prévoyance et de secours mutuels commanditaire,

1. *Enquête*, p. 22.

Digitized by Google

offre celui de pensions de retraite, permettant, moyennant la moindre petite industrie, d'assurer une plus ou moins convenable aisance dans la vieillesse, même une propriété quelconque transmissible aux enfants ou héritiers.

En constituant le capital au profit de tous, l'association le réhabilite, le consacre donc de nouveau, ruine ainsi à jamais le préjugé qu'il est tyrannique, odieux, préjugé dont « la conséquence, comme l'a judicieusement remarqué M. de Parieu, serait que *les ouvriers resteront toujours ouvriers et pauvres*, » tandis que l'association intégrale leur ouvrira au contraire, à tous, selon leurs aptitudes, la carrière des travaux utiles; selon leur ambition, leur mérite, celle de la gloire, de la fortune.

« La classe ouvrière ne possède rien, dit l'empereur Napoléon III, il faut la rendre *propriétaire*. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ses bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'ilotes au milieu d'un peuple de sybarites. Il faut lui donner une place dans la société, et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin elle est sans organisation et sans liens, sans droits et sans

Digitized by Google

avenir; il faut lui donner des droits et un avenir, et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline [1]. »

1. *Œuvres de Napoléon III,* t. II, p. 117.

Digitized by Google

Digitized by Google

II

ÉLÉMENTS LIBRES DE L'ASSOCIATION

La réalisation de l'organisme de l'association rudimentaire serait simple, facile, si les trois éléments auxquels il s'agit de faire la part étaient également fixes, stables, que l'on pût en disposer comme de choses inertes; mais, sur ces trois éléments, deux, étant libres, doivent se rallier volontairement, constamment aux intérêts de l'entreprise. Il est donc nécessaire que cette volonté soit sans cesse tenue en éveil, convaincue que ses droits sont respectés, que ses intérêts sont traités au mieux, qu'elle ne rencontrera nulle part ailleurs de plus équitables, de plus avantageuses conditions.

Digitized by Google

A ce point de vue, l'association n'est pas seulement une disposition mécanique de forces brutes, mais une combinaison d'agents à la fois physiques, intelligents, affectifs. Il y a dès lors à chercher les moyens de satisfaire, autant que possible, les besoins, la raison, les sentiments.

Cette dernière obligation est immense, elle n'embrasse pas moins que le développement, l'emploi des aptitudes, des passions de toutes sortes. Ce n'est pas par les procédés connus, usités jusqu'à présent dans le domaine vulgaire, que l'on pourra espérer de répondre à un aussi vaste programme. On y arrivera, toutefois, progressivement, sûrement, car il n'a rien d'irrationnel, d'impossible au génie de l'homme, ainsi que le prouve l'organisation des corps savants, des armées.

Cependant, comme un mécanisme comportant les ressources indispensables en matériel et personnel, pour correspondre en même temps à l'ordre économique, aux besoins intellectuels, moraux de l'association intégrale, ne saurait s'établir qu'à titre d'expérience, d'épreuve d'un

Digitized by Google

système théorique quelconque, plutôt que de spéculation exclusivement financière, de *prévoyance sur le pied d'une affaire,* il est évident que l'on ne devra guère procéder d'abord que par voie de transitions successives, à partir de la coopération simple ou même de la participation concertée entre le capital et le travail au profit de ce dernier, comme on l'essaya à Lyon, par exemple, dès 1848 et 1849, avec un succès qui eût indéfiniment grandi sans doute sans l'intervention des mesures de dissolution entraînée par l'*état de siége* en 1852[1]; comme on le pratique aussi en Angleterre, au moyen de traités passés par un groupe d'ouvriers, soit avec un patron, soit avec un directeur soumissionnaire de travaux[2]; mais, il faut le dire, c'est là plutôt l'entreprise à la tâche qu'une ébauche, même informe, d'association digne d'être recommandée.

La coopération, qui, au premier coup d'œil, semble plus radicale, plus équitable que la participation, présente néanmoins plus de fragilité,

1. *Le Mouvement coopératif à Lyon et dans le midi de la France,* par Eug. Flotard, p. 358.

2. *Associations ouvrières en Angleterre,* p. 196, 211.

Digitized by Google

de risque dans sa marche, que cette dernière forme d'association rudimentaire, moins permanente, moins stable en apparence. Une seule observation dispensera, quant à présent, d'entrer dans la démonstration de cette infériorité : la coopération, partant du groupe égalitaire, ne saurait, en effet, arriver que par exception à se hiérarchiser, à *se pivoter* d'une manière forte, durable. Le principe d'une autorité en partie indépendante, directement, largement intéressée au succès de l'entreprise, doublement responsable : matériellement, moralement, faisant presque entièrement défaut dans ce système, ou se trouvant amoindri dans les pouvoirs trop restreints d'une gérance instable, toute l'économie de l'institution s'en ressent, demeure sans ressort suffisant, sans vigueur. Au moindre choc, à la plus légère perturbation, la confusion envahit les rouages, gêne, entrave l'action, souvent disloque la machine. Et lors même que l'unité se maintient, survit, la direction, toujours plus ou moins hésitante, ne peut réaliser le bien qu'elle conçoit, qu'elle désire. C'est surtout de la coopération qu'il faudrait dire : *tant vaut l'homme, tant vaut la*

Digitized by Google

chose, si le gérant dont elle doit se servir pouvait être choisi avec un discernement infaillible, être secondé dans ses bonnes et intelligentes intentions. Aussi rencontre-t-on bien rarement une prospérité continue dans ces sortes de sociétés. Inaugurées dans la confusion des pouvoirs, avec des ressources ordinairement précaires, elles tombent bientôt dans la discorde pour succomber enfin à la ruine. Écoutez tous les auteurs qui ont écrit sur ces matières, tous les déposants, sans exception, dans l'enquête de 1866, c'est un concert de doléances, de regrets, sur l'insuffisance presque inévitable des gérants, des conseils d'administration.

« Toutes les sociétés commencent avec des espérances magnifiques, dit M. Chabaud, président de la commission des délégations ouvrières à l'Exposition universelle de Londres, en 1862; mais trop souvent on s'aperçoit que les résultats ne sont pas aussi prospères qu'on l'avait attendu. On s'en prend à l'incapacité du gérant, on le change et on espère mieux de la nouvelle gérance; mais le résultat n'est pas toujours meilleur.

« L'ambition du gérant est ce qu'il y a de

Digitized by Google

plus funeste pour les sociétés; sur cinquante que j'ai vues se former, si cinq ont fait de brillantes affaires, c'est tout.

« Pour qu'une société réussisse, il faut qu'elle ait à sa tête un homme *d'une intelligence supérieure, d'une honorabilité à toute épreuve, d'une abnégation sans égale.* Il est souvent difficile de rencontrer cet homme. Et, cependant, *sans cela, il n'y a presque pas de chances de réussite.*

« Quand les ouvriers se mettent à l'œuvre pour constituer une société, d'abord tout va bien pendant un certain temps; mais bientôt les pertes viennent par suite d'une *mauvaise direction,* par suite des *ambitions* et *des jalousies :* on se décourage et tout s'écroule. Ce qui *manque* à la plupart de ces affaires, c'est un administrateur *entendu et ferme.*

« — On a dit, remarque M. Rouher, président de l'enquête, que les sociétés organisées en 1848, 1849 et 1850 avaient peu réussi. Quelques-unes cependant ont prospéré; et savez-vous lesquelles?... Ce sont celles qui se sont donné un *patron,* un *directeur,* un *bon maître.*

Digitized by Google

« — Et même un dictateur, s'écrie M. Chabaud.

« — Soit, réplique l'honorable président, même un dictateur; et il est vrai qu'il n'y a rien de si absolu que certains règlements que j'ai vus.

« — Les ouvriers, continue M. Chabaud, ne sont pas toujours raisonnables. Voilà un homme qui veillera à leurs intérêts jour et nuit, qui y consacrera toutes ses forces, toute son intelligence; et souvent ils en sont peu reconnaissants. Si, par exemple, on demande pour un gérant une augmentation de 1 franc par jour sur le salaire commun, les ouvriers s'en plaignent; ils disent : « C'est un homme que nous « payons à rien faire et qui reçoit plus que « nous qui travaillons constamment. » Qu'arrive-t-il alors? C'est que celui dont on reconnaît si mal les services se dit : « Je suis gérant, « je me donne beaucoup de peine sans profit, « je vais renoncer à ces fonctions. » Il quitte la gérance, il s'établit, et voilà un nouveau patron. J'en connais plusieurs à qui cela est arrivé. Par suite des ennuis, qu'on me permette le mot, des misères qu'on leur avait fait

Digitized by Google

subir, ils se sont établis avec ce qu'ils avaient d'épargnes ou à l'aide d'un bailleur de fonds. *Ils avaient voulu faire le bonheur de leurs associés; comme on s'en est montré peu reconnaissant, ils ont préféré faire le leur, et ils sont aujourd'hui dans une situation brillante*[1].

« — Il y a partage d'autorité dans les sociétés, vient dire à son tour M. Tolain, qui les connaît parfaitement, et celle du gérant est naturellement la plus considérable. De là naissent souvent des tiraillements, et, dans certaines sociétés, j'ai vu changer le gérant deux ou trois fois. Ces tiraillements donnent lieu fréquemment à des scissions entre les membres, et alors ils se divisent en deux parties : les uns sont pour le gérant, les autres sont contre lui; et, finalement, on est parfois obligé d'en venir à une dissolution de la société[2]. »

« — Je crois, dit M. Perrachon, que le gérant, en raison de la responsabilité qu'il assume, devient, par la force même des choses, prépondérant; souvent il taille, il rogne, sans consul-

1. *Enquête*, p. 54, 64, 65, 68, 69.
2. *Enquête*, p. 121.

Digitized by Google

ter personne ; il agit, en un mot, arbitrairement, quitte à demander ensuite au conseil d'administration s'il a bien agi ; mais, s'il y a eu faute, la faute est commise, et souvent il est trop tard pour la réparer... Je le répète, et cette opinion a été émise par plusieurs personnes, en général la gérance entrave le mouvement des sociétés coopératives, qui craignent d'être ainsi lancées, à leur insu, dans des affaires périlleuses. Je préfère un conseil d'administration [1]. »

Enfin M. Cohadon, dans son *Guide de l'association à l'usage du jeune ouvrier*, s'exprime ainsi sur cette importante question : « La pratique démontre que la *gérance est une institution vicieuse*, tant pour les gérants que pour les associés. Nous avons tous pu remarquer deux opinions bien différentes qui se sont produites sur cette fonction à la formation des sociétés. D'abord il se présente à l'époque de la formation plusieurs compétiteurs, ce qui est déjà un germe de division. Tous ont la pensée que tout doit marcher selon leur idéal, que la

1. *Enquête*, p. 170.

Digitized by Google

direction *est facile*, que le savoir qui leur manque sera bientôt acquis, et qu'ils auront le concours de tous les associés pour faciliter leur tâche, dont ils n'ont qu'une idée fausse en ce qu'ils croient que le dévouement de tous à l'association doit se reporter sur eux, tandis qu'au contraire les sociétaires, qui n'ont entendu parler trop souvent que des avantages de l'association, oubliant que les efforts du commencement doivent se prolonger pendant un certain temps, sont convaincus qu'il suffit d'avoir nommé un gérant, ou une gérance, pour que tout aille au gré de leurs désirs. Ils se font l'idée que leurs élus possèdent tout le savoir que leur prête leur imagination...

« C'est ainsi que les gérants comptant sur tous les associés, et ceux-ci se reposant tout à fait sur le gérant, on arrive facilement à la crise qui a déjà amené la ruine de tant d'associations, et que l'on a vu, par le fait de cette forme sociale que la loi imposait il y a peu de temps encore, se produire les résultats suivants :

« 1° Disparition d'association à première tentative ;

Digitized by Google

« 2° Changement successif de gérant, quelquefois faillite ;

« 3° *Éviction* des associés, l'établissement restant alors aux mains des gérants[1].

« Et enfin les associations qui ont triomphé ne laissent pas un espoir bien certain qu'à la disparition de la gérance l'œuvre puisse se continuer, au moins pour les sociétés qui n'ont qu'un gérant.

« Divers incidents peuvent surgir : les associés se reposant sur leurs gérants et n'étant pas assez initiés à la direction, et surtout à ses rapports avec les tiers, le successeur peut :

« 1° Ne pas être suffisant et compromettre l'avenir de la société ;

« 2° Ou bien être un homme habile, pour ne pas dire plus, user des pouvoirs que lui confère la loi, fatiguer la société et absorber la maison à son profit ;

« 3° Ou bien les associés peuvent se séparer en partageant l'actif.

« En somme, je trouve que cette institution

1. Cela s'est vu pour une Société typographique fondée à Paris en 1848.

Digitized by Google

n'oblige pas assez les associés à s'occuper eux-mêmes de leurs propres affaires, négligence à laquelle on est toujours trop enclin [1]. »

Lors de l'enquête de 1866, dans laquelle M. Cohadon fut appelé à fournir son contingent de renseignements, en tant que gérant et fondateur lui-même de société, il n'appréciait pas en tout les choses comme dans l'ouvrage que nous venons de citer. M. le président de cette enquête lui ayant demandé si des sociétés ne s'étaient pas dissoutes parce que leurs opérations étaient mal dirigées : « *Je n'en connais pas dans ce cas-là,* répondit-il ; *en général elles ont eu des gérants intelligents, trop intelligents, peut-être; et les opérations ont été bien conduites* [2]. » L'opinion de l'auteur de 1868 devant être vraisemblablement plus expérimentée que celle du déposant de 1866, nous avons dû la considérer comme la meilleure et nous y tenir.

Il n'y a donc pour ainsi dire qu'une voix pour condamner, repousser les gérances, qui peuvent trop souvent le mal, beaucoup trop

1. *Guide pratique de l'association,* p. 129, 130, 131, 132.

2. *Enquête,* p. 300.

Digitized by Google

rarement le bien, puisqu'elles ne sauraient atteindre au niveau d'initiative, d'expérience, d'autorité du plus infime des patrons. Si donc il pouvait se faire que ceux-ci fussent agréés, élus même, si l'on veut, selon toutes les garanties nécessaires, par leurs ouvriers associés, n'aurait-on pas résolu cette question de vie ou de mort de la direction des associations? Nous verrons plus loin, en son lieu, si effectivement ce mode est praticable, et s'il peut être possible de rencontrer enfin ces hommes-pivots si vainement cherchés jusqu'à présent.

Digitized by Google

Digitized by Google

III

DE L'ASSOCIATION EN PARTICIPATION

Sans être non plus une forme parfaite, irréprochable, définitive, la participation savamment, libéralement instituée, prévient surtout les graves inconvénients que nous venons de signaler, bénéficie, en outre, de toute la valeur de l'entrepreneur qui dirige ses destinées, sans se dessaisir jamais pourtant du contrôle nécessaire à la garantie des droits, des intérêts de chacun.

Cette organisation qui, à la place d'une gérance toujours gênée dans ses actes d'administration extérieure, compliquée, conséquemment

Digitized by Google

amoindrie vis-à-vis des tiers, met à sa tête, pour traiter librement des opérations avec la clientèle, pour commander sans opposition possible, aux travaux, un ou plusieurs hommes largement engagés de leurs capitaux, de leur responsabilité, de leur honneur dans l'exploitation; cette organisation est-elle facile à fonder dans des conditions qui lient, garantissent légalement les parties? Nous le croyons et nous essayerons de le démontrer; mais, en attendant, il suffit qu'elle assure, comme nous l'établirons aussi, d'importants, d'incontestables avantages aux intérêts associés, pour qu'il paraisse admissible *à priori* qu'elle se puisse concilier avec les lois qui, bien que ne réglant d'ordinaire que des faits existants, permettent toujours, lorsqu'on veut en trouver les moyens, de former tous contrats mutuellement consentis, dès qu'ils ne sont contraires ni aux bonnes mœurs ni à l'ordre public. L'esprit de la légalité est ici au-dessus de sa lettre, devance sans perturbation, sans danger, les formules précises qui viendront plus tard fixer le droit, déterminer la jurisprudence; soit dit en passant, pour répondre à ceux qui se plaisent trop à croire,

Digitized by Google

plutôt à dire que l'état des législations civiles, administratives, peut être un obstacle insurmontable à certains progrès vers l'association, et qu'il faudrait commencer par remanier nos codes pour y obvier. Sans doute il n'y a point à hésiter dans l'accord à poursuivre entre les dispositions légales et les faits nouveaux qui se produisent au fur et à mesure que les intérêts se modifient. Préoccupons-nous pourtant, avant tout, de faire naître, de régulariser provisoirement ces faits qui augmentent le nombre de ceux qui viennent participer aux progrès qu'amène le développement de l'activité sociale.

Le désir parfaitement légitime de voir l'équité s'introduire dans les relations générales du travail, n'ayant pu jusqu'à présent se résoudre dans l'association telle que nous l'avons définie en commençant, page 3, s'est modestement rabattu sur la coopération, et devra s'en remettre enfin à la participation qui l'exprime mieux encore qu'aucun autre terme, le nom de cette forme de société impliquant à la fois concours à l'œuvre, part proportionnelle dans ses résultats.

« Les sociétés coopératives que l'on a sou-

Digitized by Google

vent prônées comme une panacée universelle, dit M. Charles Gaumont, ont l'inconvénient de se heurter à la grande industrie, et ne peuvent d'ailleurs se former qu'à l'aide de capitaux sérieux et avec le concours de travailleurs d'élite. Autrement les sociétés coopératives de production sont impossibles et périssent par le manque de fonds et l'inexpérience de la direction.

« Ainsi, maîtres et ouvriers, économistes et politiques, moralistes et socialistes, tout le monde reconnaît qu'il y a *quelque chose à faire.*

« On constate d'abord :

« 1° Que les moyens de production mis par la science moderne au service de l'industrie commandent la concentration des efforts et des capitaux ;

« 2° Que les épargnes possibles d'un ouvrier ne lui permettent pas de s'établir et de faire concurrence aux produits fabriqués par la grande industrie ;

« 3° Que le régime du salariat amène trop souvent l'antagonisme entre le capital et le travail.

Digitized by Google

« Quelle conclusion tirer de ces trois propositions? La conclusion à tirer, la seule qui soit conforme aux faits et à la logique, c'est *la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise.*

« Dans ce cas, il ne s'agit plus de faire rétrograder l'industrie et de condamner l'emploi des machines qui facilitent le travail et augmentent la prospérité générale par la multiplication des produits; il ne s'agit plus pour un seul homme d'engager une lutte insensée contre de puissantes associations; il ne s'agit plus de s'imposer par la coalition ou d'accepter un salaire dérisoire en temps de chômage. Non, toutes ces tristes éventualités disparaissent devant le régime de la participation. Chaque travailleur devient en quelque sorte actionnaire. Il n'est pas associé dans le sens mystique que les ouvriers attachent trop souvent à ce mot, c'est-à-dire qu'on ne lui demande que ce que l'intérêt bien entendu et le sentiment d'un devoir à accomplir le portent naturellement à donner à l'entreprise commune. Ainsi pas d'illusion! pas de déception non plus!

« La loi économique de l'offre et de la de-

Digitized by Google

mande n'est pas violée par le système de la participation, car le salaire quotidien ou participant est toujours réglé sur cette base; mais ce salaire sert aussi de base à la répartition des bénéfices, et l'on peut dire que ce mode d'association concilie à la fois les intérêts les plus divers.

« La participation assure aux fabricants un personnel suffisant et exercé au moment des grandes commandes; elle garantit les ouvriers contre les chômages et sauvegarde leur dignité dans l'atelier; elle donne une plus-value à la production, car chacun étant intéressé à faire vite et bien, la richesse publique, qui n'a d'autre source que le travail, ne peut manquer d'être développée par la généralisation de ce régime; enfin la participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise respecte les contrats; nous dirons plus, elle est l'éclatante affirmation du principe de la richesse industrielle[1]. »

Nous espérons démontrer qu'elle comporte bien d'autres conséquences encore, puisqu'elle est à la fois une issue de l'incohérence sociale,

1. *Peuple français* du 20 octobre 1869.

Digitized by Google

la transition directe de cette incohérence à l'association; mais voyons ce qu'en pensent depuis longtemps déjà les plus éminents publicistes, par là même quelle attention elle mérite de la part des chefs d'industrie, des ouvriers qui désirent entrer immédiatement dans la voie des améliorations positives, de la conciliation indispensable au véritable progrès.

M. Émile Laurent, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, auteur d'un ouvrage fort estimé sur les sociétés coopératives, et appelé, pour cette cause, à donner son opinion sur les questions posées par l'enquête de 1866, détermina de la manière suivante la place et les caractères principaux des deux degrés de la participation :

« Au point de vue d'une classification générale, il n'est personne qui ne connaisse les divers degrés qui mènent à l'association ouvrière proprement dite, à savoir d'abord *la simple* participation des ouvriers aux bénéfices, laquelle n'a jamais été considérée, il est vrai, par les partisans de l'association ouvrière que comme un progrès relatif devant servir de passage pour arriver à mieux; ladite participation

Digitized by Google

méritant cependant d'être recommandée dans bien des cas, car elle est utile au patron qui, aimé et estimé, obtient un travail mieux fait et plus considérable, à l'ouvrier qui retire un avantage presque toujours appréciable, à la société qui voit l'antagonisme et l'isolement des intérêts céder dès lors du terrain, et en outre la production générale s'accroître. La seule chose qu'on doive conseiller peut-être aux particuliers ou aux compagnies industrielles qui ont tenté ou tenteraient cettte épreuve, *c'est de ne pas laisser croire à leurs employés que la participation est considérée comme une simple gratification,* comme un don purement gratuit; c'est de ne pas adopter, en conséquence, l'échelle descendante établie par plusieurs; *c'est de ne pas diminuer ainsi les moyens d'émulation à mesure que les bénéfices s'accroissent par les efforts de leurs ouvriers;* c'est de faire enfin de ces derniers des *associés* et *non pas seulement des coïntéressés. L'expérience complétement tentée récompensera et au delà les chefs d'établissement de leurs sacrifices.*

« Tout le monde connaît aussi le second degré de l'association rudimentaire : je veux

Digitized by Google

parler de l'association entre patrons et ouvriers emportant la participation aux risques des pertes et créant, par conséquent, *un droit plus* positif et une participation plus large aux bénéfices[1]. »

« La participation aux bénéfices, dit M. Wolowski, est un pas de plus dans la voie de l'association; celle-ci sera complète lorsque les lumières nécessaires pour diriger l'industrie et les capitaux qui en sont l'aliment viendront se confondre avec les forces des travailleurs. Alors ceux-ci seront à la fois entrepreneurs, capitalistes et ouvriers; alors seulement ils auront droit à se partager tout le résultat obtenu; ils formeront, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, un fabricant collectif, qui joindra aux bras propres au travail matériel l'intelligence indispensable pour l'achat, le choix et la disposition des matières premières, la connaissance des débouchés et le crédit nécessaire; en d'autres termes, tout ce qui constitue maintenant le service rendu par l'entrepreneur, tout ce qui justifie ses profits.

« Pour arriver à ce dernier échelon du progrès, il faut que l'instruction populaire déve-

1. *Enquête*, p. 420.

Digitized by Google

loppe les facultés, il faut que l'agglomération des petits capitaux multiplie les ressources des classes laborieuses[1]. »

Il faut surtout la science, l'emploi des méthodes de l'organisation, de la combinaison des diverses branches de travaux, en un mot la connaissance du vrai système de l'association du capital, du travail, du talent; car ce n'est point autre chose qu'a entendu exprimer à sa manière le savant professeur d'économie politique et de législation industrielle.

« La participation des ouvriers aux bénéfices de l'industrie, dit M. Michel Chevalier, participation dans laquelle beaucoup de personnes font exclusivement consister l'organisation du travail, suppose une révolution dans les mœurs. J'admets que les révolutions politiques, lorsqu'elles sont à la hauteur de ce nom, amènent dans les mœurs une transformation qui peut se qualifier de même. Je crois donc que cette participation va s'introduire graduellement dans les habitudes; mais il faudra bien des précautions pour que le droit de

1. *Revue de législation et jurisprudence,* t. V, 7 décembre 1844.

Digitized by Google

propriété n'en soit pas atteint. Ces précautions sont de rigueur, dans l'intérêt même des ouvriers, car le respect de la propriété est commandé pour le bien de tout le monde. Je n'essayerai pas d'indiquer, même de la façon la plus nuageuse, de quelle importance devra être cette participation. Je trouve le problème au-dessus de mes forces...

« Cette participation est destinée à changer le caractère de l'industrie en changeant celui de la masse des travailleurs. Elle donnera à ceux-ci une dignité, un amour de l'ordre, un esprit de conduite auxquels ils ne parviendraient pas autrement. Les luttes sourdes qui existaient entre le maître et les ouvriers, et qui occasionnaient tant de désordres, tant de petits dégâts, tant de déperdition de forces vives, disparaîtraient alors comme par enchantement; et ce sont surtout ces motifs de l'ordre moral, politique et social, qui me la font ardemment désirer quant à présent[1]. »

Ce n'est point une révolution, mais une élévation des mœurs que déterminera la participation; et le droit de propriété, loin d'en res-

1. *Revue des Deux Mondes,* 15 mars 1848.

Digitized by Google

sentir une atteinte, s'en verra, au contraire, plus fortement consacré que jamais, puisque tous, sous cette forme, pourront commencer à y avoir accès, ainsi que le justifie pleinement l'expérience désormais acquise de l'application féconde de ce système d'association transitoire.

« J'ai la ferme conviction, écrivait M. Léon Faucher, que le premier fabricant qui aura le courage d'appeler ceux qu'il emploie au partage de son gain annuel ne fera pas, en réalité, un sacrifice. Il est clair que cette concession attirera auprès de lui les meilleurs ouvriers, que le travail s'accomplira avec plus de soin et de zèle, et que les produits gagneront en quantité, ainsi qu'en qualité. Il s'établira de cette manière, entre les ouvriers et les maîtres, une solidarité intime à l'épreuve du temps et des circonstances. Ceux qui auront partagé la bonne fortune de la maison s'associeront plus volontiers à ses revers, et le poids des mauvais jours s'allégera lorsque chacun en voudra prendre sa part [1]. »

Enfin, manifestation qui aurait dû exercer déjà une grande influence sur les intéressés de

1. *Études sur l'Angleterre*, p. 351.

Digitized by Google

part et d'autre, sur l'opinion tout entière, nous trouvons, dans les rapports du jury international de l'Exposition universelle de 1867, sur la question de l'association de l'ouvrier aux bénéfices du patron, les considérations suivantes :

« Il y a déjà plus de trente ans que quelques personnes, en très-petit nombre, placées à la tête d'établissements divers, ont eu l'idée d'associer les ouvriérs ou les employés au bénéfice de l'industrie, en leur répartissant, à la fin de l'année, une part déterminée de ces bénéfices, qui venait en addition des salaires habituels de la profession.

« Ces chefs d'industrie étaient persuadés que, par là, non-seulement ils donnaient une satisfaction morale et matérielle à la population ouvrière, mais même que la charge, qu'ils s'imposaient ainsi, serait compensée par un redoublement d'application des collaborateurs de tous les rangs, par une production plus grande ou meilleure, et par la suppression du gaspillage des matières qui, quelquefois, occasionne des pertes fort sensibles [1].

1. Dans la mécanique, le gaspillage des métaux, les pertes de temps peuvent s'élever à 75 p. 100.

Digitized by Google

« Cette manière de procéder a été successivement introduite dans un certain nombre d'ateliers importants, où l'on s'en est très-bien trouvé. Voici quels en seraient les traits principaux :

« L'ouvrier recevrait, chaque quinzaine, comme aujourd'hui, un salaire fixe; mais, en outre, à la fin de l'année, après que l'intérêt du capital aurait été payé aux bailleurs de fonds, avec un prélèvement pour l'amortissement et un autre pour former un fonds de réserve, le reste se partagerait dans des proportions convenues entre le capital et le travail.

« Tous les collaborateurs, jusques et y compris le chef lui-même, mais à l'exception de ceux qui n'auraient été employés que passagèrement, auraient leur part dans la rémunération ainsi assignée au travail. L'ouvrier qui s'en irait volontairement, ou qui se ferait renvoyer, n'aurait aucun droit à la participation de l'année courante, non plus que sur le fonds de réserve ou d'amortissement, ni sur les retenues qui pourraient avoir été faites dans l'intérêt d'une caisse de secours aux malades. Ainsi entendu, le système de la participation n'a rien

Digitized by Google

que de conforme aux principes, et on avait lieu de prévoir qu'il donnerait des résultats satisfaisants. Avec la participation, la situation morale de l'ouvrier serait changée autant, pour le moins, que sa situation matérielle. L'harmonie de la société tendrait à se substituer à un antagonisme dont souvent les effets sont regrettables et menacent de devenir désastreux.

« Avec un pareil régime, les grèves, qui sont fort préjudiciables à tout le monde, deviendraient beaucoup plus rares.

« En organisant ce mode de rétribution, il conviendrait de favoriser la fidélité des ouvriers aux établissements en rendant la participation proportionnelle, jusqu'à un certain point, à la durée des services, et en ne la faisant courir qu'à partir d'un certain noviciat.

« Dans les établissements où cette méthode de rémunération est appliquée, on a trouvé avantageux d'affecter une partie du complément ainsi acquis à chacun des ouvriers ou employés secondaires, à la formation d'un capital qui, plus tard, devienne pour lui une ressource et garantisse le bien-être de sa vieil-

Digitized by Google

lesse. Cette combinaison paraît exercer une très-heureuse influence. Elle est en vigueur dans la compagnie des chemins de fer d'Orléans, un des premiers établissements où la participation des collaborateurs aux bénéfices ait été organisée.

« Le système de la participation est très-séduisant, et les effets qu'il a rendus jusqu'ici semblent en rapport avec les espérances qu'il a fait naître. Il est aujourd'hui en activité dans un certain nombre d'établissements. En Angleterre, où, depuis quelque temps, les relations entre les maîtres et les ouvriers sont plus tendues et plus difficiles que partout ailleurs en Europe, on assure qu'il a révélé une grande puissance pour l'aplanissement des obstacles. On cite des mines de charbon où, auparavant, la discorde était perpétuelle entre les patrons et les ouvriers, et où tout a été pacifié par la participation.

« Un des avantages de la participation serait de fixer peu à peu ces ouvriers nomades qui promènent leur humeur inquiète d'atelier en atelier sans souci du lendemain, sans règle et sans ordre dans leur conduite.

Digitized by Google

« Elle tendrait à augmenter de plus en plus la classe des ouvriers rangés, qui comprennent ce qu'on gagne à tenir une vie régulière et se montrer prévoyant.

« C'est surtout au point de vue moral qu'elle mérite d'être recommandée. Elle métamorphose la condition de l'ouvrier; elle fait de lui un associé au lieu d'un salarié; elle lui fournit un marchepied pour s'élever, s'il s'en rend digne. Indirectement elle a une grande vertu pour accroître la puissance productive de la société. En un mot, le système de la participation mérite d'être compté parmi les améliorations sociales qu'il importe le plus de mettre en honneur.

« Il y a plus de quarante ans, un homme qui, par ses succès en industrie, par la manière dont il les avait obtenus, a laissé un nom des plus honorés, M. Paturle, avait adopté, dans sa manufacture du Cateau, le système de la participation, sans le faire descendre, cependant, jusqu'aux ouvriers.

« Il le réservait aux agents supérieurs et aux contre-maîtres. A l'égard des simples ouvriers, il employait d'autres moyens pour exciter leur

Digitized by Google

zèle. Ce mode d'organisation, qu'il avait pratiqué cependant avec une grande largeur, par l'importance des parts qu'il distribuait, était une des causes de sa fortune. Les continuateurs de M. Paturle, au Cateau, qui avaient été ses collaborateurs, se sont fait un devoir d'être fidèles à ses traditions, et ils n'ont qu'à s'en applaudir.

« La participation des ouvriers aux bénéfices est donc un but à atteindre, un objet à poursuivre : elle n'a donc rien de contraire à la nature des choses, rien d'incompatible avec les droits des chefs d'industrie. Il y a de grands effets à en attendre pour le succès même de la production et le progrès de l'industrie. Mais, pour en arriver là, des conditions sont à remplir dans plus d'un genre, et, d'abord, des conditions morales[1]. »

Bien qu'elles ne portent que sur le seul ressort de l'intérêt légitime, réciproque, des parties contractantes, ces judicieuses constatations suffiraient assurément pour entraîner l'imitation d'une expérience aussi concluante. Cependant

1. *Rapports au jury international,* t. I, p. 146 et suiv.

Digitized by Google

la question de mécanique sociale n'y est pas même effleurée en passant. Que sera-ce quand on saura quels problèmes essentiels, inéluctables, elle pose et résout!

On comprendra qu'un essai complet, perfectionné de ce système, adopté par la maison Leclaire, A. Defournaux et Cie, ait pu provoquer la sollicitude du souverain, qui fit répondre à ses auteurs, qui lui avaient offert une médaille commémorative de leur fondation.:

« L'empereur désire vivement que votre belle association prospère comme elle le mérite, et que les bénéfices résultant du zèle et de la bonne entente de tous les associés soient un encouragement qui serve à la propagation de cette participation des ouvriers au sort des patrons.

« Votre lettre a été au cœur de l'Empereur[1]. »

1. Lettre du colonel Favé, aide de camp de Sa Majesté. (16 mars 1864.)

Digitized by Google

Digitized by Google

IV

CONDITIONS DE LA PARTICIPATION

Au double point de vue logique, légal, qu'est la société ordinaire en participation? C'est celle dans laquelle on donne un concours quelconque à la condition, d'une part, d'un risque proportionnel dans les chances favorables ou contraires de l'opération. S'il s'agit d'une entreprise industrielle, il faudra donc, sauf stipulations dérogatives à ce principe général, que chacun des intéressés s'y associe de son activité, de ses soins, de son argent, lequel répondra, soit par tête, soit au prorata, dans les pertes qui pourront être éprouvées. Nul ne

Digitized by Google

saurait se soustraire à cette dernière éventualité sans imposer aux autres un contrat léonin, dont ils n'accepteront certainement les conséquences qu'autant qu'ils croiront rencontrer par ailleurs une compensation.

Ainsi admettons, par exemple, qu'un entrepreneur intéresse ses ouvriers dans ses bénéfices, comme l'a fait M. Bord, fabricant de pianos, rue des Poissonniers, à Paris, au moyen d'une simple déclaration en sept articles[1]. S'il pouvait y avoir là société légale,

1. Art. 1er. A dater du 1er avril 1865, tous ceux qui travailleront d'une manière quelconque dans la maison de M. A. Bord, ou spécialement pour ladite maison, jouiront d'un dividende proportionnel au travail qu'ils auront fait dans le courant de l'année et sur les bases suivantes :

Art. 2. Le 1er avril 1865 et jours suivants, il sera dressé un inventaire régulier de tout l'actif servant aux fabrication, vente et location de pianos, et, après qu'on en aura extrait le passif, il restera naturellement un capital pour lequel il sera payé annuellement l'intérêt à 10 pour 100;

Art. 3. D'un autre côté, chaque employé ou ouvrier devra avoir un livre de paye sur lequel sera marqué le montant de ce qu'il gagne d'après les tarifs déjà établis;

Art. 4. Après chaque inventaire, qui aura lieu tous les ans, les bénéfices seront divisés au marc le franc entre

Digitized by Google

régulière, et qu'il vît, pour une cause quelconque, ses ateliers se relâcher, cesser de produire; en main-d'œuvre, l'équivalent du prix de la journée, ou, ayant traité aux pièces, compromettre les livraisons par une lenteur complotée, n'est-il pas évident qu'il refuserait

M. A. Bord, dans la proportion des intérêts qu'il aura perçus ou à percevoir, et les ouvriers, d'après le montant du travail qu'ils auront fait;

Art. 5. Pour avoir droit au dividende, il faudra avoir travaillé dans la maison au moins pendant six mois et y travailler encore au moment de l'inventaire; dans tous les autres cas, il ne serait payé que le prix de la façon ordinaire.

Art. 6. En cas de maladie, il y aura un médecin attaché à la maison, et chaque malade recevra, en outre, s'il est garçon, 2 fr. par jour, et 3 fr. s'il a des enfants en bas âge et hors d'état de gagner leur existence; mais, si le malade va à l'hospice, il n'aura droit qu'à la moitié de la subvention précitée, dont la caisse fera les avances; mais, en définitive, la moitié de ces frais sera prise au préalable sur le dividende général et l'autre moitié sur le dividende particulier de celui qui aura été malade; quant aux frais de médecin, ils seront pris également au préalable sur le dividende général, ou pour mieux dire, ces frais seront comptés dans les frais généraux de la maison;

Art. 7. Si les bénéfices le permettent, on pourra aussi allouer une somme nécessaire pour fêter le changement que j'ai l'honneur de proposer.

Signé : A. Bord.

Paris, 20 janvier 1865.

Digitized by Google

de son côté l'exécution des conventions établies en vue de l'intérêt commun, ferait annuler le contrat, même pour l'année courante, puisqu'il serait seul frappé de préjudice, menacé à la fois dans le double résultat de son industrie personnelle et de son capital? Illusoire pour les uns et les autres, cette tentative avorterait inévitablement, sans qu'aucune procédure pût lui rendre jamais la vie, l'utilité. Mais, dira-t-on, cette hypothèse est improbable, le dividende promis commandant aux ouvriers, et le droit du patron restant toujours entier, en cas de menées malveillantes, de renouveler son personnel. D'accord; mais le conflit supposé, quelle autorité, quel arbitre rétablira l'ordre et la paix? Nous n'en voulons pas davantage pour conclure qu'un pareil contrat est au moins très-insuffisant, très-instable, absolument dépourvu de sanction, conséquemment de force, d'avenir.

Il faut donc, et pour la garantie du patron associé, et pour celle des ouvriers qui doivent être sérieusement élevés à cette qualité, jouir réellement, pleinement des droits et avantages qu'elle comporte; il faut que les travailleurs

Digitized by Google

eux-mêmes soient engagés de leurs capitaux dans l'entreprise pour une portion quelconque. De cette façon, ils ne lui donnent pas seulement un concours d'activité, de zèle, mais aussi leurs propres ressources, utiles à l'extension des affaires, du moins au partage de la responsabilité, de l'honneur commercial. Ils ne défendent plus que leur pain de chaque jour, un résultat toujours aléatoire auquel ils ne croient point d'abord, mais encore leurs économies, la sauvegarde de leur vieillesse. C'est par tous ces liens naturels, légitimes, qu'il faut rattacher les hommes à la vie sociale, à l'ordre.

La coopération est bien obligée de se fonder elle-même avec un capital qu'elle emploie, administre dans des conditions très-hasardeuses, privée qu'elle est le plus souvent de crédit, d'expérience. Quoi de plus naturel, de plus juste que la participation fondée avec des chefs d'industrie, réunissant ces deux grands avantages, désire, dans son intérêt même, un apport pécuniaire de la part des ouvriers associés? Ce fait n'est pas seulement, comme on l'a compris en général, une dépendance étroite du

Digitized by Google

principe légal qui régit ordinairement la matière, mais, encore une fois, comme on vient de le voir, une garantie indispensable assurée à l'opération, aux parties.

Toutefois, dans les circonstances présentes, qui ne permettent que fort rarement la formation d'un capital ouvrier suffisant ou l'intervention exceptionnelle de la commandite d'une caisse de secours mutuels, rien n'empêche de commencer l'opération suivant les errements de M. Bord, c'est-à-dire par une simple attribution de portion convenue des bénéfices, sauf à perfectionner ensuite ce rudiment au mieux des besoins, des intérêts des associés.

Digitized by Google

V

DE LA FORMATION DU CAPITAL

En effet, le capital à fournir par les ouvriers, où le trouveraient-ils? Ils ne thésaurisent point. Les lourdes charges de la famille, les chômages qui prennent souvent un quart de l'année, ne leur permettent guère de faire même de faibles économies. Où prendront-ils donc leur part de commandite à l'entreprise commune? Dans une retenue sur leurs salaires? Ce sera bien long, bien minime, peu praticable eu égard à l'instabilité des travaux, à la mobilité des travailleurs, à la confiance qu'il faudra qu'ils aient mutuellement les uns dans les autres

Digitized by Google

entre chefs et ouvriers. La situation ne sera franche, nette ni pour l'un ni pour les autres; l'ardeur, l'unité d'action en souffriront; peut-être même l'essai périclitera-t-il, à moins de rencontrer pour chefs de ces hommes d'élite qui ne se contentent pas de faire leur place, leur fortune dans le monde, mais qui ont encore besoin de consacrer leur intelligence, leur vaillance au service, au bien-être de ceux qui ont partagé leurs travaux, font rayonner leurs sympathies, la fécondité de leur âme, par cela seul qu'ils les entourent. L'industrie compte assurément quelques hommes de cette puissante, généreuse race, qui disent à leurs compagnons : « Si vous voulez que je parte de ce monde le cœur content, il faut que vous ayez réalisé le rêve de toute ma vie; il faut qu'après une conduite régulière et un travail assidu, un ouvrier et sa femme puissent, dans leur vieillesse, avoir de quoi vivre tranquilles sans être à charge à personne[1]. » Somme toute, ils sont rares, ces hommes; ce n'est donc pas

1. Paroles de M. Leclaire aux ouvriers et employés de sa maison, p. VI (1869).

Digitized by Google

sur ces nobles sentiments qu'il faut uniquement spéculer, soit pour arriver vite à la formation d'un capital au moyen des ressources des ouvriers et des leurs, soit pour organiser une participation plus restreinte, plus rudimentaire, conséquemment moins profitable.

Dans ce dernier cas, qui est celui dont la combinaison de M. A. Bord nous offre un type, il n'y aura point à songer, comme dans celui si parfait que nous présente la fondation de M. Leclaire[1], à une organisation de société de prévoyance, de secours mutuels, et par l'annexion, à titre de commanditaire, de celle-ci à l'entreprise industrielle, à la création d'une caisse de pensions de retraite. Il faudra faire aussi au capital, et très-légitimement, des avantages compensatifs, mais onéreux, de l'abandon d'une portion de ses bénéfices, au risque de voir peut-être descendre sa propre part à un chiffre même inférieur au taux légal de l'intérêt.

Les résultats de ce rudiment, déjà très-pré-

1. Entreprise de peinture, dorure, tenture, vitrerie et miroiterie, rue Saint-Georges, 11, à Paris.

Digitized by Google

cieux, toutefois, pour des situations regardées jusqu'à présent comme opposées, presque inconciliables, celles du capitaliste ou entrepreneur, du travailleur ou salarié, les résultats de cet essai, que l'on peut dire de premier degré, seront donc uniquement d'une part, ainsi que l'a déclaré M. A. Bord lui-même[1], dans un grand surcroît d'activité productive qui grossira progressivement les bénéfices de l'entreprise, tout en rendant presque superflues la surveillance, la discipline, et dans une répartition, à titre de dividendes, de la portion de bénéfices abandonnée aux ouvriers à titre de participation, répartition qui, pour l'expérience actuelle de M. Bord, ne s'est pas élevée en 1868 à moins de 20 pour 100 du salaire ou traitement de chacun des cent soixante ouvriers ou employés qu'il occupe[2].

Ces résultats ne sont assurément point à

1. *Notice sur l'association de la maison A. Bord,* par M. Ch. Robert. — Procès-verbal de la trentième assemblée générale de la Société de prévoyance et de secours mutuels des ouvriers et employés de la maison Leclaire, p. 59 et suiv.

2. *Ibid.,* p. 62, 63.

Digitized by Google

dédaigner, puisqu'ils satisfont à la fois la conscience et l'intérêt; qu'ils pacifient, unissent, harmonisent deux classes qui se considéraient comme ennemies; qu'ils poussent l'ouvrier à l'économie, le moralisent, le civilisent en relevant sa condition, en rectifiant ses habitudes; qu'ils lui ouvrent enfin l'avenir, s'il est doué d'intelligence, de volonté, ainsi que le prouve le succès de la plupart des initiateurs de ces institutions, toujours anciens ouvriers eux-mêmes, et souvent moins favorisés, dans leurs commencements, que ceux qu'ils associent plus tard à leur fortune.

Digitized by Google

Digitized by Google

VI

INSTABILITÉ DE LA PARTICIPATION DE PREMIER DEGRÉ

Cependant cette convention proposée par l'entrepreneur, qui y trouve son compte en ce qu'elle stimule l'ardeur de l'ouvrier sans qu'il soit nécessaire d'intervenir d'une manière blessante pour celui-ci, pénible pour celui-là; cette convention acceptée par le travailleur comme une juste concession à l'équité, comme une compensation légitimement due à son concours ; cette combinaison, dans les termes où nous venons de l'exposer, ne constitue pour le collaborateur qu'un droit essentiellement temporaire, instable, toujours menacé, pouvant

Digitized by Google

être interrompu à l'expiration de chaque exercice.

Ce n'est point là, à proprement parler, un contrat bi-latéral, reposant sur des droits équivalents, imposant des obligations réciproques, comportant conséquemment pour chacune des parties la sécurité dans les concessions qui ont été consenties, autant du moins que le permet la fragilité des choses humaines. Tout accident, tout caprice même peut compromettre, ruiner une combinaison qu'un mutuel intérêt du moment avait produite, que des circonstances différentes peuvent détruire. Que le chef d'industrie qui seul possède le capital, que rien ne lie, ne peut lier légalement plus d'une année, tombe malade, éprouve quelque revers, se dégoûte, vienne à mourir enfin, tout cet échafaudage qui fonctionnait à merveille, à la commune, complète satisfaction des intérêts, s'écroule, disparaît à l'instant même.

Il n'y a donc pas là un statut réel, un mécanisme indépendant pouvant continuer de marcher par lui-même, à l'aide d'un capital, fût-il variable, appartenant à tous. Il n'y a société d'aucune forme, association à aucun titre, si

Digitized by Google

ce n'est à celui d'une bonne disposition momentanée de la part d'un homme intelligent et bon, qui a trouvé le moyen simple de concilier deux intérêts antipathiques jusque-là. Il n'y a pas davantage prévoyance, préoccupation réfléchie de l'avenir pour ces travailleurs qui sont satisfaits tant que la santé, l'âge les soutiennent, mais qui peuvent d'un jour à l'autre voir s'évanouir cette prospérité qui souriait à leur destin. Un seul fait, mais immense, puissamment encourageant pour la spéculation qui tient compte de l'humanité, se dégage des expériences de l'ordre de celles des chefs d'industrie qui ont commencé à intéresser leur personnel dans leurs bénéfices : c'est que ces bénéfices s'augmentent, par l'activité, le soin, l'économie du temps et des matières, dans des proportions qui améliorent parfois considérablement la situation antérieure du patron. Toute question philanthropique, de recherche des voies et moyens de l'association, à part, il y aurait donc excellent calcul à concéder, par exemple, dans l'état actuel des choses, 50 pour 100 de ses bénéfices, pour les tripler à l'aide des conditions rudimentaires de l'association. L'entre-

Digitized by Google

preneur assez habile pour risquer cette opération y gagnerait 50 pour 100 lui-même en simplifiant considérablement, en outre, son travail de direction.

Nous verrons par la suite que rien, au surplus, ne sera aussi facile que d'élever au plus haut type de la participation les ateliers qui réunissent un personnel de quelques centaines d'hommes. La maison Leclaire nous en fournira, par exemple, la preuve démonstrative. Examinons, en attendant, si l'on pourrait légalement, solidement fonder, entre patrons et ouvriers, une société en participation sans autre apport que la main d'œuvre de la part de ces derniers.

Nous avons déjà répondu à cette question en mentionnant l'opération de M. Bord, et nous avons dû reconnaître qu'il ne pouvait y avoir rien de durable dans une pareille fondation, tout avantageuse pourtant aux parties intervenantes, à moins qu'elle ne passât dans les mœurs, dans les usages, qu'elle ne devînt l'expression d'un principe généralement adopté, consacré même, si l'on veut, dans le droit. Mais pour s'élever aux véritables conditions de l'association, à un

Digitized by Google

partage proportionnel des diverses responsabilités dans l'entreprise, conséquemment à la possession, par l'ouvrier, d'une portion quelconque du capital nécessaire à l'acquisition de l'outillage, au fonds de roulement, aux engagements vis-à-vis des tiers, on est parfois convenu, cela très-légitimement, que ce capital pourrait être successivement formé par voie de retenues, soit sur les bénéfices, soit même sur les salaires. De semblables conventions ont souvent présidé, président encore aujourd'hui à l'édification de certaines associations ouvrières. Appliquées aux sociétés coopératives de crédit, de consommation, elles peuvent comporter un développement encore assez rapide; appliquées, au contraire, aux sociétés de production, exclusivement, elles voient languir indéfiniment, le plus souvent même avorter ces sortes d'opérations par la presque impossibilité, ainsi que le déclara M. Batifois, dans l'enquête de 1866, d'arriver à la réalisation de capitaux suffisants. Ce déposant, il est vrai, attribuait autant cet insuccès à la difficulté de se réunir qu'à la minimité des bénéfices ou des salaires; mais cette dernière cause est bien la seule et véritable,

Digitized by Google

puisque, interpellé par le président s'il était à sa connaissance personnelle que l'autorisation de se rassembler pour l'organisation de sociétés ouvrières eût jamais été refusée, il dut convenir du contraire et se rejeter sur la mauvaise raison que c'était trop toutefois d'avoir à se déranger pour la demander [1].

Au surplus, quoique parfaitement possibles au point de vue légal, ces associations, soit qu'elles s'appuient sur un patron, soit qu'elles sortent d'un groupe de coopérateurs, auront toujours peu de chances de stabilité, d'avenir, attendu qu'elles ne pourront ni suffisamment lier ce patron, ni prospérer assez rapidement pour contre-balancer les discordes qu'engendreront les intrigues, les tiraillements. A moins, encore une fois, qu'il s'agisse exclusivement de consommation, de crédit, ces organisations seront donc condamnées à peu près toutes à la stérilité.

1. Flotard, *Le Mouvement coopératif*, p. 403. — *Enquête*, p. 465.

Digitized by Google

VII

D'UN CAPITAL COMMANDITAIRE

Comme nous l'avons dit déjà, § 4, la justice, comme le principe de la loi, voudrait que les chances de toutes sortes fussent partagées entre les associés en ce qui concerne le présent, l'avenir des ressources, des engagements consacrés à l'objet de la société. Il va donc sans dire, sauf dérogation à cette condition logique de la participation, que chacun de ceux qui la constitueraient devrait posséder une portion quelconque du capital avec un droit, une responsabilité proportionnels dans les bénéfices ou dans les pertes.

Digitized by Google

Ce capital, nous avons vu que les ouvriers ne sauraient, dans les circonstances actuelles, en fournir la moindre partie et qu'il serait à peu près impossible de le leur procurer par voie de retenues sur leurs salaires déjà insuffisants la plupart du temps. Le demandera-t-on aux résultats provenant de l'abandon, de la part du patron, d'une portion de ses bénéfices? Indépendamment des délais qu'entraînerait une semblable opération, ce serait un ajournement indéfini de la régularisation d'une situation mutuelle, insuffisamment garantie jusque-là, conséquemment une atténuation considérable des stimulants de l'ouvrier qui aime à profiter, à jouir immédiatement du prix de son travail; car la participation est le complément de ce qui lui est dû pour ce même travail, et sa situation lui permet rarement de pouvoir le mettre en réserve. D'ailleurs, si le personnel de l'atelier est peu nombreux, l'entreprise peu importante, réunira-t-on jamais un capital vraiment utile à l'augmentation des affaires? Un établissement industriel d'un certain ordre, en pleine prospérité, présentant de gros revenus, par là même une attribution sérieuse à ses travailleurs et

Digitized by Google

employés, comme celle, par exemple, de 47,000 francs qui échut, en 1868, aux participants de la maison Bord [1], un établissement analogue pourrait seul user efficacement de ce procédé. En supposant, en effet, un capital de 200,000 francs environ pour tout l'actif, ce serait donc, en appliquant la totalité des bénéfices afférents au personnel, au remboursement, à son profit, de moitié ou des trois quarts de cet actif, un intervalle d'un peu plus de deux ou trois années qu'il faudrait pour rendre proportionnellement, indivisément les ouvriers propriétaires pour autant. Dès lors associés très-réguliers dans l'entreprise avec tous droits qu'il appartiendrait, si cette combinaison convenait au patron, qui verrait ainsi ses risques se restreindre, mais qui devrait aussi, il est vrai, abandonner naturellement, dans une proportion équivalente, ses anciennes prérogatives; dès lors les ouvriers légalement associés, propriétaires du fonds, seraient maîtres par ce même fait; à moins que le capital ouvrier n'intervînt qu'en commanditaire, ce

1. Notice de M. Ch. Robert, p. 62.

Digitized by Google

qui vaudrait mieux incontestablement, comme nous le verrons plus loin, même dans l'intérêt de ce dernier, puisqu'il assurerait suffisamment ses droits par cette seule intervention dans l'actif, sans pouvoir entraver, au moyen de telle intrigue ou cabale, toujours possible, la libre inspiration, l'expérience du chef de l'exploitation.

Cependant, ne nous le dissimulons pas, trois difficultés graves s'opposent au succès rapide, même à la réalisation de ce système : 1° la complication des comptes et écritures pour chacun des ouvriers exposés à quitter l'établissement pour n'importe quelle cause, complication entraînant des procédures, des arbitrages, des délais onéreux pour le démissionnaire, parfois une liquidation[1] ; 2° les mille incidents qui peuvent ébranler, détruire la confiance, la constance, la persévérance des sociétaires ; 3° le long intervalle de temps nécessaire, soit pour former la part du capital ouvrier associé, soit, une fois ce capital com-

1. Détails sur la Société des maçons. *Enquête,* p. 342, 343.

Digitized by Google

plété, pour en attendre les produits, intervalle qui pourrait dépasser souvent la durée de la validité des sociétaires, rendre conséquemment la mesure inutile pour eux, de quelque avantage seulement pour leurs héritiers ou ayant droit. En face de ces difficultés, mieux vaudrait évidemment s'en tenir à la participation provisoire pure et simple, telle que l'a instituée dans ses ateliers M. A. Bord, laquelle n'est, en résumé, qu'une plus-value concertée, justifiée, acquise par un surcroît d'activité, de zèle intéressé des ouvriers et employés de la maison.

Digitized by Google

Digitized by Google

VIII

INFLUENCE DE L'INTÉRÊT

Toutefois, si cette faculté d'arriver à réaliser promptement une commandite importante, puis bien d'autres appendices embrassant, dans une intelligente prévoyance, le présent, l'avenir de l'ouvrier, de ceux qui le dirigent, de l'industrie, de l'ordre économique enfin, conséquemment de former, de consolider une société garantissant sérieusement les voies de l'association; si cette faculté n'est qu'à la disposition des entreprises considérables occupant un personnel nombreux, que devront faire celles qui reposent sur une échelle plus ou moins réduite?

Digitized by Google

Faudra-t-il qu'il n'y ait de justice, d'avantages que pour certains privilégiés de l'embauchage, lorsque les retardataires du carreau de la grève feront la fortune ou la ruine des petits entrepreneurs qui n'auront pu se passer d'eux? Non, si ces ouvriers qui ne pourront devenir ni commanditaires, ni moins encore créer des caisses de secours, de retraite, sont laborieux, actifs, doués de bonne volonté, ils pourront toujours, s'ils le désirent, obtenir une participation quelle qu'elle soit. Qu'ils s'engagent vis-à-vis du patron à employer consciencieusement leur temps, à ménager les matériaux ou marchandises, les équipages, les outils, le matériel, à déployer le plus d'adresse possible, un zèle soutenu, à prouver, en un mot, qu'unis d'intérêt à l'entreprise, ils peuvent en augmenter considérablement les revenus, nul doute que tout entrepreneur de sens commun ne s'empresse de souscrire à leurs vœux, de leur abandonner une part quelconque dans des bénéfices qui s'accroîtront aussi par là même pour lui.

— Mais, objectera-t-on, c'est, en pareil cas, une élévation du salaire, conséquemment une charge de plus pour le chef d'industrie. Les

Digitized by Google

ouvriers pris au hasard dans la masse que n'auront pu ou voulu occuper les grandes entreprises, point choisis, d'une capacité médiocre ou négative, d'une moralité douteuse ou absente, ne se donneront aucune peine en vue d'une éventualité insignifiante, se contenteront du prix d'une journée qu'ils ne rempliront pas mieux qu'on ne le fait ordinairement. L'entrepreneur sera donc dupe, et les dupeurs ne manqueront d'en rire.

Les expériences tentées jusqu'à présent ne corroborent point cette opinion. Partout, au contraire, où l'on a essayé d'associer les ouvriers aux bénéfices d'une opération intelligemment, sagement conduite, pouvant, par cela même, donner d'utiles résultats, l'activité, le bon vouloir des travailleurs appelés à cet avantage ont répondu loyalement. Cette disposition se fortifie, s'accroît naturellement en raison des conditions plus ou moins satisfaisantes de la combinaison; mais, sauf le degré, la manifestation favorable s'est montrée invariable.

« L'enquête faite par le groupe X, remarque M. Charles Robert, constate que l'amélioration du sort des ouvriers, c'est-à-dire une augmen-

Digitized by Google

tation directe ou indirecte du salaire, est souvent le meilleur moyen de soutenir et de vaincre la concurrence. Cette enquête montre, en effet, que l'équilibre social et la prospérité existent partout où le chef d'industrie a su, sous une forme quelconque, établir entre lui et ses ouvriers une complète solidarité d'intérêts, et les faire monter en quelque sorte du rang de salariés à celui d'associés[1]. »

Sans doute, il est malheureusement des natures mal douées, chez qui la conscience, l'émulation demeurent inertes, que l'intérêt même ne suffit pas à exciter, soit qu'elles manquent d'équilibre, soit qu'elles se trouvent parfois à leur insu dans des circonstances absolument antipathiques à leurs aptitudes, à leurs passions natives, ou bien encore qu'elles soient viciées, dévoyées sans remède. Ces êtres, vraiment peu utilisables quant à présent, toujours trop nombreux assurément pour le bon

1. Exposition universelle de 1867. — *Considérations générales sur le groupe X,* par M. Charles Robert, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'instruction publique. (Librairie Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.)

Digitized by Google

ordre, justifient toutes les précautions à leur égard, mais il faut en même temps songer qu'il y aurait peut-être moyen d'en tirer parti dans un mécanisme social suffisamment riche en ressources.

En attendant, tout le monde convient qu'il est indispensable de choisir avec le plus grand soin les hommes qui doivent concourir à la formation des essais d'association. On reconnaîtra bientôt aussi que la bonne organisation de ces essais pourra beaucoup sur l'éducation, les habitudes, la moralité de leurs éléments vivants.

Digitized by Google

Digitized by Google

IX

DU CHOIX DES HOMMES

« Il faut, disait un des rapporteurs des délégations ouvrières à l'Exposition universelle de 1867, en énumérant les conditions auxquelles peut réussir une association coopérative, il faut : 1° qu'elle soit composée d'hommes d'élite; 2° qu'elle tienne le plus grand compte de l'unité de direction, c'est-à-dire qu'elle *se confie à un seul gérant investi de pouvoirs très-étendus;* 3° elle doit, *dans le taux de la rémunération,* tenir compte de l'inégalité des services rendus; 4° il faut *un capital suffisant* pour résister aux crises industrielles; 5° elle doit tendre *par toute*

Digitized by Google

son organisation, non pas à amoindrir, mais *à développer l'individu, ses forces, ses lumières, son habileté, son zèle, sa ponctualité, son esprit d'ordre, son équité, sa bienveillance à l'égard des autres.* »

Ces observations d'une droite raison, d'un cœur hautement honnête, n'impliquent pas que le triage des hommes ; elles établissent encore et surtout l'influence toute-puissante que peut, que doit exercer sur eux le milieu. S'il est effectivement nécessaire de choisir avec soin le personnel des essais d'association à tenter, ne faut-il pas admettre aussi que, tous étant appelés à vivre un jour sous ce bienfaisant régime, il devra par là même utiliser les divers caractères et aptitudes donnés par la nature, redresser les altérations, les déformations qu'ils ont pu subir à travers les incohérences, les vicissitudes des sociétés de contrainte!

C'est ainsi que s'accomplit le progrès du savoir, de l'expérience, des mœurs. Les plus intelligents, les meilleurs perfectionnent le milieu; les autres, moins avancés, moins dignes, profitant de ces améliorations, se perfectionnent eux-mêmes, s'élèvent à leur tour, et la condition

Digitized by Google

commune se trouve ainsi portée à un niveau que l'histoire n'a guère constaté jusqu'à présent que de siècle en siècle, mais qui doit monter désormais avec une vitesse progressivement plus rapide. Que les plus méritants passent donc les premiers, qu'ils commencent, qu'ils fondent l'épreuve, c'est de toute justice; mais que les voies soient ainsi préparées, ouvertes successivement pour tous, c'est également équitable.

Il y aura d'ailleurs beaucoup moins à faire qu'on ne pense pour redresser, relever la moralité des masses, cultiver, développer les aptitudes souvent douteuses aujourd'hui, stimuler, passionner utilement l'activité des plus indolents en apparence, dès que l'on aura pu établir un mécanisme dans lequel tous les instincts, toutes les facultés natives seront directement intéressés.

« L'homme ne vit pas seulement de pain, » mais aussi souvent beaucoup de ce qui correspond à son intelligence, à ses talents, aux passions qui constituent son caractère. Engagez toutes les forces dans le mouvement économico-social, faites que chacun puisse y arriver au rôle qui lui conviendra le mieux, puisse trouver sur-

Digitized by Google

tout dans les conditions mêmes du travail un plaisir, un délassement; comme conséquence, le bien-être, la sécurité de l'existence jusqu'au dernier jour, même de certaines chances de fortune, vous n'aurez plus guère de paresseux, de mauvais sujets, que par exception très-rare.

La nature crée les hommes divers, non en général mauvais. Tous ceux qui passent pour tels le sont même à un certain point, peuvent toujours se rectifier sous l'influence de circonstances favorables, à moins d'infirmité ou de démence, cas qui se restreint de plus en plus. La démonstration de ce fait est fournie par les résultats régulièrement constatés qu'amènent tous changements heureux dans la condition des ouvriers et artisans. Qu'ils héritent d'un petit patrimoine, qu'ils fassent un intelligent mariage, qu'ils rencontrent des patrons qui les intéressent à leurs affaires, qu'ils puissent commencer quelques économies, qu'ils trouvent quelqu'un qui les aide, leurs habitudes, leurs mœurs, leurs manières se transforment immédiatement. On dira que ce sont là les suites naturelles de leurs qualités natives ou acquises, qu'ils étaient déjà antérieurement des types au-

Digitized by Google

dessus de la moyenne. Pas toujours indispensablement; mais, en tout cas, le concours d'un ensemble de circonstances ambiantes favorables sera infiniment plus influent que ces faits isolés qui ne laissent pas moins l'individu aux prises avec tous les dangers de la concurrence anarchique, des piéges du chaos industriel, commercial. Choisissons donc sévèrement l'élite des travailleurs actuels dans l'intérêt du succès des expériences à tenter dans le domaine de l'association; mais, n'oublions pas, encore une fois, qu'elle doit une place à chacun et que, après s'être organisée, constituée à l'aide du concours des plus intelligents, des plus honnêtes, elle doit, à son tour, améliorer, perfectionner l'homme sous le triple rapport physique, intellectuel, moral.

« La première condition mise en avant par tous ceux qui se sont occupés en France des associations coopératives, c'est qu'elles doivent ne se composer que d'hommes d'élite; c'est là, en effet, une condition essentielle. Eh bien, je me demande s'il n'y a pas un inconvénient à ravir ainsi les hommes d'élite pour les consacrer à une œuvre particulière.

Digitized by Google

« Je ne sais si je me trompe, mais plus j'ai approfondi ces questions, plus j'ai acquis la conviction que partout, ce qui manque le plus, ce sont les hommes d'élite. J'ai la ferme espérance que de grands progrès s'accompliront au sein de la classe ouvrière, que l'intelligence s'y développera; mais, quant à présent, je ne sais s'il est utile que ceux que je nommerai les officiers de l'industrie se groupent exclusivement entre eux pour travailler ensemble et dans un cercle d'action au-dessous de leur intelligence.

« Je n'aime pas les armées d'officiers ; il y a là un gaspillage regrettable de ce qui est plus difficile à rencontrer que le capital : la force que donne l'intelligence exercée, unie à l'esprit de conduite.

« Répartis à la tête d'un certain nombre d'ateliers, ces hommes en qui se trouvent réunies toutes les conditions d'intelligence, de capacité, de labeur assidu, contribueraient plus utilement à l'extension de la production, et c'est à cette extension surtout qu'est attachée l'amélioration sérieuse du sort des masses. La concentration de forces exceptionnelles est la condition essentielle du succès des *sociétés de*

Digitized by Google

production, et je crains qu'elle ne nuise au but même de ceux qui désirent l'amélioration du sort du plus grand nombre...

« Diverses sociétés sont établies depuis longtemps. Des sociétés de consommation se sont formées il y a déjà trente ou quarante ans, et on peut citer également une société de production fort ancienne qui a réussi; mais cette société s'est formée sous l'empire de l'esprit religieux en même temps qu'en vue d'un but industriel : je parle de la société des ouvriers en doré, fondée sous l'inspiration de M. Buchez.

« Si l'on se reporte aux qualités que le fondateur exigeait des membres d'une société de production, on verra qu'elle ne pouvait être composée d'ouvriers ordinaires. Ils doivent y apporter, en effet, le dévouement, une vertu éprouvée, l'esprit de sacrifice; ce sont là des qualités qui ne sont pas ordinaires et qu'on ne peut demander au commun des martyrs. *Un système ne peut calculer sur l'héroïsme, mais sur les dispositions moyennes de la nature humaine.*

« J'ai là les instructions données par M. Buchez pour l'établissement de cette société. Si j'en citais les principes, on verrait combien ils

Digitized by Google

sont exceptionnels. L'une des premières conditions qu'il pose, c'est que *les associés s'estiment réciproquement et profondément;* qu'à leur tête soit un gérant ou des gérants, hommes d'élite. Il faut qu'ils sachent *maîtriser leurs propres passions et faire taire celles des autres,* pour maintenir le bon accord et l'activité dans l'association. Il faut un dévouement *obscur* et de tous les instants. Nous connaissons, ajoute ce document, telle association qui ne peut augmenter son nombre aussi rapidement que son capital le lui permettrait, tant elle a de peine à trouver des hommes de dévouement. » M. Buchez disait encore : « Ce qui nous manque surtout, c'est *l'esprit de discipline, qui est le véritable esprit d'association... L'un des plus grands obstacles à l'établissement actuel des associations ouvrières vient de nous-mêmes.*

« C'est une grande vérité ; je tenais à la citer ici, car on l'oublie trop souvent. On croit que l'association est favorable à l'esprit de relâchement; c'est une erreur. J'aime à montrer les principes affirmés par les faits et par les associations elles-mêmes.

« On attribue au régime des associations plus

Digitized by Google

d'indépendance; la règle doit, au contraire, y être bien plus sévère.

« Quant à l'égalité de rétribution, c'est une chimère enterrée, Dieu merci, au Luxembourg. Les ouvriers ont parfaitement compris que c'était là un principe injuste, contraire à toute loi morale, et que l'inégalité des aptitudes et des services entraînait nécessairement l'inégalité des récompenses.

« Il en est de même pour la nécessité d'une hiérarchie; en sorte que tous les principes pratiqués comme indispensables dans l'industrie libre, et qu'on a prétendu mettre à l'écart, sont appliqués avec profit dans les sociétés coopératives elles-mêmes : *elles doivent se soumettre aux conditions nécessaires qui dérivent de la nature des choses.* Quand, au lieu de faire parler les ouvriers, en leur prêtant quelquefois un langage que la grande majorité est loin d'approuver, on les voit agir, qu'est-on amené à constater? L'expérience, aux prises avec la réalité, se plie aux formes consacrées; une discipline exacte, l'unité de direction, un travail assidu, sont les conditions premières de toute institution durable.

Digitized by Google

« Le travail est libre en France, depuis que 1789 a détruit les maîtrises et les jurandes. Parler aujourd'hui d'affranchissement du travail, c'est se tromper d'heure; il ne s'agit plus de conquérir le droit de travailler, et les droits du travail rencontrent la garantie du principe de l'égalité devant la loi.

« Il est un autre point que je ne dois pas laisser de côté. On a voulu voir dans la part des profits revenant au capital un dommage causé à l'ouvrier; on a voulu la réunir à la part revenant au travail lui-même. C'est une des idées qui poussent les ouvriers vers les sociétés de production. Mais ces entreprises ne suppriment point l'action du capital ni la légitime récompense qui lui appartient; elles en font, au contraire, mieux comprendre l'utilité. Elles ne suppriment point non plus *les avantages d'une impulsion éclairée*, elles la constatent. Ces sociétés ne sont, en réalité, qu'un fabricant à tête multiple. Ceux des membres qui ont la capacité suffisante pour diriger ont été chargés de conduire la société; ils ont reconnu que le capital était nécessaire et lui ont fait appel. De la sorte, un travail énergique,

Digitized by Google

soutenu par des ressources suffisantes en capital, a pu prospérer sous une direction ferme et éclairée, et les bénéfices se partagent entre ceux qui se sont groupés pour former une association. Reste à savoir s'ils auront suivi la voie la plus avantageuse pour eux et pour la production générale; reste à savoir si cette médaille n'a point un revers...

« Le contrat de société sert d'expression à l'association des hommes entre eux, à l'association des capitaux entre eux et à l'association mixte des hommes et des capitaux. Il n'y a pas d'autres combinaisons possibles que celles-là. Les conditions qui résultent de la combinaison variée de ces divers éléments sont dans la force des choses; en les réglant, la loi suit la déduction naturelle des faits et des réalités [1]. »

Les remarquables considérations qui précèdent contiennent assurément d'excellentes et profondes vérités; qu'il nous soit permis cependant de poser quelques réserves en face des conséquences à en déduire, de l'enseignement à en tirer au double point de vue théorique et pratique de l'association.

1. Wolowski, *Enquête*, p. 267, 269, 270.

Digitized by Google

Sans doute il y aurait un inconvénient dans l'agglomération exclusive des ouvriers les plus capables, les plus moraux, au profit de l'organisation des sociétés, puisque les autres, soit qu'ils demeurassent isolés, soit qu'ils se groupassent à leur tour, se trouveraient privés du concours, de la direction, des exemples des premiers, par là dans une situation d'infériorité dépréciative de leurs salaires. Cette concurrence par masse serait évidemment plus meurtrière encore que celle qui résulte d'homme à homme, entre les travailleurs de mérites inégaux; mais que l'on y prenne garde, l'instauration progressive de l'association n'est point, comme le dit à tort, selon nous, M. Wolowski, une œuvre particulière, un mode de fonction industrielle destiné à ne jamais franchir certaines limites; c'est, au contraire, l'inauguration graduée, perfectible d'un nouveau monde économique, et rien de plus intéressant pour tous, qui ne justifie mieux le choix, le triage de ceux qui peuvent conduire à bonne fin les éventualités de l'entreprise. Une fois l'association fondée sur ses véritables bases, prouvant par d'incomparables avantages sa supériorité

Digitized by Google

sur le système incohérent, elle saura bien attirer, former à son usage tous ceux que l'intérêt sollicitera d'y entrer. Au lieu de parquer le talent, d'en faire le principe d'une aristocratie qui s'abaisserait dans l'exercice des branches infimes du travail, on le distribuera au contraire dans une hiérarchie qui élèvera la moyenne de la capacité ordinaire, conformément au vœu de M. Wolowski lui-même.

Et cette répartition hiérarchique des hommes capables, au lieu de se faire au hasard comme aujourd'hui, s'effectuera avec précision, dès que la division systématisée du travail comportera une organisation corrélative de groupes de travailleurs, intéressés à avoir de bons chefs, c'est-à-dire à fonctionner aussi utilement, aussi glorieusement que possible.

Digitized by Google

Digitized by Google

X

DE LA DIVISION DU TRAVAIL

Qu'il nous soit permis, à propos de cet important sujet, de nous étonner de le voir passer inaperçu des savants et économistes, en particulier de M. Wolowski, si ingénieux, si bien inspiré en poursuivant l'extension de la production, premier moyen de répandre le bien-être, d'arriver, par lui, aux autres conditions de solution du problème social.

La division du travail, qui est une condition de sa perfection, mais aussi une cause d'abrutissement pour l'ouvrier, exige, comme correctif, la concordance des aptitudes avec les

Digitized by Google

fonctions parcellaires qu'elle détermine, et la mobilité aussi active que possible dans l'exercice alternatif de ces fonctions. C'est en cumulant un certain nombre de ces travaux successivement pratiqués, suivant la libre option, au milieu de groupes doués d'affinités identiques, mais engrenés, rivalisés, contrastés, que l'on développera intégralement les vocations de l'homme et que l'on transformera, comme par miracle, le travail aujourd'hui pénible, répugnant, odieux, en occupation intéressante, en plaisir. La division du travail d'après le vœu de la nature implique donc, en bonne logique, la multiplicité, la variété de l'application du travailleur, la métamorphose de celui-ci en artiste essentiellement libre, conséquemment la solution de cette difficulté, insurmontable jusqu'à présent, de placer chacun dans sa propre destinée, de le faire content de son sort. En un mot, la division du travail qui, indispensable aux progrès de l'industrie, ajoute beaucoup à l'infortune de l'ouvrier, est précisément le principe du procédé qui transformera en bienfaits toutes les misères du système économique en général.

Digitized by Google

M. Roscher, dans son *Traité d'économie politique*, précisément traduit par M. Wolowski, semble avoir eu l'intuition fugitive de cette vérité, lorsqu'il a dit : « *Toute division rationnelle du travail dérive de la diversité naturelle des facultés et des dispositions; elle a pour avantages :*

« Le *perfectionnement* du travail des ouvriers.

« A force de répéter les mêmes opérations, les membres du corps acquièrent une facilité bien plus grande pour les actes auxquels ils s'exercent; *mais ils deviennent impropres à en produire d'autres.* Ainsi l'homme aux muscles fortifiés et aux mains endurcies par le travail de la forge ne pourra ni jouer du violon ni devenir oculiste. On arrive ainsi à tirer le parti le plus avantageux de *la diversité des aptitudes. Les enfants eux-mêmes et les vieillards peuvent trouver dans la production une destination convenable;* il devient surtout facile *d'affranchir des travaux vulgaires les hommes doués de talents supérieurs et de les mettre en état de développer les dispositions particulières dont la nature les a doués.*

« *Une grande économie de temps et de peine.*

Digitized by Google

« Moins le travail confié à chaque individu est compliqué, *plus l'apprentissage devient facile et peu coûteux*, car le prix de l'apprentissage consiste tout au moins en ce que les travaux des apprentis, plus mal exécutés, sont plus mal payés...

« C'est par la division que le travail s'élève, comme *facteur* de la production, au plus haut degré d'efficacité. Celle-ci exerce donc dans chaque industrie une influence d'autant plus considérable que le travail y prédomine davantage comme *facteur*, moins grande, par exemple, à beaucoup près, dans *l'agriculture* que dans l'industrie proprement dite ou dans les services personnels...

« *Mais l'habileté qui dérive de la division du travail est inévitablement subordonnée à une direction partielle et exclusive*. Les Russes, par exemple, sont d'une grande adresse, mais ils n'excellent à rien. Aimer son état, en être fier, c'est un sentiment auquel l'ouvrier russe demeure étranger; il a de la répugnance pour tout travail assidu. L'expérience nous apprend que, dans l'Europe occidentale, les Napolitains et les Italiens, en général, déploient une habi-

Digitized by Google

leté rare lorsqu'ils travaillent seuls; mais, dès qu'ils se réunissent à plusieurs, la confusion ne tarde pas à se mettre de la partie. Les Anglais, au contraire, sont peu capables d'apprendre quelque chose de nouveau ou de surmonter des difficultés inattendues; mais personne ne les égale pour la production régulièrement organisée. *La difficulté qu'on rencontre pour se livrer à une profession nouvelle, en présence de la division du travail, tient autant à ce que chaque individu n'a fait qu'un apprentissage partiel,* qu'à la nécessité de lutter au début, dans une autre carrière, avec des ouvriers consommés...

« *Mais si l'uniformité d'occupation, résultat de la division du travail, allait jusqu'à faire dégénérer l'individu, le dommage essuyé par la nation, au point de vue humain, l'emporterait, sans contredit, sur le bénéfice matériel acheté à ce prix.* C'est ainsi que certains travaux, le polissage des métaux, la dorure, etc., poursuivis sans relâche, ruinent la santé d'une façon presque irrémédiable. Que peut-il se passer dans l'âme d'un ouvrier occupé exclusivement pendant quarante années à surveiller le moment où l'argent arrive au degré de fusion qui précède

Digitized by Google

l'évaporation, si cet ouvrier, grassement payé, ignore tout le reste? Schleiermacher regarde avec raison comme *immorale l'activité purement mécanique de l'homme qui le transforme en outil vivant (un esclave!); lorsque la division du travail en est arrivée à ce point, il faudrait invoquer le concours des machines. La moralité de chaque profession se mesure sur la manière de concourir à la destination générale de l'humanité.*

« *Il n'y a donc aucune inconséquence, il est même nécessaire de demander à un peuple parvenu à un haut degré de civilisation qu'il revienne en arrière, en ce qui touche une division du travail poussée à l'excès.* Les exercices gymnastiques pour les classes sédentaires, le service militaire imposé à tous indistinctement, les intérêts de l'État ou de la commune qui viennent s'ajouter aux préoccupations personnelles du citoyen et le distraire de ses affaires privées, la participation des laïques à l'administration de l'église, l'exercice personnel de la charité par les riches qui prennent soin des pauvres, c'est là, au point de vue du calcul matériel, une grande perte de temps; *peut-être la divi-*

Digitized by Google

sion du travail plus strictement pratiquée amènerait-elle à produire des résultats plus complets avec des sacrifices économiques moins considérables. Mais que servirait à un homme de gagner le monde en se perdant lui-même ? (Saint Luc, IX, 25.) Malheur au peuple chez lequel les légistes possèdent seuls le sentiment du droit, les fonctionnaires, le sens politique, c'est-à-dire le patriotisme éclairé, l'armée permanente, l'esprit guerrier, le clergé, le sentiment religieux, où *les prolétaires seuls, enfin, ont la vigueur physique en partage*[1]. »

Quelle conséquence pour de telles prémisses! Comment expliquer que des hommes de la valeur de MM. Roscher et Wolowski, posant en principe que la division du travail *dérive de la diversité naturelle des facultés et des dispositions*, — qu'elle est indispensable au progrès de l'industrie, — susceptible d'employer, d'utiliser tous les éléments humains : vieillards, femmes, enfants, — économe du temps d'apprentissage, — favorable à l'augmentation des produits, —

1. *Principes d'économie politique*, par G. Roscher, professeur à l'université de Leipzig, t. I, p. 132 et suiv.

Digitized by Google

n'aient pas senti de suite que, pour conserver, développer encore ces précieuses propriétés, conjurer ses inconvénients, qui ne viennent pas de son essence, mais de l'usage que l'on en fait, il suffirait de diviser aussi les aptitudes et le temps consacré à leur application, en un mot, de grouper les travailleurs par fonctions similaires, de cumuler pour chacun autant de ces fonctions qu'il en pourrait remplir en en alternant successivement l'exercice? C'était tout simplement, comme on le voit, l'extension du mode divisionnaire du travail aux travailleurs, à l'emploi successif de leurs aptitudes, conformément aux indications que fournit d'elle-même la nature.

La seule spéculation théorique sur cette hypothèse de l'universalité d'application des lois naturelles, en matière de division du travail, aurait conduit ces illustres économistes à la solution du problème de la véritable organisation industrielle, c'est-à-dire à la connaissance, à la science de l'essor harmonique de principes absolus, excellents en eux-mêmes, mais faussés dans des conditions vicieuses, incomplètes, d'application.

Digitized by Google

De cette façon, ils voyaient immédiatement les graves inconvénients de cette méthode restreinte, remplacés par autant de nouveaux avantages inattendus, inappréciables, par exemple : l'emploi utile des vieillards, l'éducation professionnelle productive des enfants, le développement intégral des forces et facultés humaines, le retour du plus grand nombre, pauvres et riches, au travail embrassant toutes les vocations, la coopération multiple, alternative des gens de toutes conditions, enfin l'abondance portée à des proportions incalculables, la liberté, la dignité de chacun désormais garanties, non plus par des lois trop souvent impuissantes, mais par l'ensemble de la constitution économique.

Loin de porter à revenir en arrière, c'est donc en avant que pousse la division du travail. La production, la perfection de la main-d'œuvre y ont trouvé leur compte ; c'est maintenant aux travailleurs de tous sexes, de tous âges, aux activités de toutes natures à y trouver le leur, ce qui ne saurait manquer, l'expérience le prouvera, ainsi d'ailleurs qu'elle a déjà commencé de le faire pressentir dans certaines grandes industries où apparaît le principe du mode sériaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

XI

DU PATRONAT

Mais, pour revenir aux déductions de l'illustre professeur du Conservatoire, dirons-nous un mot de l'observation qu'il fait en passant, relativement au principe religieux qui domine la société déjà ancienne et très-prospère des ouvriers en doré. *Un système ne peut calculer sur l'héroïsme, mais sur les dispositions moyennes de la nature humaine,* remarque-t-il à propos de l'obligation imposée par le fondateur, aux associés de s'estimer entre eux, aux gérants d'être maîtres d'eux-mêmes pour être dignes de gouverner les autres.

Digitized by Google

Sans doute il ne faut pas demander aux hommes plus qu'ils ne peuvent, mais il faut qu'ils veuillent eux-mêmes pouvoir le plus possible, et le seul moyen de les pousser, de les soutenir dans cette intention, est évidemment d'imprimer en eux un principe religieux de dévouement à une œuvre commune sanctionnée par de hautes croyances, leur donnant le sens de la vie, l'intelligence, l'amour de son noble but : concours aux harmonies éternelles, par la culture, le raffinement, la maturation de chacun, suivant l'effort de sa propre destinée. La conscience de ce rôle, de cette tâche, la préoccupation de la solidarité, ici et ailleurs, des hommes entre eux, des devoirs, ou plutôt des attraits, qui nous précèdent dans l'existence des deux mondes, cette conscience, cette préoccupation sont la force, pour ainsi dire, la grâce qui nous fait triompher des obstacles, des vicissitudes d'un milieu encore si éloigné de l'ordre parfait.

Mais ce n'est pas aujourd'hui que l'on détrône Dieu, que l'on abolit le respect, qu'il faut parler de ce principe religieux, source de toute discipline, consécration de toute hiérarchie. Il

Digitized by Google

ne faut plus de pivot, d'autorité, de pilote, de gouvernail. C'est sans boussole, désemparée, disjointe, que la barque de l'humanité doit braver désormais les tempêtes, les flots sans rivages. Dans ce péril, tous seront chefs, commanderont, personne n'exécutera les manœuvres; et si l'on sombre, ce ne sera point en élevant les mains au ciel, en criant : Vive la patrie! mais en blasphémant le double culte de nos pères ! C'est ce chaos que l'on nomme la liberté; c'est de lui que l'on attend l'ordre, le bonheur. Illusion impie ! l'homme ne fondera rien de grand, de durable, sans s'appuyer sur le roc des lois éternelles de science, d'amour, révélation permanente du suprême Ordonnateur. Il faut qu'il y ait lien moral, solidarité dans le malheur, dans le combat de délivrance, pour qu'il y ait ravissement, enthousiasme dans le triomphe. Les bonnes qualités, les sentiments honnêtes, les garanties sévères que l'on exige de la part des sociétaires dans toutes les associations, ne sont-ce pas les caractères essentiels, intimes, du vrai sentiment religieux ? Ne discutons donc point sur les mots, et convenons qu'il est indispensable aux premiers volontaires de l'association.

Digitized by Google

Au surplus, que les impatients d'indépendance, que les indomptables se rassurent, ce joug de la discipline, qu'ils n'envisagent pas sans horreur, doux et facile quand on sait l'accepter loyalement en vue de l'intérêt commun, ne sera que momentané, faisant bientôt place à la liberté des vocations dès que la division du travail, poussée à l'extrême dans la pleine association, pourra comporter toutes les conséquences que nous avons fait entrevoir un peu plus haut. Jusque-là, soumettons-nous, comme le dit M. Wolowski, *aux conditions nécessaires qui dérivent de la nature des choses*. C'est là le prix du succès. Ne l'achetons-nous pas autrement cher dans nos luttes contre la misère, ou lorsque nous nous défendons sur les champs de bataille?

La première idée qui frappe le peuple, l'ouvrier, dans les associations de n'importe quelle nature, c'est la suppression de l'intermédiaire, qui rançonne à la fois le producteur et le consommateur, du patron, qui prélève, croient-ils, sur le travail des bénéfices exagérés qui appartiennent à ce dernier. Que l'on réduise au nombre strictement nécessaire, même que l'on

Digitized by Google

supprime entièrement les intermédiaires, si l'association par communes le permettait, nous n'y voyons qu'un immense bienfait, dont le résultat brut et moyen pour le consommateur peut s'estimer peut-être de 25 à 50 pour 100, sans compter, pour la société, l'avantage considérable du retour des forces, aujourd'hui parasites, aux travaux productifs. Pour ce qui est du *patronat*, l'indispensabilité d'une direction intelligente, expérimentée, d'une impulsion entreprenante, décisive, hardie, ce que nous avons vu de la mauvaise administration des sociétés, en général, nous fait considérer que ce ne serait pas sans un grave danger que l'on ébranlerait trop vite cette institution. Le patronat, en effet, c'est, dans les trois facteurs de la production, le *talent*, jusqu'à ce qu'il ait un moyen juste, régulier, de se produire en se justifiant. Sous ce rapport, et en attendant que la constitution de ce facteur prenne, s'il y a lieu, une autre forme, il est juste, légitime, qu'il ait sa part dans la répartition, et une part d'autant plus forte qu'il est, aujourd'hui surtout, plus utile. Il y a sur ce point divers préjugés économiques ou populaires qu'il convient d'essayer de dissiper.

Digitized by Google

Les économistes modernes reconnaissent bien aujourd'hui trois facteurs de la production, mais au lieu de les voir dans le capital, le travail, le talent, ils les voient dans *le travail, la nature, le capital,* qu'ils ne classent même pas dans leur ordre logique, puisqu'il conviendrait au moins de commencer la série par ce dernier, qui préexiste à toute action industrielle. Mais que vient faire ici la nature? Elle représente la matière. Et qu'est cette matière, ou son équivalent comme valeur, sinon le capital même, ce à quoi s'applique le travail? Il y a donc là superfétation inexplicable, seulement superfétation malencontreuse, puisqu'elle élimine un des trois termes de la richesse économique, *l'habileté,* laissant vis-à-vis et en antagonisme les deux autres, le capital, le travail, que l'ouvrier reconnaît effectivement comme seuls éléments de la création industrielle, ne considérant plus l'intervention directrice que comme une sorte de parasitisme spoliateur.

Cependant est-ce bien là le caractère de l'intelligence qui veille à l'exécution, à la perfection du travail? Est-elle vraiment inutile, ou son rôle est-il si peu important, qu'il faille,

Digitized by Google

pour ainsi dire, n'en tenir aucun compte? Peut-on s'en passer, sans inconvénient, ou, s'il est bon de s'en servir, sa part dans les bénéfices de la production doit-elle être fort inférieure à celles du capital, du travail? Nous ne le pensons pas, et voici pourquoi :

Si la nature, le sol, ce qu'il fournit intérieurement, extérieurement, forment l'ensemble de la matière première, le capital primitif, unique, si l'on veut, cet élément n'acquiert-il pas une plus-value proportionnelle au travail, mais aussi à l'habileté qui le met en œuvre? Le travail inintelligent, mal dirigé, maladroit, n'est-il pas souvent un gaspillage de la matière, tandis que la perfection due à l'adresse, au goût, à l'application patiente, en est la multiplication comme valeur? Et, maintenant, cet excédant du prix des produits perfectionnés ou obtenus à l'aide de procédés ingénieux, économiques sur les produits grossiers ou ordinaires, n'est-il pas une création toute personnelle, légitimement acquise à celui qui en est l'auteur? Et si, au mérite du métier, on ajoute l'art de manier, de conduire les hommes, l'esprit d'économie, d'ordre, l'ambition de se distin-

Digitized by Google

guer, de s'enrichir, en un mot, si l'on suppose réunies toutes les qualités qui font le succès, l'épargne, l'accumulation des bénéfices, ne voit-on pas qu'il se crée ainsi par l'action de ces forces intellectuelles, morales, à côté du capital naturel, fixe, un autre capital artificiel, mobile, qui devient à son tour un moyen d'accélération de l'industrie? Le mérite a donc bien réellement un rôle considérable dans l'accroissement des richesses, un rôle même si prépondérant que l'on peut affirmer que, sans sa généralisation à un certain degré, les sociétés ne dépasseraient guère l'état patriarcal, où le capital primitif, foncier, est à peu près le seul que l'on connaisse. Tout cet autre capital mobilier qui fait le progrès, la splendeur des civilisations, n'est vraiment que l'œuvre du talent, qui ne cessera de la poursuivre, de l'accomplir, tant qu'on lui laissera la liberté, qu'on lui rendra la justice qui lui est due. Ne tenir compte que de deux facteurs, le capital, le travail, pour éliminer le troisième, le talent, lui refuser sa légitime part, c'est donc, encore un coup, restreindre à la fois le capital, le travail eux-mêmes, couper court au développement

Digitized by Google

de la fortune publique, au mouvement ascendant des merveilles de l'industrie. Ainsi, étouffez, condamnez à l'impuissance l'initiative, l'ingéniosité, l'ambition des hommes qui entreprennent, inventent, entraînent les autres, sont marqués d'un sceau de supériorité; en un mot, supprimez le chef, le pivot de l'atelier, celui que l'on nomme, en général, patron, vous n'avez plus que des groupes confus, désorbités, fort au-dessous de ce qu'ils sont dans les conditions d'une organisation normale. Un ouvrier des plus intelligents de l'association Leclaire, Defournaux et Cie, a senti, loyalement confessé cela : « Notre maison est bien organisée, tous les rouages fonctionnent admirablement, nous nous connaissons tous, nous ne rencontrons aucun obstacle, les résultats sont satisfaisants, je puis le prouver par des chiffres. Eh bien, qu'aujourd'hui nos patrons nous disent : — « Marchez seuls, nous vous livrons à vous-« mêmes. Le matériel et la clientèle vous appar-« tiennent. » — J'ai peur de ne pas me tromper en disant que nous échouerions[1]. » C'est, en

1. Baral, *procès-verbal* de la vingt-neuvième assemblée générale, p. 24.

Digitized by Google

conséquence, en l'améliorant, en lui opposant de sages contre-poids, qu'il faut se servir du *patronat*, non du *patronage*, comme le recommande M. Leplay, pour entrer dans les voies transitoires de l'association. Une fois dans cette direction, il sera temps, si le besoin s'en fait sentir, ou de le modifier successivement, ou même de le retrancher, si l'on trouve avantage à s'en passer; mais patron, chef d'atelier, de groupe ou de série, membre d'un conseil de direction ou de gérance, il faudra toujours classer le mérite, les talents spéciaux, les rémunérer équitablement.

« L'atelier coopératif, disent les ouvriers, rend incertains les salaires, garantis sous le régime de l'entreprise. L'entrepreneur a seul des ressources suffisantes pour faire face aux brusques abaissements de prix, et continuer momentanément le travail à perte. Sa position, ses relations lui donnent la connaissance indispensable en marché national et étranger. Le succès de l'atelier collectif exige des hommes d'élite; il suppose, en outre, que ces hommes sauront s'assujettir constamment à l'unité de direction. *Force est ainsi d'aboutir à une sorte*

Digitized by Google

de patron électif, de tous les patrons le plus difficile à instituer, à supporter, à maintenir [1]. »

En attendant que ces considérations se confirment plus loin par l'observation des faits pratiques, examinons succinctement quelles sont les principales tendances de la nature humaine auxquelles toute organisation industrielle doit approximativement répondre.

1. *Le Paupérisme et les Associations ouvrières en Europe*, par M. Ch. d'Assailly, p. 89.

Digitized by Google

Digitized by Google

XII

PSYCHOLOGIE ÉLÉMENTAIRE

Une connaissance au moins élémentaire de l'homme est indispensable pour comprendre théoriquement, organiser pratiquement l'association, même dans ses degrés transitoires les plus inférieurs, puisqu'il s'agit non-seulement de satisfaire ses droits par la justice, mais encore de l'attacher à l'institution, de l'intéresser à ses progrès, en faisant que celle-ci réponde successivement, sinon à toutes, du moins à ses principales aspirations. Sans la part faite convenablement à ce côté moral de l'homme, il demeure toujours l'esclave de ses besoins ma-

Digitized by Google

tériels, du travail plus ou moins oppressif au moyen duquel seul il peut les satisfaire. Dès lors l'association, manquant des ressorts les plus nobles, perd la presque totalité de son influence éducatrice, moralisatrice, peut même languir, péricliter, succomber aux discordes, aux dissensions.

Au double point de vue des conditions organiques, de l'intelligence directrice de l'opération, il est donc, répétons-le, indispensable de bien fixer au moins les besoins animiques et intellectuels généraux de l'être humain. On s'efforcera ainsi de leur donner de mieux en mieux satisfaction par le perfectionnement du mécanisme et l'on saura comment prendre les associés pour en tirer le meilleur parti, tout en respectant scrupuleusement leurs susceptibilités, leur dignité.

Il ne faut pas se le dissimuler, c'est là une condition *sine quâ non* de succès, même dans les entreprises isolées, à plus forte raison dans celles où doit intervenir le concours volontaire, intéressé de tous ceux qui y coopèrent. Les patrons qui commandent le mieux à leurs ouvriers, qui en obtiennent le meilleur et plus con-

Digitized by Google

sciencieux travail, qui réussissent conséquemment d'ordinaire dans leurs spéculations, sont ceux qui possèdent un instinct plus profond, une plus grande expérience de la nature humaine en même temps qu'ils connaissent bien la pratique de la main-d'œuvre. Ces véritables chefs, comme tous ceux que l'ambition appelle à gouverner leurs semblables, savent comment il faut prendre l'homme en général, tels et tels caractères en particulier. Ils ne sont pas toujours aimés sans doute, car *notre ennemi, c'est notre maître;* ils sont constamment obéis, et c'est énorme pour les résultats [1].

Dans l'association qui, loin d'exclure la hiérarchie, la perfectionne au contraire, l'autorité

1. A propos de cette question, on a dû confesser, dans l'enquête de 1866, que les sociétés, loin d'être plus flexibles à l'égard des hommes qu'elles occupent, sont au contraire plus dures. « Au point de vue légal, déclara M. Blaise (des Vosges), les opérations des sociétés de production sont identiques à celles des patrons; au point de vue moral, elles procèdent en général de la même manière. Comme eux, elles emploient des salariés, nommés auxiliaires, ne les payent pas davantage, et ne leur assurent pas de travail permanent; *les ouvriers se plaignent même d'être plus maltraités par elles que par les patrons ordinaires.* » (*Enquête*, p. 181.)

Digitized by Google

extérieure et despotique disparaît pour faire place à celle qui résulte du consentement commun, en vue d'un but avantageux à tous. Il faut donc, au lieu de s'appuyer sur la volonté arbitraire d'un maître indépendant, qu'elle se fonde sur le droit reconnu de la personnalité humaine dans ses besoins légitimes de différents ordres, sur la conscience qu'a chacun des associés que ce droit, ces besoins sont servis le plus intelligemment possible par l'agent supérieur qu'ils ont choisi ou accepté, comme aussi par ceux qui reçoivent et transmettent son impulsion pour la bonne exécution des travaux.

Ce pivot, ces divers rouages de la hiérarchie, nécessaires à l'unité d'action, n'atteindront pleinement ce but qu'autant qu'ils seront nommés en parfaite conscience par leurs inférieurs coïntéressés, ou tout au moins reconnus par eux suffisamment capables, dignes; mais il faudra en outre, et indépendamment des réserves en faveur de tout mérite éventuel, qu'il y ait dans les formes des rapports de direction, de commandement, les convenances, les égards que se doivent entre eux d'honnêtes gens. Des usages, au besoin des règlements

Digitized by Google

écrits, arrêtés, votés par tous, seront donc en vigueur pour garantir, protéger tout ce qui constitue en l'homme la délicatesse des sentiments, la dignité de la personne.

Mais, avant d'aller plus loin, ébauchons les tendances radicales de l'âme humaine, dont, sauf degrés, combinaisons infiniment variées, sont doués tous les membres de l'espèce.

L'être humain, quoique animé d'un souffle immortel qui ne doit plus s'éteindre, apparaît pourtant d'abord ici-bas dans l'animalité et ne s'en dépouille plus qu'à la mort. C'est là une conséquence inévitable de l'application de notre principe animique à la matière. Nous apportons en naissant, et pour toute notre existence, des instincts ou besoins physiques au moyen desquels notre corps maintient ses fonctions, fournit sa carrière terrestre.

Ces instincts ou besoins fondamentaux consistent à respirer, à nous alimenter, à nous développer, à nous soustraire à la douleur, à nous garantir contre tous risques et dangers, à nous reproduire, en un mot, à nous conserver en santé, dans un bien-être physique qui est

Digitized by Google

une jouissance, inférieure sans doute, mais précieuse au delà de toute expression.

Après les instincts fondamentaux constituant le premier degré de l'organisme vital, se montrent les sens, dont le but est de nous mettre en relation avec le monde extérieur ou l'ensemble des phénomènes physiques dont la connaissance est indispensable à l'animal pour apprécier tout ce qui est nécessaire à sa conservation, à ses satisfactions exclusivement sensuelles.

Jusque-là, en y joignant seulement l'attachement à l'être qui lui donne des soins, un vague instinct de circonspection, un instinct plus vague encore d'éducabilité; jusque-là, l'être humain ne s'élève guère au-dessus de la brute. Les conditions organiques de manifestation de facultés plus hautes, encore à l'état latent, ne se sont pas encore suffisamment déterminées. Cependant les sens, ces intermédiaires entre l'individu et son milieu, sont des facultés qui, mises en œuvre par d'autres forces d'un ordre supérieur, lui constitueront aussi des droits sur les dispositions de ce même milieu.

Digitized by Google

Toutefois, ne tardent pas à apparaître simultanément de nouvelles tendances d'intelligence et de sentiment qui permettent au sujet de former certains groupes de famille, de camaraderie, d'émulation avec ses semblables, et de jouir des phénomènes extérieurs qui l'attirent. La sociabilité, le luxe deviennent ainsi des besoins.

Plus tard enfin se développe l'intelligence, se produisent la réflexion, le goût plus ou moins raisonné des arts, surgissent dans leur plénitude les aspirations du sentiment de famille, d'amour, de mouvement, de variété, de contraste, de rivalité émulative, d'ambition, de haute sociabilité, de religion, par la bienveillance, la vénération, la conscience, l'instinct mystérieux des choses invisibles, de la cause suprême. C'est cet épanouissement qui fait vraiment l'homme, l'autorise à se dire créé à l'image de Dieu.

Ces merveilleuses facultés, qui, encore une fois, sauf le degré natif ou l'atrophie par inculture, sont communes à tous les membres de l'espèce, doivent d'autant mieux rencontrer satisfaction dans le milieu social, qu'elles

Digitized by Google

constituent des droits non moins sacrés que les précédentes, puisqu'elles sont à la fois organes d'une existence individuelle et de l'existence collective par cela même qu'elles déterminent notre caractère spécial, la direction de notre destinée, le rôle qui peut en seconder l'accomplissement en vue de l'unité dans l'association.

Digitized by Google

XIII

CONDITIONS CONCORDANTES A LA NATURE

Bien que nous n'ayons dû esquisser qu'à grands traits cette structure animique de l'homme, cela suffira, nous l'espérons, pour faire saisir au lecteur les concordances phénoménales qu'elle rend obligatoires pour toute association qui prétendra à la prospérité, à la solidité, à la durée.

Le premier ensemble du foyer des phénomènes que doit créer l'association comporte la plus grande abondance possible des produits du travail, donnant lieu à l'aisance, aux commodités de la vie, à un confortable progressif

Digitized by Google

embrassant la bonne chère, les vêtements, l'habitation, les conditions hygiéniques du régime économico-industriel, en un mot, tout ce qui répond aux besoins du corps, à l'équilibre, à la vigueur de la santé.

Ces conditions économiques de premier degré seront d'autant plus satisfaisantes, que l'on se rapprochera davantage des combinaisons multiples qui réduiront les chômages par le groupement des industries, amélioreront la main-d'œuvre par d'ingénieuses distributions des travaux et des travailleurs, agenceront des habitations unitaires, salubres, agréables, à bon marché, centraliseront les approvisionnements, confections, préparations du plus grand nombre des choses nécessaires, réaliseront par là même d'immenses avantages dont profiteront les associés. Rien que dans cette voie inférieure du système social, il y a à effectuer une bienfaisante révolution dont les essais partiels tentés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, le familistère de Guise, la société de Beauregard et tant d'autres encore, soit en France, soit à l'étranger, sont les indices et les gages. Et, sans même pousser si loin, les

Digitized by Google

simples expériences coopératives en matière de consommation, bien administrées, sagement conduites, amèneraient des résultats prodigieux par la seule suppression des intermédiaires surabondants. Que de capitaux, que de forces reportés du coup sur la production ! Quel accroissement subit de la richesse, de la fortune publiques ! Quelle extension du mouvement industriel par là même qu'un plus grand nombre produirait, que tous consommeraient dans des proportions convenables !

Mais, nous l'avons déjà dit, la destinée de l'homme n'est point confinée dans la vie animale ; il n'a point à contenter que de grossiers instincts, il a d'autres facultés que la communauté doit satisfaire aussi, utiliser.

Après les besoins individuels de conservation, de jouissances particulières constituant le bien-être matériel, viennent, comme nous l'avons vu, ceux de la sociabilité. Il faut à l'enfant, à l'adulte, à l'homme mûr, des camarades, des amis, une compagne, des rejetons, des supérieurs ou inférieurs, qui le guident, l'entraînent, ou bien qu'il dirige à son tour. Ces nécessités, qui répondent au sentiment, déter-

Digitized by Google

minent les premiers rapports de l'individu avec les groupes élémentaires de l'espèce, forment conséquemment les bases de la moralité, ces nécessités sont aussi impérieuses que celles d'où dépend l'existence, impliquent donc les moyens que doit rencontrer l'homme dans son travail pour y satisfaire. En attendant que les femmes, les enfants puissent être jusqu'à un certain point indépendants par les services qu'ils rendront dans l'association intégrale, il est donc indispensable que l'homme, à la charge duquel ils sont en grande partie, suivant la constitution actuelle de la famille, trouve dans son travail des ressources suffisantes pour les soutenir, les élever, les éduquer, leur ouvrir les issues du monde. Toute société où l'ouvrier ne peut se marier sans imprudence, sans exposer les siens à la misère, à la dégradation physique, morale, n'est pas seulement une société mal faite, mais encore une société qui se trahit elle-même en s'appauvrissant dans ses membres, qui manque à l'humanité en ne concourant qu'imparfaitement à sa perpétuation.

Tout homme valide, laborieux, qui devrait

Digitized by Google

rencontrer dans une société prévoyante, convenablement organisée, les moyens de mettre les siens à l'abri du besoin, de l'ignorance, par le produit de son travail, doit donc en rencontrer la garantie complète dans l'association, sinon par une activité continue que les conditions générales du marché, malheureusement encore ingouvernables, ne sauraient lui assurer, du moins dans une équitable augmentation de salaire, dans l'institution de toutes les mesures d'économie qu'elle peut successivement réaliser.

Mais, ce n'est point encore assez, car les sentiments qui font déjà de l'homme un être si merveilleux en ce qu'ils le relient à ses semblables dans un concert de plus en plus harmonieux, les sentiments, dans leur jeu, dans leurs rapports, surtout dans les accords qu'ils doivent former pour éviter la confusion, les chocs, l'anarchie dans la masse, ont besoin de l'intelligence qui fait comprendre l'ordre, des ressorts supérieurs du mouvement qui seuls permettent de s'y élever librement.

Ces facultés d'intelligence, de connaissance qui appellent l'instruction, le savoir, en font de

Digitized by Google

puissants leviers, de suprêmes satisfactions; ces facultés, comme celles, non moins précieuses, qui permettent d'utiliser toutes nos aptitudes, d'exercer, dans la juste mesure, nos passions de sociabilité; ces facultés diverses, qui font vraiment le caractère supérieur, divin de l'humanité, en la rattachant, en l'associant à l'œuvre complémentaire de la création, exigent aussi leurs faits correspondants dans la série des institutions économiques. Ces faits sont : 1° l'enseignement théorique et appliqué rendu aussi attrayant que possible à l'aide des plus ingénieuses méthodes; 2° la variété active dans les travaux par la division parcellaire et l'alternance dans l'exercice de ses fractions[1]; 3° l'émulation, par une sage excitation des amours-propres, de l'intérêt, de l'ambition dans le double but de la bonne et rapide confection des produits; 4° l'esprit corporatif, l'amour de l'œuvre, l'attachement au bien-être qu'elle procure, la reconnaissance pour l'honneur d'y concourir, l'ivresse, le dévouement dans la poursuite de son perfectionnement.

1. Voir ce qui a été dit, § 10.

Digitized by Google

C'est par la science organique, l'ordre, le contrôle, la sécurité administrative, par de sages réglementations, une raison inébranlable, une justice inflexible, éprouvée, les avantages de toute nature obtenus dans l'exploitation commune, que l'on satisfera à ces besoins de rang supérieur, qui troublent, désorganisent dès qu'ils sont méconnus, sacrifiés.

Nous allons voir par la description analytique d'une société aussi parfaite que possible, dans l'état des choses, de participation entre ouvriers et patrons, celle de M. Leclaire [1], par exemple, que toutes ces conditions, qui semblent au premier abord si difficiles à réunir, peuvent néanmoins l'être en très-grande partie, à l'insu de la masse qui se trouble de plus en plus en face du problème social, et même, en quelque sorte aussi, de la plupart de ceux, l'organisateur et ses principaux collaborateurs exceptés, qui en sont les instruments directs et actifs.

1. Entreprise de peinture...

Digitized by Google

Digitized by Google

XIV

IMPULSIONS DÉTERMINANTES

M. Leclaire, homme essentiellement intelligent, actif, laborieux, honnête, bienveillant, mais animé du désir, du besoin de se faire une place dans le monde, sut employer sa première jeunesse à bien apprendre toutes les parties de l'industrie de la peinture en bâtiment, puis à réfléchir sur les améliorations nombreuses dont elle pourrait être susceptible au double point de vue de l'intérêt du public, de celui du maître, de l'ouvrier.

Remplissant ponctuellement ses devoirs, témoignant en toutes occasions, soit à ses chefs,

Digitized by Google

soit à ceux qui se trouvaient en relation avec lui, à un titre quelconque, de sa constante bonne volonté, il obtint légitimement l'estime générale, l'autorité du caractère, et sûr, en outre, de son expérience, se sentit bientôt la force, la confiance qui font le véritable crédit.

En effet, âgé à peine de vingt-deux ans, sans autre capital que de faibles économies s'élevant à une centaine d'écus, il se mit en tête, malgré les appréhensions de sa jeune compagne, de s'établir, de se faire patron. Le jeune homme, plein de courage, de sévères principes, convaincu de faire bien et bons les travaux qu'on lui confierait, de suivre, de surveiller sans relâche, de gérer avec ordre ses petites opérations, ne doutait pas, lui, du concours qu'il rencontrerait chez les fournisseurs, les clients, du succès qui l'attendait dans la carrière.

Il s'établit donc, non sur un faux crédit d'apparences mensongères, de charlatanisme inconsidéré, sans scrupule, mais en annonçant franchement, loyalement, sans honte, sans embarras, sa situation réelle, demandant aux uns des produits qu'il soldera sur ses premières rentrées, aux autres quelques à-compte au moyen

Digitized by Google

desquelles il payera ses ouvriers aux intervalles en usage.

Une fois parti, il s'agit d'avancer, d'arriver; mais la concurrence est grande, meurtrière ; les petits tiennent difficilement contre les gros qui peuvent acheter au comptant du fournisseur, faire au propriétaire un long crédit, manipuler, altérer les marchandises, tromper sur la main-d'œuvre, commettre maintes fraudes sans trop risquer de voir diminuer leurs affaires. Ce n'était point les errements qu'entendait suivre le nouvel entrepreneur. Raison de plus pour que la tâche fût rude, dangereuse. Que de volonté, d'énergie pour y faire face contre tous !

Cependant, bien que prises de ce côté honnête et vrai, considéré comme impossible en matière industrielle, commerciale, les affaires de l'audacieux artisan se développèrent, prospérèrent rapidement. Tout en faisant d'excellente besogne, il travaillait à prix réduit, comptant sur ses ressources administratives, sur sa présence multipliée pour se rattraper des sacrifices qu'il croyait devoir faire pour achalander sa maison.

A cette occasion, un forfait qu'il avait traité

Digitized by Google

à très-bas prix pour une série de bâtiments lui valut les sèches remontrances d'un de ses fournisseurs qui, redoutant sans doute de perdre par ricochet, le blâmait de courir après des travaux insuffisamment rémunérés. Le jeune entrepreneur répondit peu de chose d'abord à ces observations, faites sans connaissance de l'homme, sans trop de ménagement; mais dès qu'il put se libérer vis à vis de l'indiscret marchand, il lui rappela cette petite blessure, cessant dans l'avenir tous rapports avec lui. Cette noble susceptibilité est le cachet des vaillantes natures.

Dans toute industrie où l'on emploie des hommes à la journée, les pertes de temps, la soustraction ou le gaspillage des matières premières, constituent cette inconnue redoutable qui ne se dégage qu'au bout du règlement de chaque exercice annuel. Dans l'industrie de la peinture en bâtiment, elle peut atteindre des proportions considérables. Dans la mécanique, elle s'élève communément à 75 pour 100 du prix de revient des produits.

« Un entrepreneur n'a pas seulement l'inquiétude de n'être pas payé des travaux qu'il

Digitized by Google

a faits pour de mauvais débiteurs, ou de se trouver compris dans quelques faillites, dit M. Leclaire; ceci est, en quelque sorte, la moindre des choses, ces chances de pertes étant peu importantes pour celui qui a de la prudence; mais une cause incessante de tourment, ce sont les pertes qui résultent du mauvais emploi du temps que fait la majeure partie des ouvriers payés à la journée [1]. »

La grande question, en pareil cas, est donc tout entière dans les moyens de surveillance. Mais, comment l'exercer efficacement dans plusieurs ateliers disséminés? En appréciant justement le temps que pourra demander tel travail, en chargeant un chef ouvrier de le suivre, de tenir la main à ce qu'on s'écarte le moins possible de ces limites? Vains efforts! on ne pourra guère plus compter sur ce chef d'atelier, dans les conditions ordinaires, que sur ses adjoints, et mille incidents viendront dérouter l'expérience, les calculs. Il faudra donc faire la part du feu, part que supporteront les

1. *Des améliorations qu'il serait possible d'apporter dans le sort des ouvriers peintres en bâtiment*, p. 6, 7 (1843).

Digitized by Google

clients ou qui consommera la ruine du patron.

Cet état de choses est le désespoir des entrepreneurs, qui, suivant le bon ou mauvais vouloir de leur personnel, oscilleront alternativement entre la fortune ou la faillite, sans que l'ouvrier en tire lui-même aucun avantage sérieux, car ce qu'il dépense en moins de force pour le travail qu'il doit, il l'applique d'ordinaire à des plaisirs ou des excès qui le fatiguent bien autrement. Ajoutons que cet antagonisme d'intérêt entre le travailleur et le patron engendre l'irritation, la haine, le mépris, aggrave indéfiniment le mal, le conduirait jusqu'aux plus déplorables conflits, si on ne devait y porter remède bientôt.

C'est principalement, d'une part, l'impossibilité d'une surveillance efficace vis-à-vis des intérêts engagés, d'autre part, la bienveillance naturelle de M. Leclaire, ses sympathies pour d'anciens compagnons, son besoin de n'avoir avec eux que de bons, d'aimables rapports, qui le poussèrent à rechercher les moyens d'obvier à cette intolérable situation. De là son idée d'essayer d'intéresser dans ses bénéfices ses ou-

Digitized by Google

vriers les plus consciencieux, les plus intelligents.

Il n'eut point à se repentir, au contraire, de cette sage alliance du calcul et du sentiment.

« Je vous ai expliqué, disait-il en 1867 aux clients de sa maison, par quelle série de circonstances j'avais été conduit à en agir de la sorte avec les ouvriers stables et laborieux, et que j'avais préféré, en faisant plus de travaux, gagner 15,000 francs par an, en donnant 20,000 francs aux ouvriers et employés qui m'aidaient, que de ne gagner que 10,000 francs et ne payer que le salaire ordinaire.

« Je vous ai indiqué qu'en 1842 nos affaires ayant pris un grand développement, j'éprouvais de la gêne à répondre exactement à toutes les commandes, et que, travaillé par l'idée de la participation de l'ouvrier aux bénéfices du patron que M. Frégier m'avait mise en tête à une autre époque, j'avais admis que si, par l'application de cette idée, je gagnais 20,000 francs par an en en donnant 10,000 à ceux qui m'aideraient, ce serait préférable que de n'en gagner que 10 en gardant tout pour moi; enfin je considérais qu'à côté de ces avantages

Digitized by Google

réels, je fonderais une institution qui pourrait avoir *une portée de réforme sociale*, puisque, en m'enrichissant et en assurant l'avenir d'un grand nombre d'ouvriers, en en faisant des *possesseurs*, j'en ferais des conservateurs, qu'il n'y aurait plus de grève possible pour ma maison, et que je retirerais des instruments à la révolution [1]. » (*Suite du compte rendu par M. Leclaire aux clients de sa maison*, p. 8.)

1. « 1848 est venu m'en donner la preuve, puisque le 24 février et le 24 juin les ouvriers de la maison sont restés à leur travail. »

Digitized by Google

XV

RUDIMENT DE PARTICIPATION

Cette idée d'une participation proportionnelle des ouvriers et employés d'une exploitation industrielle dans les bénéfices nets qu'elle produit; cette idée qui paraît, qui est, en effet, si simple aujourd'hui, qu'il a suffi à M. Bord, tout en y adjoignant une sorte d'institution de secours pour les malades, de la formuler en six articles, de l'afficher le 20 janvier 1865 dans ses ateliers, pour la mettre en vigueur, était, en 1842, au moment où M. Leclaire en commençait l'application, en quelque sorte inusitée, presque insolite. Jusque-là on ne l'avait guère pratiquée

Digitized by Google

qu'à l'égard de quelques employés supérieurs.

« On intéresse habituellement dans le commerce, dit M. Courcelle-Seneuil, les commis anciens dans la maison, éprouvés, et dont la collaboration a un caractère trop général pour être rémunérée par une remise ou rétribution aux pièces. Cet intérêt, qui est un témoignage d'estime en même temps qu'une rémunération pécuniaire, ne constitue point au profit du bénéficiaire une partie de la propriété dans l'entreprise : il y a seulement une partie de son traitement qui se proportionne aux bénéfices de la maison, qui augmente avec eux, se réduit et disparaît avec eux. En cas de perte, l'entreprise reste seule responsable... Cette combinaison est *excellente*, en ce sens qu'elle identifie l'intérêt de l'employé avec celui de l'entreprise, à laquelle se trouve acquis ce concours moral et libre, cette ardeur, cette application qu'*aucun moyen coercitif ne saurait obtenir*.

« Cependant cette combinaison n'est ancienne que dans le commerce, et on ne pensait pas qu'elle fût susceptible d'être appliquée aux ouvriers proprement dits. Il y avait en effet des obstacles de plusieurs sortes. Les patrons et les

Digitized by Google

commis ne se considèrent pas comme appartenant à deux classes de la société : il en est autrement des patrons et des ouvriers, soumis à des habitudes différentes et accoutumés à voir les choses d'un point de vue autre, sinon opposé. D'ailleurs, ce mode de rétribution du travail suppose chez celui qui le fournit une certaine préoccupation de l'avenir, un désir et une espérance d'améliorer sa position, qui sont assez rares dans les classes ouvrières. Privé, du reste, le plus souvent, soit par défaut d'instruction, soit par le désordre même de l'entreprise, de tout moyen de contrôle, l'ouvrier se défie naturellement de celui qu'il appelle son maître, et craint toujours qu'une promesse, réalisable seulement dans un avenir lointain, ne soit un leurre pour le faire travailler plus activement ou plus longtemps, et le frustrer ensuite de son salaire. Il faut, pour que les considérations d'avenir agissent sur le principe d'action d'un homme, un certain degré d'instruction, un certain degré d'élévation dans les habitudes, un sentiment moral bien caractérisé qui se traduit par une confiance raisonnée. Heureusement ces qualités tendent à se développer rapidement dans les

Digitized by Google

classes ouvrières et particulièrement dans les corps d'état qui ne subissent pas l'influence des grandes machines. Une courageuse expérience tentée avec succès à Paris dans l'industrie de la peinture en bâtiments a obtenu un grand et légitime retentissement. En intéressant à son entreprise ceux de ses ouvriers qui en étaient dignes, l'entrepreneur qui l'a fait a merveilleusement amélioré leur condition, et l'entreprise y a gagné. La suite d'expériences et de raisonnements par lesquels il est arrivé à cette conclusion fait autant d'honneur à son intelligence industrielle qu'à la droiture de son cœur. Après avoir essayé d'introduire de la stabilité dans le personnel de ses ouvriers et avoir réussi, il a trouvé le succès suffisant... Ce nouveau mode d'administration consistait à intéresser les ouvriers dans les bénéfices de l'entreprise, et il a produit aussitôt les plus magnifiques résultats.

« Depuis 1848, un certain nombre d'entrepreneurs ont imité cet exemple dans diverses industries avec un succès varié...

« Dans les professions qui exigent l'emploi de toutes les forces physiques et morales de

Digitized by Google

l'homme, comme les pêches en mer, le système était depuis longtemps adopté aux États-Unis et en Angleterre. On en cite une application remarquable parmi les mineurs du comté de Cornouailles... Il produit une intelligence, une indépendance, une élévation morale qui mettent la condition et le caractère du mineur bien au-dessus de la moyenne de la classe laborieuse... »

« En Angleterre, la participation rudimentaire se trouve fréquemment en usage, sous mille formes diverses, mais elle ne s'y est point encore élevée à l'état de système complet. Tantôt ce sont quelques ouvriers qui s'associent pour faire tel ouvrage à un prix stipulé dans le contrat qu'ils signent avec le constructeur; tant qu'ils travaillent, un à-compte leur est donné chaque semaine sur ce prix à un taux fixé de tant par jour, et, la besogne finie, ils partagent le reste. Tantôt enfin le contrat n'est signé que par un petit nombre d'ouvriers, qui, comme le *ship wright*, payent les autres à la journée, se réservant pour eux seuls de partager les bénéfices de l'entreprise ou d'en supporter les pertes. Dans l'un et l'autre cas, les ouvriers se tarifent

Digitized by Google

aujourd'hui eux-mêmes pour les à-compte de salaires[1]... »

« Aux États-Unis, ajoute M. Courcelle-Seneuil, la combinaison qui intéresse l'ouvrier dans l'entreprise s'étend rapidement à la faveur d'un sentiment de dignité personnelle très-bien entendue et d'une admirable diffusion de l'instruction primaire.

« Employé judicieusement, le contrat qui donne un intérêt aux collaborateurs bien méritants est fécond, parce qu'il est juste. Il fait disparaître en grande partie la nécessité de la surveillance et dirige vers le même but la volonté de tous ceux qui concourent à l'entreprise. Mais il n'est utile qu'autant qu'il est juste, c'est-à-dire lorsqu'il intéresse tous ceux qui le méritent, et ceux-ci seulement, et chacun d'eux dans la proportion de ce qu'il mérite, c'est-à-dire du concours intellectuel et moral qu'il apporte. Les considérations qui développent le principe d'action chez le commis ou l'ouvrier intéressé sont plus éloignées et moins directes que celles

1. *Les Associations ouvrières en Angleterre*, p. 196, 197.

Digitized by Google

qui le développent chez celui qui travaille aux pièces : elles n'agissent que sur des hommes placés assez haut dans l'échelle de la culture morale et intellectuelle, et n'auraient aucune influence sur des hommes très-ignorants ou d'une moralité médiocre... Il est clair, du reste, que la politique la plus difficile à pratiquer est celle dont le but est de gouverner les hommes en s'emparant de leur volonté, sans exercer sur eux une autorité coercitive[1]. »

Depuis quinze années qu'ont été écrites ces lignes, les classes laborieuses ont fait un pas immense dans le pressentiment, disons plus, dans la foi du progrès social. Ce ne sont plus seulement quelques ouvriers d'élite, rare et honorable exception, qui en poursuivent les promesses, mais tous, ceux-là mêmes qui défaillent le plus souvent; car on sent généralement que la société doit une place, des moyens d'existence à chacun de ses membres, qu'elle saura un jour appeler au travail utile. Cette participation, qui est *féconde parce qu'elle est juste,*

1. *Traité théorique et pratique des entreprises industrielles, commerciales et agricoles,* p. 91 et suiv.

Digitized by Google

sera donc le refuge de tous, en attendant les épreuves de la grande association qu'elle a pour destinée, pour but de préparer dans des conditions certaines.

Lorsque l'expérience de M. Leclaire fut tentée, non-seulement il n'eût point fallu en parler aux entrepreneurs, qui n'en sentent même pas encore assez généralement l'importance aujourd'hui, mais les ouvriers eux-mêmes n'y croyaient point, n'en voulaient, pour ainsi dire, à aucun prix. C'était, suivant eux, un nouveau piége tendu à leur naïveté par les ruses de l'exploitation. On voulait, à l'aide d'une supercherie colorée de philanthropie, obtenir d'abord un surcroît d'activité du travailleur, sauf à le récompenser ensuite par un dividende dérisoire. Quelle garantie, d'ailleurs, comme le remarque M. Courcelles-Seneuil, que les comptes seraient sincères, que le patron serait solvable? Qui savait si celui qui osait prendre une pareille initiative, n'essayait pas de conjurer par là une imminente déconfiture? Et puis, était-ce bien ce rude compagnon, sachant faire de ses mains, connaissant toutes les rubriques du métier, ce malin compère, si habile dans les évolution

Digitized by Google

d'atelier, dans l'art de se rendre compte de l'emploi des bras, si ardent aux affaires, qu'il donnait meilleur, mieux exécuté, à prix réduit; était-ce à cet ambitieux qu'il fallait se fier, s'en remettre pour espérer un profit sérieux? Des indices manifestes donnaient, au surplus, la mesure de ce que l'on pouvait attendre de ces spécieuses innovations, c'est qu'on n'en voulait pas qu'à leurs sueurs, mais aussi à leur liberté, puisqu'on leur imposait des règlements tyranniques, odieux, interdisant, par exemple, la célébration du saint lundi, l'ivresse les autres jours, enfin, horreur! le tabac dans les chantiers! — On le conçoit, les orateurs de cabaret, les vénérables grognards de la pipe faisaient bonne et prompte justice des trahisons nouvelles préméditées par cet exploiteur d'hommes, ce cupide et rapace sournois qui, sous prétexte de chercher midi à quatorze heures, n'entendait bien que remplir ses poches aux dépens des nigauds qui se laisseraient *emblémer*.

Au courant de tout ce qui se passait parmi ses ouvriers, soit pour le travail, soit pour l'échange des idées et sentiments qui pouvaient s'y rapporter, M. Leclaire n'ignorait rien de

Digitized by Google

ce qui se disait, se faisait pour dénaturer, calomnier ses intentions, contrecarrer l'exécution de ses projets. Il voyait ainsi des adversaires, presque des ennemis dans ceux dont il poursuivait le bien-être. Mais il ayait en lui ce qui est plus fort que l'opposition des hommes, fussent-ils unanimes : la certitude de servir la vérité, l'humanité. Il ne se détourna donc point de son objet ; il y marcha au contraire plus résolûment encore.

En 1842, après avoir publié son opuscule sur *les moyens d'améliorer le sort des ouvriers peintres en bâtiment*, il commence donc l'application de son idée, mais avec toutes les précautions nécessaires pour éviter des embarras, de trop cruels déboires.

« En commençant les affaires, comme entrepreneur de peinture, dit-il dans l'avertissement de cette brochure [1], nous avons, tout d'abord, suivi les mêmes errements que ceux que nous avions vu pratiquer, errements qui consistaient à payer l'ouvrier le moins possible et à le ren-

1. *Des améliorations qu'il serait possible d'apporter dans le sort des ouvriers peintres en bâtiment*, p. 2.

Digitized by Google

voyer souvent pour la moindre faute ; cette manière d'agir nous a bientôt démontré que le bas prix de la journée et la rigueur produisaient l'effet tout contraire à celui que nous voulions obtenir ; aussi avons-nous changé promptement de système, et avons-nous, en cherchant à établir la stabilité dans notre maison, rétribué plus raisonnablement la main-d'œuvre. Ce moyen a eu un plein succès, aussi bien par suite d'un meilleur emploi du temps que par l'augmentation des produits et de la stabilité parfaite qui s'est établie...

« De tels résultats ne devaient-ils pas faire supposer que l'entrepreneur dût jouir alors d'une parfaite tranquillité ?

« Hélas ! c'est pourtant une erreur... Tant que nos forces physiques et intellectuelles nous ont permis d'embrasser et de voir tout par nous-même, depuis l'ensemble jusqu'aux plus petits détails, nous avons joui d'une certaine satisfaction ; mais, du moment que nous n'avons pu, en raison de l'accroissement des affaires, n'être qu'un centre d'où tout part et où tout vient se résumer, c'est alors que, malgré la stabilité établie dans notre maison, malgré le dévoue-

Digitized by Google

ment et le zèle de plusieurs ouvriers, notre inquiétude a reparu et nous a conduit, pour obtenir la tranquillité que nous cherchions depuis si ongtemps, et pouvoir continuer une industrie laquelle nous nous livrons avec tant de bonneur, nous a conduit, disons-nous, à mettre en pratique un mode d'administration tout différent de celui que nous avions successivement suivi jusqu'en 1841, et qui consiste, comme on le verra, à *hypothéquer* notre *avoir* sur *ceux* qui produisent par *leur travail* [1]. »

Ce moyen que M. Leclaire entendait essayer pour se soulager dans une tâche devenue trop lourde, et en améliorant d'ailleurs beaucoup l'ordre administratif et les résultats de l'entreprise, était un embryon, une ébauche de la participation de ses ouvriers dans ses bénéfices.

« La difficulté consiste, dit-il, à opérer cette répartition d'une manière équitable... Dans certaines industries, cela nous paraît très-praticable, notamment dans l'entreprise de peinture en bâtiment... Si ceux qui se trouvent à la tête des travailleurs établissaient une organisation

1. *Des améliorations*, etc., p. 2, 3, 6.

Digitized by Google

telle que leurs intérêts propres fussent moins étrangers à ceux de leurs ouvriers, les chefs d'entreprise acquerraient une tranquillité qu'il n'est pas possible d'obtenir aujourd'hui dans les affaires...

« Ce ne peut être qu'en rendant les intérêts réciproques et pour ainsi dire solidaires qu'on parviendra à ce but si désirable, si recherché par tout le monde[1]. »

Bien que retenant encore, comme le jugeant indispensable, le pouvoir absolu du maître, M. Leclaire pressentait pourtant déjà la haute utilité, la justice d'une hiérarchie consentie ou fondée par les ouvriers eux-mêmes, ainsi qu'on le voit dans une note qu'il glisse furtivement au bas d'une de ses pages. « Si, dans l'entreprise de peinture, dit-il, les chefs d'atelier étaient *nommés à la majorité des voix par leurs camarades*, les choix seraient, en général, *meilleurs*, et l'accès aux emplois les plus avantageux serait ouvert à ceux dont l'intelligence reste quelque fois longtemps inconnue[2]. »

1. *Des améliorations*, etc., p. 9.
2. *Id.*, p. 12.

Digitized by Google

Digitized by Google

XVI

ESSAI PROGRESSIF DE PARTICIPATION

Le fondateur de la maison Leclaire, qui, plus intuitif de l'avenir, plus profond que M. Bord, avait l'ambition de créer progressivement un organisme susceptible d'engrener un jour en pleine association, crut en conséquence devoir retenir par devers lui les pouvoirs nécessaires pour composer, former un aussi bon noyau que possible de son personnel d'intéressés. Cette préoccupation très-importante le suit, l'obsède dans l'économie de son projet, dans le règlement qu'il impose aux premiers ouvriers qu'il choisit, qu'il choisira seul jusqu'à nouvel ordre. Il veut

Digitized by Google

bien tenter l'aventure, à ses risques et périls, mais il n'entend pas qu'on le gêne, qu'on l'embarrasse, qu'on l'entrave dans le bien qu'il rêve, qu'il va poursuivre sans relâche. Il faut d'ailleurs que l'on ait foi en lui, qu'on lui laisse la dictature, car il s'agit d'une conquête engageant le salut commun.

« N'oubliez pas que j'ai fait mes preuves, commence-t-il par dire à ses hommes, et que mon expérience des affaires doit être prise par vous en sérieuse considération. Personne de vous ne doit s'inquiéter de la réussite de mes projets, l'exécution en est facile ; cependant si quelques esprits tracassiers, qui condamnent tout sans examen, les blâmaient, vous pouvez leur répondre qu'il n'est pas plus difficile de faire la part à deux mille personnes que de la faire à deux individus seulement.

« Pensez-y, rien ne vous est possible sans moi, et je ne puis rien sans vous. Il faut de la confiance réciproque et des efforts communs.

« Ce que j'ai fait dans le passé doit vous répondre de l'avenir.

« Ce n'est point une association que je forme, j'ignore même si la loi me le permettrait ; il

Digitized by Google

s'agit tout simplement de DISTRIBUER A UN CERTAIN NOMBRE DE MES OUVRIERS QUI SAURONT MÉRITER CET AVANTAGE, UNE PART DES BÉNÉFICES PRODUITS PAR LE TRAVAIL [1]. »

C'est là évidemment le langage net, vigoureux de l'homme sûr de sa conscience, de sa force, assez intelligent pour comprendre qu'il faut une seule tête pour mener à bien toute entreprise, assez courageux pour en assumer la tâche, la responsabilité. Quelle différence entre ces natures supérieures, si fortement trempées, qui vont au bien par leur seule énergie, et ces brouillons politiques ou socialistes qui ne manifestent leur action qu'en perdant le temps en vaines paroles, en dissertations inextricables! Que valent tous les congrès ouvriers du monde, où l'on attaque bêtement la propriété, au lieu de discuter les premières notions pratiques de l'association ou de ses transitions, qui la généraliseront, l'assureront à tous en proportion équitable? Les gens qui discourent tant font peu, empêchent bien souvent les autres d'avancer. Les hommes pratiques de bonne volonté inven-

1. *Des améliorations*, etc., p. 18.

Digitized by Google

tent, créent, travaillent et n'alambiquent point d'oiseuses ou dangereuses questions : *acta, non verba.*

Le fondateur, qui connaît l'inconséquence, la malfaisance de l'intrigue, multiplie donc le plus possible les moyens de s'y soustraire, non qu'il ne rende pleine justice aux ouvriers d'élite qu'il a déjà réunis autour de lui, mais parce qu'il n'entend pas que la sottise vienne le convaincre d'impuissance après avoir sourdement ruiné son œuvre.

« La conduite de nos ouvriers, dit-il en terminant son règlement d'administration et de répartition des bénéfices produits par le travail entre les membres composant le noyau de sa maison, la conduite de nos ouvriers ne nous laisse aucun doute sur nos futures déterminations, mais nous croyons cependant que la prudence commande nos réserves, qui ne peuvent manquer d'être appréciées par eux ; car ils savent, et l'expérience l'a trop souvent démontré, que *les meilleures intentions peuvent ne pas être goûtées par ceux dont on cherche à améliorer le sort,* et qu'il est généralement *difficile de faire comprendre aux hommes leurs véritables*

Digitized by Google

intérêts, surtout lorsqu'il s'agit d'employer des moyens nouveaux pour y parvenir[1]. »

Dans ce règlement, le fondateur se réserve donc toute faculté de choisir les hommes, de nommer les chefs d'atelier, de décider des hautes payes, des gratifications, de souscrire à toutes œuvres charitables, utiles, même de ne pas continuer l'expérience, s'il le juge convenable. Il reste maître, indépendant, seul arbitre dans la conduite des affaires de sa maison, dans l'application des mesures qu'il tente dans l'intérêt commun, mais dont il ne veut pas subir indéfiniment les conséquences en cas de succès douteux, de réussite insuffisante. L'ouvrier, dès lors, doit se laisser conduire, accepter, s'il lui convient, ce qu'on lui offre, sans témoigner aucune prétention.

Cependant cette première ébauche de participation n'est pas définitive dans l'esprit de son organisateur. Il compte la perfectionner, la développer, en faire une institution véritable, s'il est compris, secondé par le groupe avec

1. *Règlement d'administration et de répartition mis en vigueur le 1er janvier 1842*, p. 25.

Digitized by Google

lequel il la commence. Il annonce, il pose expressément l'intention de poursuivre successivement le mieux, s'il est possible.

« Dans le cas où des résultats satisfaisants et des circonstances favorables nous mettraient à même de continuer, en 1843 et années suivantes, dit-il, article 20, la marche que nous adoptons, ceux que nous avons admis en 1842 ne devront pas s'en prévaloir comme d'un droit acquis pour l'année suivante; non pas que nous supposions que personne nous mettra dans la dure nécessité de lui refuser, en 1843, les avantages que nous lui aurions accordés en 1842, mais nous croyons nécessaire de nous réserver la faculté de revenir sur les erreurs que nous aurions pu commettre, ainsi que d'apporter toutes les modifications que nous jugerions convenables [1]. »

Nous allons voir, en effet, l'organisme se compliquer, se compléter au point de vue mécanique, s'élever à l'état de véritable association rudimentaire, offrir les plus solides garan-

1. *Règlement d'administration et de répartition mis en vigueur le 1er janvier 1842*, p. 25.

Digitized by Google

ties matérielles à ses membres, enfin tenir compte du côté moral de la nature humaine, le satisfaire aussi pleinement que possible dès aujourd'hui.

Digitized by Google

Digitized by Google

XVII

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Déjà en 1838, quatre ans avant la mise en pratique du rudiment de participation que nous venons de décrire à grands traits, M. Leclaire avait fondé, exclusivement pour les ouvriers et employés de sa maison, une société de prévoyance et de secours mutuels, qui fut aussi depuis revisée, modifiée, étendue, en vertu d'un décret impérial et d'une ordonnance ministérielle en date des 26 mars 1852 et 27 juillet 1863.

Cette société, d'abord établie pour quinze ans, n'arriva pas à franchir cette première période

Digitized by Google

sans certaines vicissitudes, soit à cause du petit nombre de ses membres, soit à cause des difficultés que rencontrait son fondateur pour grandir, consolider l'institution. Cependant, prorogée pour quinze autres années, elle devait voir se compliquer encore les obstacles par le désir unanime des ouvriers de partager, à son expiration, un actif d'une quarantaine de mille francs peut-être. En vain le patron s'efforçait-il d'amener ces aveugles à conserver ce premier noyau, à l'augmenter, à le grossir en vue du projet qu'il nourrissait secrètement de trouver là un jour une ressource commanditaire qui accroîtrait rapidement le capital de la caisse de secours, pourrait élever ensuite celle-ci au rôle plus important de caisse de retraites. Ne voulant pas dévoiler ses desseins qui pouvaient, indépendamment de l'opposition des intéressés, se briser contre des impossibilités légales, n'ayant conséquemment guère à faire valoir que les seuls avantages d'une plus forte capitalisation, il ne pouvait donc convaincre ses hommes et ne dut qu'à sa sagacité de sauver alors cette pierre angulaire de son œuvre actuelle; ayant effectivement prévu les entraves qu'il rencontrerait pour transformer, d'une part,

Digitized by Google

la société temporaire en société perpétuelle, d'autre part l'incrédulité qui ne pourrait manquer d'accueillir son idée, de la rendre plus tard commanditaire de sa maison commerciale, par là riche, toute-puissante, il s'était, par une adroite clause, réservé la faculté, soit d'interrompre ses propres versements, soit d'adjoindre au groupe fondateur d'autres sociétaires participants, jusqu'à concurrence de cent. C'est par là qu'il prévint la dissolution légale, obtint l'acquiescement des membres de la société, moins deux, qui furent désintéressés, pour la transformation de celle-ci, parvint, en un mot, à réaliser cette admirable création qui assure maintenant et à perpétuité le sort d'un grand nombre d'ouvriers, de familles.

Il y aurait là à retracer, en recueillant tous les détails de cette lutte entre l'esprit de prévoyance et l'ignorance à courte vue, un petit drame des plus instructifs, des plus intéressants. Laissons à l'un des acteurs qui y joua un rôle qui faillit devenir funeste, le soin d'en résumer l'émouvante péripétie.

« En 1852, il y avait, dit-il, par suite des subventions versées par le patron, 45,000 fr.

Digitized by Google

en caisse, que nous comptions partager plus tard, lorsqu'il nous proposa de laisser notre capital pour fonder de suite une nouvelle société perpétuelle, et non plus temporaire, où chaque membre deviendrait pensionnaire au bout de vingt-cinq ans de service et cinquante ans d'âge.

« Il nous engagea à former un comité pour discuter nos intérêts. Là, je le confesse, je lui fis une opposition acharnée. — Je faisais partie du comité, qui était de mon avis et préférait le partage.

« Voyant notre résistance, il nous dit brièvement que les statuts ne nous permettaient de partager que dans sept ans; qu'il était résolu, d'une part, à ne plus accorder aucune subvention à la société, d'autre part, à user, conformément aux statuts, du droit d'admettre de nouveaux sociétaires; que, dès lors, au jour du partage, la somme qui reviendrait à chaque co-partageant serait insignifiante : 10 à 20 fr. par tête.

« En écoutant ce raisonnement qui ne manquait ni de clarté ni de franchise, nous comprîmes qu'il fallait céder; c'est ce que nous fîmes avec regret.

Digitized by Google

« A l'exception de deux ou trois qui reçurent leur part, nous signâmes notre adhésion à contre-cœur.

« Un matin, M. Leclaire me fit demander et me dit de prendre mes outils pour aller exécuter un travail dans notre salle de réunion. En y entrant, je m'aperçus qu'elle venait d'être nouvellement décorée et que les murs étaient divisés par panneaux. — Dans ces panneaux, me dit-il, vous allez écrire les inscriptions que voici; étudiez-les, et je viendrai, dans la journée, voir votre distribution.

« Au bout de deux heures, il reparut. J'étais en défaut, je n'avais rien fait; mais, en compensation, j'avais beaucoup réfléchi, et je vous assure que j'avais bien changé d'opinion à son égard.

« Aussi lui dis-je avec enthousiasme : Monsieur, partout où vous serez attaqué en ma présence, je prendrai votre défense de tout cœur, parce que, aujourd'hui, je vous comprends. Mais, aussi, que voulez-vous, je sais compter. Vous proposiez de faire des pensions, et je ne voyais pas de capital. — Eh! me répondit-il, *je ne pouvais pas prendre une trompette et annoncer ce que je*

Digitized by Google

voulais faire avant d'être assuré du succès. Aujourd'hui, j'ai l'approbation du gouvernement, vous pouvez inscrire mes statuts.

« En voici le résumé :

« Participation des ouvriers dans les bénéfices du patron. Trois associés : M. Leclaire, M. Defournaux et les membres de la société de secours mutuels. La moitié des bénéfices pour M. Leclaire et M. Defournaux; l'autre moitié, divisée par cinquièmes; trois cinquièmes seront distribués, chaque année, aux ouvriers sociétaires et non sociétaires qui auront rendu le plus de services à la maison.

« Les deux autres cinquièmes seront versés dans la caisse de secours mutuels pour faire des pensions de retraite aux sociétaires qui auront cinquante ans d'âge et vingt-cinq ans de service[1]. »

Cette répartition a été modifiée dans le nouvel acte de société du 6 janvier 1869, à l'avantage, comme on l'a vu, de la société de secours mutuels et des ouvriers sociétaires, qui prélèvent

1. Vingt-neuvième assemblée générale. — *Procès-verbal*, p. 27, 28, 29.

Digitized by Google

actuellement, l'une un quart, les autres moitié dans la totalité des bénéfices.

Grâce à cette reconstitution avec un capital important, à l'augmentation progressive de celui-ci par l'accumulation des intérêts commanditaires, du dividende de participation de cette nouvelle société dans la maison commerciale, le droit d'admission de tout ouvrier ou employé de cette maison, qui en est jugé digne, dans cette même société de secours mutuels, n'est que de 20 francs une fois donnés, sans autre cotisation ultérieure.

C'est, en y comprenant le produit des gratifications offertes, sans sollicitation, par les clients aux ouvriers, et le montant des amendes infligées pour dérogation au règlement, c'est dans ces conditions financières que la société, en dehors des secours qu'elle distribue quand besoin est, des pensions de retraite qu'elle sert annuellement à ceux de ses membres qui y ont droit, pensions qui s'élevaient ensemble au dernier exercice à 9,215 francs; c'est dans ces conditions que la société a pu arriver à accumuler un capital qui s'élevait, au dernier exercice, à la somme de 421,000 francs, capital

Digitized by Google

destiné à s'augmenter indéfiniment dans une progression très-rapide, puisqu'il lui reste, indépendamment de ses parts d'intérêts bénéficiaires dans l'entreprise commerciale, un excédant considérable sur ses revenus. Ce chiffre maximum de 1,000 francs, considéré, suivant M. Froment, peintre-doreur de la maison, comme l'*apothéose de la rente* [1], sera donc bientôt dépassé, on en peut être sûr.

C'est évidemment pour l'ouvrier une véritable fortune, et une fortune sans éventualités contraires, plus certaine, plus considérable même que celle de tant de petits commerçants ou patrons qui travaillent jusqu'au dernier jour. Nous ne connaissons guère que la société des maçons qui soit arrivée, non sans vicissitudes [2] et sans risques, à des résultats analogues.

Quant aux sociétés ordinaires de secours mutuels qui ne sauraient songer à faire en aucune sorte fonction de caisse de retraite, on sait avec quelle peine elles réussissent en général à faire face à leurs simples besoins courants.

1. Discours prononcé dans la séance de la trentième assemblée générale.

2. *Enquête de 1866*, p. 301.

Digitized by Google

L'idée de faire intervenir, en qualité de commanditaire, dans l'association industrielle, la société de secours mutuels, idée peu compatible en réalité avec le principe de cette dernière institution, qui veut que les fonds des sociétés soient placés hors de toute chance industrielle, mais si heureuse, si féconde, moyennant sérieuses garanties, que M. Gaillardin, membre de la commission de surveillance des sociétés de secours mutuels, n'hésita pas à en favoriser l'application exceptionnelle par les conclusions d'un de ses rapports; cette idée, qui exige d'abord un fonds peu facile à réunir à cause de son importance, demande ensuite et surtout un associé qui lui offre toute sécurité de sage administration, de solvabilité. Les ressources du pauvre, du malade, toujours malheureusement si insuffisantes, ne doivent courir aucun risque. L'association pivotant sur un patron, non plus sur un simple gérant, offrira donc à peu près les seules garanties indispensables. Cette considération vis-à-vis de l'honorabilité, du crédit de l'entreprise Leclaire, de la spécialité du personnel, exclusivement commun à la maison commerciale, à la société de pré-

Digitized by Google

voyance, a pu, répétons-le, avec le puissant concours d'un homme non moins dévoué qu'intelligent, permettre d'obtenir l'autorisation, pour la société de secours reconnue, de disposer d'une portion de son capital en faveur d'une opération, après tout aléatoire, bien que se présentant, depuis plus de trente années, dans une situation des plus florissantes.

Quoique l'on ne paraisse pas disposé, quant à présent, à faire à cet égard une seconde exception, ce qui est conforme au principe, mais assurément regrettable, nous avons besoin d'espérer, une fois les heureux résultats constatés de cet ingénieux précédent, que l'on reviendra sur son compte, et que l'on permettra de l'imiter de proche en proche avec toute la prudence qu'impose une si délicate question. Il y a là, qu'on ne l'oublie point, une pièce très-importante, non pas seulement de la charpente financière, mais du mécanisme générateur de tout l'appareil. On le sentira de suite en réfléchissant, d'une part, que la fonction fructueuse du capital commanditaire accroît puissamment le fonds social de la caisse de secours; de l'autre, qu'il élève réellement l'ou-

Digitized by Google

vrier à la condition de capitaliste, de véritable propriétaire associé, conséquemment d'homme libre, son avenir étant assuré.

Les ouvriers de la maison Leclaire l'ont parfaitement compris et proclamé tour à tour : « *Nous sommes aujourd'hui à la tête d'une grande entreprise, à la tête d'une grande association ouvrière*, disait M. Froment dans un discours prononcé dans la trentième assemblée générale. Nous sommes sur la grande route du bien, montrant l'exemple aux autres par notre conduite, par *notre gérance*[1]. »

« Je propose à l'assemblée, ajoutait de son côté M. Baral, de voter des remercîments à M. Defournaux, notre second patron et associé, pour le dévouement qu'il prodigue à administrer notre maison. (Vifs applaudissements). Vous le voyez, je ne me gêne pas, je crois pouvoir maintenant m'arroger le droit de dire : *notre maison*[2]. »

A l'égard de M. Defournaux, si justement apprécié par son cogérant, passé maître en

1. *Proces-verbal*, p. 20.
2. *Id.*, p. 43.

Digitized by Google

l'art de juger les hommes, par ses collaborateurs qui sentent qu'on ne pourrait le remplacer de longtemps peut-être, nous sommes convaincu qu'il a non-seulement conscience de sa grande mission, mais encore la ferme volonté de la poursuivre, fût-ce à travers le plus rude labeur, jusqu'à ce qu'il puisse remettre en de non moins habiles mains les destinées de l'entreprise. Si les considérations exclusivement personnelles dominaient de semblables caractères, celle d'attacher son nom à la consolidation d'une telle œuvre suffirait assurément pour le retenir à sa direction, tant que le permettraient ses forces; mais un mobile plus haut l'enchaînera à son poste d'honneur, c'est qu'il s'agit d'achever, de défendre, sous la forme de la participation, le pont qui doit relier le vieux monde au nouveau. Ainsi que les pasteurs chrétiens des premiers siècles, qui refirent une civilisation supérieure, autant, plus peut-être par les inventions scientifiques, industrielles, que par l'influence des doctrines, les patrons qui, leur fortune faite, conserveront l'héroïsme de cette noble tâche, conquerront une place glorieuse dans les annales de la postérité.

Digitized by Google

Mais poursuivons l'analyse de cette pièce capitale de la machine.

Nous ne nous arrêterons pas aux conditions de conduite, de moralité qu'imposent invariablement les sociétés de secours mutuels. Toutes les associations ouvrières de n'importe quelle nature ont, nous l'avons vu, les mêmes exigences, et c'est là ce qui en fait, en fera de plus en plus un instrument tout-puissant de civilisation.

« Le principe de la solidarité est excellent, dit M. Cohadon, et ne peut être trop recommandé, surtout en France, où il est mal ou point compris. Il est essentiellement moralisateur; il fait obstacle à l'admission de membres d'une conduite irrégulière ou sans énergie, qui ne savent ni remplir leur devoir ni exercer leurs droits; vis-à-vis des tiers, il donne du crédit...

« C'est sur ce principe que sont fondées la plus grande partie des associations populaires de l'Allemagne, et c'est à lui qu'elles doivent leurs succès. Mais, je le répète, ce système n'est pas encore compris ni admis en France; la société mère elle-même ne l'a pas pratiqué...

« Le gérant et le conseil de surveillance

Digitized by Google

réunis ont le droit de refuser toute personne qui ne présenterait pas les conditions nécessaires de capacité, de solvabilité et de moralité désirables, est-il dit dans les statuts de sociétés de crédit mutuel, adoptés par les délégués des différentes sociétés ayant leur siége à Paris[1]. »

Les sociétés de résistance, si vantées par les meneurs ambitieux qui spéculent sur l'influence du nombre[2], n'ont pas besoin, elles, de choisir leurs membres et de se montrer sévères sur les conditions d'admission. Ce qu'elles cherchent, ce qu'il leur faut, ce sont des cotisations d'abord, pour soutenir les grèves, étendre leurs ramifications; ce sont ensuite des bras pour réaliser leur but, par la violence au besoin, comme on l'a déclaré à plusieurs reprises sans aucune espèce de réticences. Les sociétés de consommation, surtout de production, de crédit, doivent de toute nécessité en agir autrement. Elles ne sauraient tirer parti des paresseux, des ivrognes, des mauvais sujets. C'est là ce qui en fera un instrument de salut, quand les réunions ou

1. *Guide de l'association,* p. 88, 89, 97.
2. Voir *Manifestes du congrès ouvrier de Bâle,* 1869.

Digitized by Google

congrès, tels qu'ils fonctionnent, n'en feraient que des révolutionnaires spoliateurs.

En attendant que nous examinions la haute expression du caractère moralisateur, essentiellement fécond pour toutes les sociétés de production quelles qu'elles soient, dont le dernier règlement des ouvriers de la maison Leclaire présente le spécimen le plus parfait, constatons qu'il y a unanimité pour reconnaître que toute association qui veut se ménager des chances de succès ne s'ouvre qu'à d'honnêtes gens.

Comme les associations industrielles, les sociétés de prévoyance, de secours, doivent choisir, contenir leurs membres dans l'intérêt du bon ordre, de l'équité, puisqu'elles ne font, en somme, que disposer des ressources communes en faveur de ceux qui y ont de légitimes droits. Sous ce rapport, elles soumettent leurs membres à une discipline volontaire, convenue, acceptée, qui ne tourne pas seulement à leur avantage particulier, mais encore à celui des générations suivantes, dont la conduite s'améliore et s'élève progressivement sous la triple influence de la volonté, de l'éducation, de l'exemple.

« La société, cherchant à atteindre un but

Digitized by Google

moral en même temps que de bienfaisance, n'accorde aucun secours pour les maladies résultant de la *débauche ou des suites de l'ivresse,* ni même pour des blessures reçues par le réclamant dans *une rixe où il aurait été l'agresseur.* » (Art. 13, p. 85.)

C'est ainsi, avec la généralisation des essais d'association, des institutions de garantie, que l'on verra disparaître peu à peu les vices qui abrutissent, dégradent encore tant d'ouvriers, jusqu'à ce que l'organisation naturelle de l'industrie combinée vienne fusionner les classes, unifier le ton, solidariser les mœurs comme les intérêts. Les masses ne comprendront plus alors qu'elles aient pu si longtemps être dupes, victimes des illusions du tabac, des alcools, de tous ces poisons dont elles font aujourd'hui leur passe-temps, leurs délices.

En élargissant les bases, en accroissant dans des proportions considérables la prospérité de sa société de secours mutuels, l'association Leclaire a pu la rendre extrêmement libérale, lui permettre des largesses impossibles à toute autre institution de même nature, mais demeurée dans les limites des conditions ordinaires.

Digitized by Google

« Tout ouvrier *non sociétaire* qui, en travaillant pour la maison, aura reçu une blessure grave qui le mettra dans l'impossibilité de gagner sa vie, *aura droit à la pension de retraite*...

« L'ouvrier appelé à servir la patrie *n'est pas considéré comme ayant quitté la maison, sa place lui est toujours réservée pour son retour;* le temps d'absence lui sera tout simplement déduit pour le nombre d'années donnant droit à l'admission dans la société et à la pension, à condition toutefois qu'il rentrera à la maison aussitôt son service terminé[1]. »

« Tout ouvrier ou employé dont les forces seront épuisées au travail, qui aura cinquante ans d'âge et qui justifiera être resté vingt ans attaché à la maison fondée par M. Leclaire, *pourra obtenir une pension de retraite égale à celle qui lui aurait été accordée s'il avait fait partie de la société de secours mutuels,* et il jouira lui et *les siens,* suivant les circonstances, des *mêmes avantages* que les membres de cette société.

« Lorsqu'une médaille aura été décernée à

1. *Règlement de la société de prévoyance et de secours mutuels,* art. 15, p. 87, 88.

Digitized by Google

un ouvrier ou un employé, *sociétaire ou non*, ou à un *apprenti*, pour sa bonne conduite et sa capacité, la société de secours mutuels pourra, à cette médaille, attacher exceptionnellement *une allocation en argent*. Cette allocation pourra consister en *une somme une fois payée*, ou en une *subvention annuelle, temporaire ou viagère*...

« Des médailles de cette nature pourront être décernées dans les conditions suivantes :

« A un sociétaire pensionnaire auquel sa pension *ne suffirait pas*, ou pour lui venir en aide à la suite d'une longue maladie ;

« A *la veuve* de ce même sociétaire, en cas de besoin ;

« A *leurs enfants*, s'ils devenaient orphelins ;

« A un ouvrier *non sociétaire*, qui, après de longs services rendus à la maison, se trouverait ne plus pouvoir travailler *avant d'avoir atteint l'âge qui lui aurait donné droit à la pension*.

« Ces allocations seront accordées par vote des sociétaires en assemblée générale. » (Art. 19, p. 89-90.)

« Il sera accordé une demi-pension :

« 1° Aux *veuves* des sociétaires en retraite ou

Digitized by Google

qui auraient droit à la retraite à l'époque de leur décès ;

2° Aux veuves des ouvriers et employés sociétaires ou *non sociétaires*, qui auront perdu la vie en travaillant pour la maison ;

« 3° Aux *mineurs des deux catégories ci-dessus*, orphelins de père et de mère ;

« 4° A la mort d'une veuve, la pension qu'elle recevait est réversible sur ses enfants mineurs [1]. »

Comme on le voit, ce n'est plus là une institution besogneuse, précaire, marchandant ses secours à ceux-là mêmes qui y ont rigoureusement droit ; c'est une véritable famille gérant, attribuant son patrimoine avec autant de sollicitude que d'équité ; généreuse parce qu'elle est riche ; humaine, libérale, parce qu'elle est en possession de la sécurité, de l'avenir ; puissante enfin, parce qu'elle n'est point fondée en *mode simple*, mais qu'elle enchevêtre dans le mouvement directement productif. Industrielle elle-même dans une certaine mesure, pouvant, devant conséquemment toujours élever ses recettes

1. *Règlement de la société de prévoyance et de secours mutuels*, art. 15, 19, 20, p. 87 et suiv.

Digitized by Google

au-dessus de ses dépenses moyennes, elle ne laisse aucun accident sans réparation, aucune infortune sans soulagement efficace.

Et, inappréciable avantage de la combinaison des deux sociétés commerciale et de secours mutuels, c'est que, « dans le cas où les revenus de cette dernière seraient insuffisants pour servir les pensions, les allocations accordées aux pensionnaires, l'assemblée générale, ne devant jamais entamer le capital, pourra prendre sur sa part de bénéfices annuels la somme nécessaire pour que les pensionnaires continuent à recevoir les sommes qui leur ont été votées précédemment [1]. »

On a beaucoup critiqué d'un certain côté, on le conçoit, la nomination par l'Empereur des présidents des sociétés de secours mutuels. Oubliant que cette formalité n'a lieu que pour les sociétés qui demandent et obtiennent d'être reconnues et engagent conséquemment l'administration, on a vu là une préoccupation d'empêcher ces associations de devenir politiques, de former, à un moment donné, un État

1. *Règlement de la société de prévoyance et de secours mutuels*, art. 23, p. 93.

Digitized by Google

dans l'État, comme on l'a craint ou feint de le craindre pour la société de Saint-Vincent-de-Paul. Il est certain que, dans un pays comme le nôtre où les doctrines constitutionnelles sont si mal assises dans l'opinion, si vagues encore aux yeux du plus grand nombre, les libertés illimitées ne sont pas sans inconvénients. L'intrigue ambitieuse prend volontiers tous les masques pour se ménager des issues, se recruter des auxiliaires. Il ne faut pas que des meneurs puissent abuser de l'ignorance naïve, de la crédulité de braves ouvriers réunis pour se former des secours en cas de maladies, d'accidents, et compromettre ainsi des sacrifices toujours fort lourds pour ceux qui gagnent peu, vivent au jour le jour. A ce point de vue, pour le cas particulier qui nous occupe, le représentant du gouvernement, qui n'a point à intervenir dans les affaires administratives de la société commerciale, est du moins une garantie quant à la surveillance des intérêts commanditaires qui y sont engagés de la part de la société de secours mutuels. C'est un contrôle officiel, public, relativement à l'exécution du pacte social, à l'exactitude des comptes de bénéfices, d'intérêts

Digitized by Google

afférents à la commandite, en même temps qu'un moyen simple, abréviatif d'acceptation de tous dons, legs quelconques qui pourraient être faits à la société. (Art. 31, p. 98.)

Ajoutons que pour tout esprit impartial, dégagé d'injustes préventions, cette intervention indirecte du chef de l'État en pareille matière est un haut témoignage de sollicitude, une obligation de patronage, de concours en faveur des tentatives qui inaugurent le grand mouvement garantiste dans lequel entre heureusement enfin la société. Quoi qu'en puissent penser et dire les ombrageux, sous prétexte d'indépendance il serait bon, utile, non-seulement d'accueillir, mais d'exciter les bienveillantes dispositions, le zèle de l'autorité. Sous n'importe quel régime, tout gouvernement doit désirer l'amélioration du sort de tous, car la paix publique en dépend; à plus forte raison sous celui qui, ayant aboli toute restriction au suffrage universel, s'étant volontairement établi sur le consentement de la majorité, ne peut se maintenir fort, stable qu'à la condition de se l'attacher de plus en plus.

« Les sociétés de secours mutuels, telles que je les comprends, dit l'Empereur, ont le pré-

Digitized by Google

cieux avantage de réunir les différentes classes de la société, de faire cesser les jalousies qui peuvent exister entre elles, de neutraliser en grande partie le résultat de la misère en faisant concourir le riche, volontairement, par le superflu de sa fortune, et le travailleur, par le produit de ses économies, à une institution où l'ouvrier laborieux trouve toujours conseil et appui.

« On donne ainsi aux différentes communautés un but d'émulation, on réconcilie les classes et on moralise les individus. C'est donc ma ferme intention de faire tous mes efforts pour répandre sur la surface de la France des sociétés de secours mutuels; car, à mes yeux, ces institutions, une fois établies partout, seraient le meilleur moyen, non de résoudre des problèmes insolubles, mais de secourir les véritables souffrances en stimulant également et la probité dans le travail et la charité dans l'opulence.

« *Plus de pauvreté pour l'ouvrier malade ni pour celui que l'âge a condamné au repos*[1]. »

1. *Napoléon III*, œuvres, t. III, p. 144, 145.

Digitized by Google

Dans un de ses intéressants comptes rendus aux clients de sa maison, M. Leclaire, dont la circonspection n'est jamais en défaut, a cru devoir prémunir le public, ses amis, contre les préventions que pourrait soulever dans l'esprit de quelques personnes son remplacement en qualité de président de la société de secours mutuels, par un nouveau titulaire nommé en vertu d'un décret impérial. Voici comment il cherche à faire apprécier cette mesure :

« Tout a été prévu dans l'acte de société, dit-il, afin qu'aucun des membres de la société de secours mutuels ne puisse entraver la marche des affaires, pas même le président, puisque celui-ci n'intervient dans la question d'intérêt qu'au moment de l'inventaire annuel, pour reconnaître si les comptes ont été loyalement établis et si la part appartenant à la société de secours lui est bien et dûment remise. (Ch. III, art. 10; ch. IV, art. 20 de l'acte social.)

« Ne serait-ce qu'en raison de cette clause que le président représente les intérêts de la société de secours, il n'en fallait pas davantage pour qu'aucun des associés de la maison Leclaire et Cie ne dût remplir cette fonction. En

Digitized by Google

outre, cette pensée qui m'a été plusieurs fois exprimée : qu'après ma mort ce que j'avais fondé ne se continuerait pas, m'a fait considérer qu'un président pris en dehors de la maison, occupant une position importante dans le monde, ayant les sympathies des ouvriers, serait un élément de plus pour que mon œuvre continuât avec les mêmes bases sur lesquelles elle est fondée.

« Ce président, n'ayant aucun intérêt personnel dans l'industrie de la maison, pourrait toujours, en cas de désaccord entre les intéressés, exercer une grande influence morale et être un trait d'union pour rétablir la bonne entente.

« Aussi n'avais-je accepté cette fonction que pour la régularisation de l'acte par lequel la société de secours mutuels intervient dans la société Leclaire et Cie, et *lever les entraves que pourrait apporter la loi qui ne les avait pas prévues;* mais dès que tout a été régularisé, je me suis empressé d'engager les ouvriers à se donner un président de leur choix, et c'est ce qu'ils ont fait.

« Comme, dans diverses circonstances, des marques d'approbation et de vive sympathie

Digitized by Google

avaient été données aux ouvriers de notre maison par l'honorable archiviste du ministère des travaux publics, feu M. Robert, les membres de la société de secours mutuels ont désiré en témoigner leur reconnaissance au fils, M. Charles Robert, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'instruction publique, en le priant de vouloir bien leur faire l'honneur d'être le président de leur société.

« Ce haut fonctionnaire ayant daigné accepter, Sa Majesté l'Empereur Napoléon III l'a nommé par décret du 10 novembre 1866 [1]. »

Le choix, évidemment, ne pouvait mieux tomber, ni sous le rapport de la haute situation, des nobles sentiments du titulaire, ni sous celui de l'intelligence parfaite qu'il a, en général, de l'association, en particulier, de l'institution qu'il a bien voulu consentir à patronner, ainsi que le prouve cette remarquable appréciation :

« Si l'association de l'intelligeuce, des bras et du capital doit trouver, dans un avenir éloigné, *la forme définitive qui sera le dernier*

1. *Supplément au compte rendu,* p. 9, 10.

Digitized by Google

terme du progrès, on peut dire que la période transitoire dans laquelle nous entrons sera celle de *l'association du chef d'industrie avec l'ouvrier*, au moyen d'une *participation plus ou moins large de ce dernier aux bénéfices réalisés dans l'intérêt commun avec le concours de son intelligence et de ses bras*. La répartition, librement débattue, des fruits du travail doit s'accomplir de telle sorte que l'ouvrier puisse non-seulement recevoir un salaire suffisant pour l'entretien d'une famille, mais trouver aussi dans cette répartition même, de quelque manière qu'elle se produise, des moyens d'épargne ou des éléments de sécurité pour l'avenir [1]. »

Répétons, nous qui n'avons point à ménager certaines susceptibilités trop chatouilleuses, qui n'obéissons, en toute indépendance des événements, des personnes, qu'à ce que nous croyons juste, rationnel, qu'il n'y a rien autre chose à voir, dans l'intervention du chef de l'État pour la nomination des présidents des sociétés de secours mutuels *reconnues*, qu'une

1. *Considérations générales sur le groupe X*, par M. Charles Robert, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'instruction publique.

Digitized by Google

garantie de plus pour la sécurité du patrimoine des pauvres.

Au surplus, laissant libre toute réserve à l'égard de ce fait qui ne touche en rien au fond de la question d'organisation de la participation mixte, complexe, dont nous nous occupons, et indépendamment de ce qu'elle doit à l'éminent magistrat qui lui a rendu de si importants services, cette organisation, telle qu'elle est dans la maison Leclaire, n'a pas plus à redouter les abus de l'autorité que ceux de l'anarchie, puisqu'elle ne saurait pas plus désormais se détourner de ses fins qu'elle ne peut en assurer la poursuite, la réalisation, sans la discipline, sans l'ordre. D'ailleurs, en matière de science, et nous verrons plus loin que le système dont il s'agit y confronte absolument, toutes ces appréhensions basées sur l'esprit étroitement prévenu sont puériles et vaines. La vérité positive est par elle-même ; elle n'a pas plus à craindre le contact des pouvoirs que l'alliance de l'erreur. Seule, elle reste pour régner, instituer, fonder le bien parmi les hommes. Tout ce qui s'y oppose, essaye de l'entraver, passe, s'évanouit avec le temps.

Digitized by Google

Ainsi que nous l'avons remarqué, toute association de personnes en vue d'un intérêt collectif a besoin d'une réglementation disciplinaire, étayée d'un pouvoir légal qui la fait respecter, exécuter, d'une pénalité qui la sanctionne; mais ces dispositions indispensables n'ont pas que l'avantage d'empêcher ou de compenser d'une manière quelconque des violations qui menaceraient l'existence du pacte commun; elles ont, en outre, une influence éducatrice très-précieuse en ce qu'elles forment, développent, élèvent les consciences, les portent à un certain niveau moral qui fait à la fois l'honneur, la solidité, le charme des rapports des associés entre eux. Les lois élaborées, consenties d'ailleurs par ceux-là mêmes qu'elles doivent régir, ne sont que l'expression libre de la volonté générale et ne peuvent conséquemment blesser, dans l'application, que ceux qui manquent à leur propre raison, aux engagements qu'ils ont pris avec connaissance de cause vis-à-vis d'eux comme des autres. Qu'ils ne s'en prennent donc à personne s'ils reçoivent le juste châtiment de leurs inconséquences, de leurs fautes.

Digitized by Google

Entendre autrement la liberté, ce ne serait point la comprendre, mais l'outrager, rendre toute société impossible.

Les dispositions réglementaires, les monitions morales de la société de prévoyance et de secours mutuels fondée par M. Leclaire, sont pleines de sagesse, on peut même dire de noblesse.

« L'ouvrier qui s'estime assez lui-même doit éviter tout ce qui peut porter atteinte à sa dignité.

« On comprend que le père de famille qui faute de travail n'a pas de pain à donner à ses enfants, mette toute susceptibilité de côté et tende la main pour nourrir ceux qui lui sont chers; mais l'homme qui a de l'ouvrage doit rougir de mendier un pourboire ou des étrennes qui, le plus souvent, ont pour conséquences des dépenses qui portent le trouble dans les ménages.

« Les membres de la société de secours mutuels s'interdisent formellement de pareilles démarches auprès des clients de la maison, et, lorsque des offres de ce genre leur seront faites, ils feront observer aux personnes qu'ils sont

Digitized by Google

tout disposés à accepter avec reconnaissance le don qui leur est offert, non à titre de pourboire ou d'étrennes, mais pour le compte de la société de secours mutuels[1]. »

Ces braves gens n'entendent donc point, et ils ont raison, qu'on puisse les traiter comme des gens à gages. Ils vivent de leurs bras, qu'ils emploient honorablement; ils gagnent par leur travail persévérant, consciencieux, dans des conditions qui s'élargiront pour leurs enfants, leur pain de chaque jour, une modeste retraite qu'ils savent rendre suffisante dans l'état actuel des choses; ils ne veulent point qu'on puisse jamais les confondre avec d'effrontés mendiants. Cette simple attitude ne laisse à personne le droit de supériorité sur eux.

Les obligations de conduite qu'ils s'imposent vont nous montrer qu'ils savent se placer fort au-dessus de la plupart de ceux qui appartiennent à des conditions en apparence plus relevées, et qui ne peuvent cependant s'astreindre à cette régularité austère qui interdit tout écart, toute déviation, toute folie. Pour en

1. *Règlement*, art. 40, p. 104, 105.

Digitized by Google

arriver là, il faut plus, évidemment, que de l'esprit d'ordre, de la volonté; d'heureuses dispositions, la réelle passion du bien sont absolument indispensables. On peut donc affirmer que, sous le rapport des sentiments moraux, du caractère, les ouvriers qui s'y soumettent sont vraiment des hommes d'élite, dignes de servir d'exemple aux autres, capables de les entraîner successivement dans leur voie salutaire. Un trait, que nous tenons du fondateur lui-même, caractérise profondément et la trempe des hommes qu'il a réunis autour de lui, et l'action extraordinaire qu'exerce déjà sur eux le milieu qu'il leur a formé : « Chez nous, dit-il, on *se corrige* ou l'on *se fait justice.* » Prodigieux éloge d'une institution vraiment supérieure aux déviations immémoriales de la nature humaine, qui l'écarte, la brise, quand elle ne peut la réintégrer dans son équilibre, dans ses harmonies primitives.

« Les causes de renvoi de la maison, et par conséquent de la société, sont :

« *L'ivrognerie.*

« *L'inexactitude au travail.*

« *La réclamation du temps mal employé et*

Digitized by Google

réclamé comme étant dû légitimement, ainsi que pour toutes causes pouvant porter préjudice à la maison ou à la société de secours mutuels.

« *Avant ce renvoi, les pénalités suivantes sont appliquées aux délinquants :*

« 1° *Avertissement;*

« 2° *Un deuxième avertissement;*

« 3° *Après ces deux avertissements, le renvoi définitif de l'individu;*

« 4° *Enfin, dans le cas d'improbité bien constatée, le renvoi a lieu immédiatement...*

« *Mention sera faite de la date de son renvoi sur les registres de la société, ainsi qu'au procès-verbal de la séance du conseil qui aura suivi son départ*[1]. »

En repoussant de leur sein, après des exemples, des conseils, des réprimandes reconnus inutiles, les hommes sans raison, sans conduite, tout groupe associé s'honore, se protége contre de véritables dangers; car celui qui ne comprend pas que, dans l'association, il se vole lui-même en ne faisant pas son de-

1. Art. 44, p. 106, 107.

Digitized by Google

voir, qui manque de cœur, de dignité au point de s'oublier dans le désordre, dans l'improbité, quand ses cosolidaires travaillent pour le bien commun, conséquemment pour lui, est un insensé ou un lâche, qu'une mauvaise étoile voue pour longtemps encore au mépris et à la misère. Sans doute les infirmités, résultant d'une organisation imparfaite, et des sujets qui les présentent, et de la société qui ne peut encore les guérir, disparaîtront un jour; en attendant, la défense, la conservation, le progrès des expériences d'amélioration, exigent à l'égard de ces malheureux une juste sévérité.

« Pour être admis au partage des bénéfices, il faut être, avant tout, honnête homme, ouvrier laborieux, savoir son métier dans n'importe quel genre de spécialité, et *s'unir de cœur aux intérêts communs...*

« Il suffit de faire son devoir, et les portes sont ouvertes à deux battants pour tous, au premier venu comme au dernier.

« Oui, il faut, pour être admis, l'honnêteté, qui renferme en elle la richesse du travailleur, l'estime des gens de bien, la tranquillité dans son intérieur, le bien-être dans sa maison,

Digitized by Google

car l'ouvrier laborieux, faisant son devoir à l'atelier, le fait aussi chez lui en montrant le bon exemple aux siens[1]. »

On conçoit qu'une création de cette importance, non-seulement susceptible d'assurer successivement l'avenir d'un nombre illimité d'hommes, mais aussi de servir de type durable offert à l'imitation de l'esprit d'ordre, de prévoyance dans toutes les professions, devait être mis prudemment à l'abri des vicissitudes qui menacent tout ici-bas. Aussi sa durée n'a-t-elle point été limitée. (Art. 2, pag. 79.)

« Ni la mort de M. Leclaire ni l'extinction de la maison qu'il a fondée ne seront une cause de dissolution de la société de secours mutuels. Elle continuerait d'exister, mais elle prendrait pour titre : CAISSE DE RETRAITE DES INVALIDES PEINTRES EN BATIMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, et serait administrée sous la surveillance de M. le directeur de l'assistance publique, qui en deviendra président de droit.

1. *Discours de M. Froment*, ouvrier peintre-doreur, à la trentième assemblée générale de la société de prévoyance, p. 16.

Digitized by Google

« Les droits des ouvriers et employés de la maison Leclaire, sociétaires à l'époque de cette transformation, sont expressément réservés tant pour les secours en cas de maladie que pour les droits à la retraite; il en est de même à l'égard des veuves et des orphelins, c'est-à-dire que pour ces sociétaires, leurs veuves et orphelins, les effets de la société sont les mêmes que ce qui aurait été fait pour eux si la maison fondée par M. Leclaire n'avait pas cessé d'exister.

« La caisse des invalides peintres en bâtiment du département de la Seine n'emploiera uniquement ses revenus, les droits ci-dessus précités réservés, qu'à servir des rentes viagères de retraite de 365 francs :

« 1° Aux ouvriers qui, par suite de blessures graves reçues en travaillaut, se trouveront dans l'mpossibilité de gagner leur vie;

« 2° Aux veuves et orphelins des ouvriers tués au travail, suivant les dispositions prescrites;

« 3° Enfin aux ouvriers sexagénaires.

« Ces derniers ne pourront avoir droit à la pension de retraite qu'autant qu'il sera parfai-

Digitized by Google

tement établi qu'ils sont nécessiteux et d'une bonne conduite[1]. »

Quoi qu'il arrive, cette œuvre ne doit donc pas périr. Lors même que des perturbations qu'il n'est pas possible de prévoir viendraient en arrêter le cours, en fausser le développement civilisateur, elle restera toujours comme fondation philanthropique, de bienfaisance, témoignant de ce que peuvent des hommes réunis par une forte volonté, dirigés par une saine intelligence, de ce qu'ils auraient pu surtout en tirer encore de fécond en continuant de s'entendre, d'opérer solidairement.

Mais, avec le haut caractère de moralité qui la distingue, le double but de garantie matérielle, d'amélioration intellectuelle qu'elle poursuit, la société de prévoyance et de secours mutuels devait couronner son œuvre comme elle l'a fait, par la création d'une bibliothèque. L'homme ne vit pas seulement de pain, mais aussi de toute parole de vérité. Les associés trouvent donc à la fois dans son sein les secours propres à soutenir le corps, comme aussi ceux

1. *Règlement*, art. 52, p. 100, 101.

Digitized by Google

qui sont indispensables à l'intelligence. Cette conclusion était logique : l'association ne compte pas ses bienfaits.

Digitized by Google

XVIII

SOCIÉTÉ COMMERCIALE

En se référant à un premier acte de société du 29 septembre 1863, entre MM. Leclaire et Defournaux, seuls associés en nom collectif, et la société de prévoyance et de secours mutuels des ouvriers et employés de la maison Leclaire, simple commanditaire, et alors représentée par M. Leclaire, son président, depuis remplacé par M. Charles Robert, on voit que dès l'année 1842, des circonstances, qui ont été suffisamment expliquées ailleurs, ont amené M. Leclaire à admettre un certain nombre d'ouvriers et employés à participer dans les bénéfices nets de son entreprise.

Digitized by Google

M. Leclaire et M. Defournaux, en vue de compléter et d'améliorer l'œuvre commencée en 1842 et poursuivie en 1863, ont décidé que des modifications importantes auraient lieu dans les bases de l'organisation de la maison.

« L'organisation nouvelle a été mise en pratique en 1869, à partir du 16 février[1]. »

La société est demeurée la même, quant à sa forme, mais elle a été prorogée quant à sa durée, de manière à finir le 15 février 1919, au lieu du 15 février 1914[2]. Cette prorogation de cinq années seulement n'a eu sans doute d'autre motif que le commun désir de restituer un demi-siècle franc à une institution considérée comme à peu près parfaite au point de vue de son organisme.

Pour éviter toute perturbation en cas du décès ou de la retraite des patrons dont les noms forment aujourd'hui la raison sociale, il est décidé qu'elle se composera de celui du plus ancien associé en nom collectif et du mot compagnie[3].

1. *Préambule de l'acte,* p. 116.
2. Art. 2, p. 118.
3. Art. 4, p. 118.

Digitized by Google

Cette précaution était nécessaire pour tranquilliser dès à présent les associés et couper court, en cas d'événement, aux compétitions, intrigues ou bévues électorales. La perfection du mécanisme, le système adopté au point de vue financier et administratif laissent sans aucun inconvénient grave cette succession tout aléatoire et offre au contraire l'avantage précieux de préoccuper sans cesse les candidats possibles de leur préparation convenable au rôle qui peut toujours leur incomber, de disposer en même temps leurs collaborateurs à accepter sans contestation l'autorité dont ils peuvent être revêtus.

Cependant une réserve est faite pour le cas spécial où le fondateur viendrait à manquer. La haute direction, la surveillance appartiendront bien de fait à M. Defournaux, successeur désigné par l'estime, la sympathie de tous, mais le nouvel associé qui lui sera donné par l'assemblée générale devra être agréé par lui et par le président de la société de secours mutuels.

C'est encore là une mesure dictée par la plus simple prudence, indispensable au maintien de

Digitized by Google

l'unité d'action, au concert des volontés, à la sauvegarde des intérêts communs[1].

Le fonds social est actuellement porté à la somme de 400,000 francs : 200,000 francs fournis par moitié par chacun des patrons; 200,000 francs par la société de secours mutuels.

La seconde moitié de ce dernier apport a dû ou doit être réalisée par suite du prélèvement à faire par la société commanditaire sur le fonds de réserve de l'exploitation industrielle, s'élevant à 100,000 francs, au moment de la modification des statuts, et réparti entre les ayants droit, et, pour le surplus, sur les retenues à effectuer sur la part de bénéfices de ladite société de prévoyance et de secours mutuels, qui n'expose conséquemment, tout d'abord, que 100,000 francs, lesquels seront bientôt couverts au moyen des prélèvements postérieurs.

Ce fonds de réserve de 100,000 francs se reforme indéfiniment par le prélèvement, avant tout partage, de 10 pour 100 sur les bénéfices.

Ajoutons que les apports versés des associés

1. Art. 8, p. 121.

Digitized by Google

sont productifs d'un intérêt à raison de 5 pour 100 payable par semestre.

Enfin, remarquons que cet intérêt, inférieur au taux commercial, prouve à la fois la parfaite sécurité de l'entreprise et l'importance assez restreinte qu'elle attribue au capital.

« J'ai reconnu, nous disait à ce sujet M. Leclaire, que cette part faite au capital est parfaitement suffisante. Il n'a un rôle considérable, prédominant, que là où manque le crédit personnel. Un industriel intelligent, actif, honorable, trouvera toujours, pour peu qu'il soit connu de quelques fournisseurs de sa partie, des matières premières payables à terme. Dès lors à quoi bon tant d'argent ? »

Il est certain que les gros intérêts, qui n'ont d'autre raison que les gros risques, ne sont qu'un embarras, un danger de plus pour l'industriel téméraire. Le capital n'est guère, au fond, que la caution des commençants dont l'expérience, la moralité, sont encore problématiques. Sous ce rapport, toute association, convenablement pivotée sur un patron, surveillée, contrôlée, contenue, aura toujours un crédit plus solide que n'importe quel individu que l'on

Digitized by Google

n'a pas vu pratiquer de longue date. Elle devra donc trouver, en dehors d'elle, à un prix très-modéré, les ressources dont elle pourra avoir besoin pour l'extension de ses affaires.

En partant de ces observations, on pourrait s'étonner qu'il fallût à la maison Leclaire un aussi gros capital de roulement ; mais en réfléchissant qu'elle fait au moins 1,200,000 francs de travaux qui ne sont soldés qu'en un temps indéterminé, qu'elle a avantage à faire provision de marchandises au comptant ou tout au moins à quatre-vingt-dix jours, qu'elle doit payer ses nombreux ouvriers associés ou auxiliaires deux fois par mois, qu'il y a toujours place à l'imprévu dans un aussi vaste mouvement, on comprendra que le chiffre récemment fixé soit rigoureusement indispensable.

La répartition des bénéfices, grande question, puisqu'elle alimente, grossit la caisse des retraites, décide de l'importance des avantages constitués au travail, détermine conséquemment, du plus ou moins d'équité de la quotité proportionnelle des éléments participants[1], la

1. « L'harmonie de répartition, dit Ch. Fourier, est vrai-

Digitized by Google

répartition est réglée de la manière suivante dans la société Leclaire, A. Defournaux et Cie :

Après prélèvement de 10 pour 100 sur les bénéfices pour la formation du fonds de réserve limité à 100,000 francs, 5 pour 100 sont également prélevés au profit du fondateur, mais sans pouvoir jamais, *sur sa demande*, excéder 6,000 francs.

Après ces prélèvements, un quart du surplus appartiendra à M. Defournaux, gérant actif, responsable solidairement avec son associé; (art. 8, p. 121).

« Un deuxième quart, ou 25 pour 100, est alloué à la société de secours mutuels, indépendamment de ce qui va être dit.

« Les 50 pour 100 restants seront partagés de la manière suivante :

« Il sera fait masse des journées d'ouvriers et de tous les traitements d'employés de la maison, intéressés ou non au partage des béné-

ment la clef de voûte. Sans cet accord, tous les autres seraient éphémères, et l'édifice croulerait au moment où il faudrait en venir aux répartitions du bénéfice et au règlement de comptes individuels. »

De la sérisophie en épreuve réduite (manuscrits). — *Phalange*, 2e semestre, 1849, p. 176.

Digitized by Google

fices, et le chiffre représentant 50 pour 100 à répartir sera divisé par la somme des salaires et des traitements.

« Le résultat de cette division sera multiplié par la somme des salaires ou traitements que chaque associé aux bénéfices aura reçue, et le produit de cette multiplication indiquera la part des bénéfices à laquelle il aura droit[1].

« N'ont point à figurer dans cette opération les sommes payées pour travaux de nuit, ou supplémentaires, plus-value des vacations à la campagne, augmentations de salaires aux auxiliaires, gratifications quelconques.

« La part des bénéfices afférents à chacun des intéressés lui sera remise aussitôt que le bilan sera établi et les comptes apurés.

« Mais comme on aura compris dans la base de cette répartition les salaires des auxiliaires, il restera libre une part desdits 50 pour 100 des bénéfices, et cette part appartiendra à la société de secours mutuels. »

Ce sont cette part bénéficiaire pouvant être d'une moyenne fort élevée, et l'excédant de ses

1. Art. 15, p. 126.

Digitized by Google

revenus sur ses dépenses qui accroissent d'un mouvement si rapide, dans des proportions si considérables, le capital de la société de prévoyance. Cette progression qui montre, malgré des charges assez lourdes sous forme de secours, pensions, etc., le décuplement de ce capital dans un intervalle de vingt années environ, fait pressentir le degré de prospérité, de richesse auquel on atteindrait en quelques bonds sous le régime de l'association intégrale.

Quant à l'importance que peut avoir, pour les ouvriers et employés associés, en dehors de celle de la société de secours dont ils bénéficient seuls, leur participation dans les bénéfices, elle est aussi d'une moyenne très-satisfaisante relativement à leurs salaires ou traitements. Eu égard aux mesures adoptées en faveur des auxiliaires auxquels on accorde 25 et 50 centimes de plus sur la journée que ne porte le tarif de la ville de Paris, la proportion de cette bonification se maintiendra-t-elle? Comme quelques-uns des intéressés pourraient en douter, examinons, avant d'en finir avec l'acte de la société industrielle, les considérations que soulève cette question.

Digitized by Google

En principe, l'avantage de la participation dans les bénéfices est refusé aux auxiliaires non associés dans toutes les sociétés ouvrières, par ceux qui président à leur organisation.

« Le lecteur doit remarquer, dit M. Cohadon, dans son *Guide de l'association*, que je reste muet sur la répartition des bénéfices, au sujet des auxiliaires, malgré la popularité de cette répartition.

« Je crois de mon devoir de servir l'intérêt populaire sans être obligé de flatter ses préjugés, ce qui est *le goût du moment*. En dehors de l'inconséquence de créer des droits sans obligation, je ne vois pas bien comment asseoir pratiquement cette théorie de la participation des auxiliaires aux bénéfices.

« Voici mes raisons :

« C'est diviser la société en deux classes : les ouvriers et les auxiliaires, quand rien dans les lois ni dans les mœurs n'autorise cette division. On doit plutôt faciliter les moyens de s'associer.

« La société chrétienne, qui a eu des bienfaiteurs et des assistés par la charité, a, par ce moyen, asservi longtemps la société civile.

« La société civile, en substituant l'assistance

Digitized by Google

publique à la charité, tient aussi indirectement une grande partie de la société dans un état d'infériorité qui contraste avec l'égalité que nous invoquons tous.

« Une faveur aux auxiliaires, je dis faveur, puisqu'ils n'auraient pas d'obligation, me semble la pire de toutes, puisqu'elle encouragerait l'insouciance, qui est la pente la plus fatale vers *la servitude.*

« Voilà quant à l'idée.

« Dans la pratique, cela est également impossible ; une association peut être privée de bénéfices pour plusieurs causes :

« 1° Le résultat d'une crise ;

« 2° Une direction inintelligente ;

« 3° Des salaires plus avantageux payés à ses associés ;

« 4° Des réserves ou améliorations d'outillage, etc., etc.

« Il ne serait pas possible aux auxiliaires de vérifier ces causes sans s'immiscer dans les affaires d'une société à laquelle ils sont complétement étrangers. Dans le cas où ils auraient ce droit, ce qui serait contraire à toutes les règles, ils pourraient tout critiquer sans avoir à subir

Digitized by Google

le préjudice que pourrait causer leur critique.

« Il est certain que l'exploitation des auxiliaires par les associés, si exploitation il y a, ne peut être que temporaire : car, si une association est assez insensée pour fermer sa porte aux nouveaux venus, elle n'est plus une institution, elle reste une organisation éphémère, qui doit fatalement finir avec ceux qui la composent, qui ne sont pas immortels, et elle risque non-seulement de se créer des rivales par ceux qu'elle refuse, mais encore ceux-ci, profitant de l'expérience des premiers, peuvent les dépasser en tous points, et c'est le meilleur moyen de les punir de leur inconséquence. »

Ces observations sont elles-mêmes si légères, si contradictoires, qu'il faut peut-être les attribuer principalement aux rédacteurs dont M. Cohadon a, de son propre aveu[1], employé la plume, plutôt qu'à des vues sérieusement réfléchies de sa part.

Avant de faire justice de cette argumentation étrange, dégageons clairement le point en litige, à savoir le principe de la participation effective

1. *Guide de l'association,* avertissement, p. 1.

Digitized by Google

des auxiliaires, indépendamment des formes diverses qu'elle peut affecter.

M. Cohadon n'a pas aperçu, il le confesse, parmi ces formes, celle d'une augmentation du salaire calculée en raison du surcroît de service que devra nécessairement rendre l'ouvrier auxiliaire dans une organisation savamment établie, qui saura le bien choisir et engager sa conscience par de bienveillants et équitables procédés.

Il n'a pas songé davantage qu'une large paye, dépassant les taux débattus et acceptés, implique précisément pour l'ouvrier auquel on l'offre l'*obligation* d'y répondre par une activité équivalente, lors même que l'association l'aurait embauché au hasard.

Enfin, disons-le, il ne s'est point assez élevé pour comprendre trois choses :

1° Que le haut prix de la journée permet d'obtenir des hommes d'élite;

2° Que c'est à la fois un avantage et un devoir de former des associés;

3° Qu'il y a justice, quand l'ouvrier surveillé, bien dirigé, emploie son temps, applique son intelligence au travail qu'on lui demande, de

Digitized by Google

lui donner, dans les produits de ce travail, la part qui lui revient légitimement.

Maintenant, que l'association soit plus ou moins habilement conduite, prospère plus ou moins, paye à ses intéressés des salaires plus ou moins élevés, ait ou non à améliorer, à augmenter son matériel, qu'importe à l'auxiliaire s'il présente vraiment un écart considérable entre ce qu'il gagne réellement et le taux des tarifs courants? Si vous ne lui devez pas tout à fait les mêmes avantages que rencontrent dans l'entreprise les associés, vous lui devez, encore une fois, strictement en proportion de ce que vous en retirez. C'est ainsi que vous l'amènerez à reconnaître les bienfaits de l'association, à désirer d'être capable, digne d'en faire partie.

Cette situation de simple auxiliaire n'est pas infranchissable pour l'honnête ouvrier qui désirerait s'élever à la participation directe pour entrer, à un moment donné, dans la société de secours mutuels, lors même qu'il ne serait pas encore en mesure d'en remplir les conditions imposées par les règlements de l'association. Toutes facilités lui sont offertes pour se préparer et conquérir cette position. « Quant aux ou-

Digitized by Google

vriers qui voudraient apprendre ce qui leur manque pour devenir associés, est-il dit dans l'art. 18 du règlement, il leur est accordé, pour se perfectionner, un délai de deux ans, à l'expiration duquel l'assemblée générale, éclairée par le rapport d'une commission sur l'habileté des candidats, décidera ou non de leur admission[1].

Cette forme de participation, en quelque sorte à forfait, éloigne d'ailleurs l'inconvénient d'immiscer intempestivement dans les affaires sociales des esprits, des caractères encore inaptes à en saisir l'économie, à en honorer l'institution. Sans droit de critiquer une administration, un système dont ils ne sont point solidaires, ils le sont également de se plaindre de les servir, puisqu'ils y trouvent des avantages supérieurs à ceux qu'ils rencontrent partout ailleurs.

Quant à ce qui est, ou d'agglomérer dans une même association tous les hommes du même corps d'état dans une même localité, ou de redouter la formation, par essaims, d'associations nouvelles, *rivales*, si l'on veut, ces con-

1. *Guide de l'association*, p. 16.

Digitized by Google

sidérations sont incompréhensibles de la part d'un esprit qui se dit, qui passe pour pratique; car si la première est puérile dans sa confusion, la seconde est contradictoire avec ces prétendues doctrines de liberté, d'égalité, de fraternité, dont on fait si grand étalage. Ajoutons qu'elles sont la négation même de l'esprit d'association, qu'il faut, dit-on, faciliter par l'union, la fusion des classes, mais qui ne repose, en somme, que sur l'*inégalité*, loi fondamentale d'harmonie sociale[1].

Relèverons-nous aussi les lieux communs d'une fausse et ignorante philosophie qui semblerait vouloir flétrir, de parti pris, ce sentiment de charité qui est l'honneur du nom chrétien? L'aide, le concours, l'assistance, n'ont-ils donc que l'aumône pour forme? Et prêcher la protection, la bienfaisance, n'est-ce pas recommander autant de s'enrichir que de donner, puisqu'on ne peut assister sans avoir[2]? Et si le

1. Ch. Fourier, manuscrits, 1849, p. 387.

2. « Je déteste la sombre doctrine de la misère *nécessaire*, dit Mgr Dupanloup... La misère n'est pas d'*institution divine*, elle est d'*imperfection humaine*... La charité et l'aumône, c'est l'ambulance sur le champ de bataille; supprimez les blessures et nous supprimerons les pansements. »

Digitized by Google

bienfait asservit par la reconnaissance ou par l'ingratitude, n'est-ce pas pour le pauvre une constante sollicitation à s'affranchir courageusement par le travail et les vertus? Ne blasphémons donc pas inconsidérément, comme des étourdis, ce rôle de Providence terrestre qui incombe aux forts et aux riches à l'égard des pauvres. Ne voyons pas, dans ces saintes émotions des entrailles humaines, un perfide calcul d'asservissement, d'oppression. Soulageons d'abord les misères qui ne sauraient toujours attendre, puis élevons la condition de tous, non pour atteindre une égalité chimérique, contraire aux vœux mêmes de l'association; mais pour qu'il n'y ait plus de contrainte, de dépendance, d'entraves au développement des aspirations, des aptitudes, de la destinée de chacun. Moyennant l'établissement de ces conditions sociales, il n'y aura pas plus à redouter l'insouciance, l'apathie des simples, qu'il n'y aura à redouter les passions des ambitieux.

Du reste, il tombe sous le sens qu'une société organisée, dirigée, administrée avec l'intelligence, la prudence qui n'ont cessé de présider à la fondation Leclaire, n'a pu décider, d'un

Digitized by Google

commun accord, une mesure aussi onéreuse que celle d'un supplément de paye aux auxiliaires très-nombreux qu'elle emploie, sans s'être bien rendu compte préalablement : de la moyenne de ses bénéfices, — de la proportionnalité de ce surcroît de dépenses avec eux, — enfin de la compensation qu'elle pourrait y trouver dans la double influence, sur l'ouvrier ainsi rémunéré, traité, de la perfection de son mécanisme, du zèle, de la conscience de cet ouvrier, toujours révocable d'ailleurs, s'il ne répond pas au libéralisme de l'association qui l'a accueilli, ne demande pas mieux que de se l'attacher tout à fait.

Il est bien évident pour nous que toutes ces chances ont été mûrement supputées d'après l'expérience acquise, les résultats obtenus jusqu'à présent, considérés comme certains. Les comptes du prochain exercice viendront donc rassurer complétement les esprits qui pourraient conserver quelque inquiétude sur une mesure assurément très-libérale, mais non moins équitable, au fond, et prouver, de plus, qu'il y a eu là encore, de la part du créateur et inspirateur de l'œuvre, exacte prévision, juste,

Digitized by Google

fructueux calcul. La société reconnaîtra que l'ouvrier actif, adroit, laborieux, honnête, même abandonné à lui-même, vaut toujours plus que le prix de la journée établi sur la moyenne de la masse, à plus forte raison s'il est appelé à fonctionner dans des cadres bien agencés, sous la direction de bons et fermes chefs d'atelier; que sa générosité ne peut conséquemment l'induire en perte, mais qu'elle doit, au contraire, en retirer, encore une fois, un double profit : la juste plus-value du prix de la journée, — une source féconde d'excellentes recrues pour alimenter, augmenter, au besoin, son noyau d'intéressés.

La société Leclaire a compris cela et n'a point hésité à le mettre en pratique aussitôt qu'elle s'est sentie dans des conditions de force, de prospérité suffisantes.

« A partir du 16 février 1869, a-t-elle décidé, tous les ouvriers qui sauront leur métier, conformément à ce qui est indiqué à l'article 12 du règlement industriel, pourront recevoir 50 centimes de plus par journée de dix heures de travail, que le prix de la journée fixé par le tarif de la ville de Paris.

Digitized by Google

« Cette allocation sera considérée comme la part de bénéfice qui pourrait revenir à l'ouvrier, s'il avait été associé.

« Dans l'avenir, il pourra être pris pour base de cette allocation attribuée aux auxiliaires, le prix que les ouvriers associés aux bénéfices auraient reçu pour leur part l'année précédente[1]. »

Cette dernière éventualité est la porte ouverte à tous les bons ouvriers indistinctement, la transition d'un privilége d'abord inévitablement restreint, à l'égalité de droit, la pierre d'attente de l'établissement général de la justice dans le travail, le prodrome de l'association universelle, dès que les hommes en seront dignes par leurs lumières, leur moralité.

Bien qu'elle ne soit constituée que pour cinquante années, durée susceptible d'embrasser deux ou trois générations d'ouvriers, les associés et commanditaires de la société Leclaire, A. Defournaux et Cie ont exprimé l'intention formelle que la fondation fût, autant que possible, perpétuée.

1. *Règlement*, art. 17, p. 13.

Digitized by Google

« Arrivée à l'expiration de son terme, est-il écrit, article 21 du Pacte social (p. 130), la société devra être prorogée, si faire se peut, et continuer le plus longtemps possible sur les mêmes bases. »

« Mais dans le cas de dissolution pour quelque cause que ce soit, la société de secours mutuels, illimitée dans sa durée, reprendra sans indemnité :

1° La clientèle;

2° Le matériel, quelle qu'en soit la valeur, qu'il ait été entièrement amorti ou non;

3° Le fonds de réserve;

4° Et dans le cas seulement où le président de ladite société le jugerait avantageux, et après y avoir été autorisé par l'assemblée générale des membres de cette société de secours mutuels, les droits aux baux et locations et promesses de vente, s'il en est, des lieux et magasins occupés par la société commerciale.

« La société de secours mutuels pourra disposer du tout comme de choses lui appartenant en toute propriété et jouissance, le vendre au mieux de ses intérêts, *ou reformer la société commerciale.* »

Digitized by Google

Ces clauses prudentes, ne laissant aucun intérêt aux associés dans une dissolution anticipée, leur faisant, au contraire, désirer pour eux et leurs successeurs non-seulement le maintien, mais la prorogation indéfinie de la société, assurent, par là même, ses avantages à une longue suite de générations, de familles ouvrières, consolident un germe précieux d'association qui ne pourra manquer de se développer, de se perfectionner, de constituer un jour un tronc assez vigoureux, assez vivace pour y greffer ce système économique intégral qui convient à l'individu, à l'espèce, qui les fera passer d'un milieu de contrainte, d'incohérence, dans un milieu de liberté, de solidarité, d'harmonie.

Digitized by Google

XIX

SYSTÈME D'ORGANISATION INDUSTRIELLE

Il ne suffit pas, pour constituer une participation ouvrière vraiment supérieure au système coopératif, bien et savamment ordonné, de rencontrer, d'une part, un patron favorablement disposé, intelligent, dévoué; d'autre part, des capitaux associés ou commanditaires, des hommes doués de conscience, de bon vouloir; il faut encore que chacun apporte dans l'œuvre commune les connaissances, les sentiments de circonspection, de persévérance, d'union, sans lesquels on n'atteint que très-rarement des résultats complétement satisfaisants.

Ces dernières conditions, peut-être les plus

Digitized by Google

difficiles à réunir lorsqu'il s'agit d'une certaine masse de personnes, impliquent, indépendamment de la pratique professionnelle, de la moralité, des qualités de caractère, rares chez tous les hommes, à plus forte raison chez ceux dont l'organisation n'a été raffinée ni par le milieu, ni par l'éducation, ni par l'influence des exemples.

Habitué aux vicissitudes d'une destinée inflexible, à vivre au jour le jour, sans autre espoir pour le lendemain que le produit de ses bras, s'il peut s'en servir, s'il en a l'emploi, l'ouvrier ne compte guère sur ces spéculations à distance, sur les promesses qu'on peut lui faire pour un moment plus ou moins éloigné. Il escomptera volontiers l'avenir auquel il ne croit point pour un présent qui seul est tout pour lui. Il se pliera malaisément dès lors aux obligations disciplinaires indispensables à l'économie, à l'ordre, à l'unité d'action, en un mot, à la prospérité d'une entreprise dont il ne sent pas la responsabilité immédiate. De là, la nécessité, reconnue aujourd'hui par tout le monde, de former peu à peu des sujets réellement propres à l'association.

Digitized by Google

L'honnêteté vulgaire, les bonnes dispositions présentes, un intérêt éloigné, n'y suffiront point, on peut en être sûr. Il faut, en dehors de cela, une véritable systématisation mécanique, comprise, acceptée de tous ceux qui devront l'animer, de plus, des règlements de travail, de conduite, qui, fixés d'un commun accord, seront respectés, observés par chacun.

Ces règlements, ou instructions pratiques, devront, pour avoir force, vigueur, durée, embrasser : 1° le système d'organisation des travaux; — 2° la hiérarchie du personnel chargé de leur exécution; — 3° les rapports des ouvriers entre eux, avec leurs chefs, ainsi qu'avec les clients, s'il y a lieu; — 4° enfin, la tenue en général, les devoirs de chacun envers l'institution qu'il s'agit de maintenir, de conserver, d'améliorer, s'il est possible.

Nous avons vu précédemment, § XIII, les conditions que chacune de ces branches de l'association doit remplir pour satisfaire au mieux aux exigences de la nature humaine, de la bonne harmonie, de l'équité. Nous allons démontrer que le règlement de la maison Leclaire, A. Defournaux et Cie peut être con-

Digitized by Google

sidéré, à juste titre, comme le type le plus complet, le plus parfait qui en ait été conçu, réalisé jusqu'à présent.

« MM. Leclaire et Defournaux se sont *concertés* avec *leurs anciens ouvriers* et *employés* pour que le règlement soit *l'œuvre de tous*, et pour que chacun le considère comme étant *la charte commune*, le respecte en tous points, et qu'il y ait partout et toujours *unité dans l'action* comme dans *le commandement*[1]. »

Ici apparaît tout d'abord, comme point de départ, comme principe vital, primordial, prédominant, le fait hiérarchique, impliquant le *commandement* et l'*obéissance*, suivant les positions déterminées par les services, le mérite, les talents, écartant *l'égalité de situation*, qui n'engendre que la confusion, la discorde, l'iniquité.

« Notre règlement n'a rien de difficile à suivre, disait M. Baral dans le discours déjà cité, et l'on n'y trouvera pas un article qui puisse compromettre notre dignité, ou attenter à notre liberté.

1. *Règlement de la maison et observation préliminaire*, p. 1.

Digitized by Google

« J'ai horreur du despotisme ; mais je crois que nous ne sommes pas encore arrivés à l'époque où nous puissions nous passer de règlements, pas plus que de guides expérimentés et justes pour nous diriger dans le travail. »

Il faudrait être fou pour ne pas admettre cette nécessité d'une hiérarchie graduée, fortement liée, dans les circonstances industrielles actuelles, quand la plus simple réflexion amène à reconnaître qu'elle est non moins indispensable dans toute activité collective, fût-elle attrayante comme l'exécution d'une symphonie, les évolutions chorégraphiques d'un ballet.

Ayant eu la sagacité de sentir toute l'importance de cette double question *d'attrait* et de *répugnance* dans les travaux, les auteurs du règlement vont délicatement au devant d'une compensation d'amour-propre, d'honneur, nécessaire pour relever les tâches ingrates aux yeux de ceux-là mêmes qui doivent les accomplir.

« Lorsqu'un ouvrier est choisi, disent-ils, pour faire un travail *peu agréable*, son devoir est de le conduire à bonne fin, sans voir dans ce choix autre chose qu'une *marque de confiance*, ni supposer

Digitized by Google

qu'on le juge incapable de faire mieux; mais, s'il lui restait quelque doute à cet égard, il devrait demander des explications qui ne lui seront pas refusées[1]. »

D'ailleurs, les travaux ingrats, malpropres ou pénibles ne sont pas seulement rehaussés par l'honneur du dévouement à la cause commune; ils ne sont point continus et trouvent leur compensation dans l'alternance qui les partage successivement entre tous, ainsi qu'en décide la charte industrielle de la maison.

1. *Règlement,* art. 7, p. 5.

Digitized by Google

XX

APPRENTISSAGE — ÉCOLE PRATIQUE

Toute association est une personne qui ne peut être indifférente à ce que son action embrasse dans le temps. Conséquemment, femmes et enfants ne sont pas seulement des membres de sa famille, mais bien des organes intégrants d'elle-même, participant à sa vie, à son unité, devant s'élever, se développer par sa propre séve. Ce sont les rameaux de l'arbre qui l'embellissent, l'étendent, concourent à son existence, à sa durée.

On a compris cela en édifiant l'organisme modèle dont nous poursuivons l'analyse.

Digitized by Google

« Les enfants des chefs d'atelier et des ouvriers faisant partie du *noyau* sont admis dans la maison comme apprentis, de préférence à tous autres.

« Pour être admis, il faut qu'ils soient âgés au moins de douze ans, qu'ils sachent *lire, écrire, compter*.

« *Dès le premier jour* de leur entrée en apprentissage, ils sont *rétribués*...

« Chaque année, à partir du jour où commence la grande journée, ils reçoivent une *augmentation proportionnelle* aux *progrès* qu'ils ont faits et aux *services qu'ils rendent*.

« Les apprentis étant, en général, les enfants des ouvriers de la maison, avec lesquels ils travaillent, les ouvriers peuvent donc apprécier par eux-mêmes les services que rendent les apprentis; aussi l'augmentation à leur accorder est *fixée par leurs pères*, ou, à défaut, par leurs parents. »

L'enfant, dans cette association, n'appartient donc pas qu'à ses père et mère, mais aussi à la communauté, qui lui témoigne son intérêt, sa sollicitude affectueuse avant même qu'il fasse partie du personnel, en obligeant ses consan-

Digitized by Google

guins à lui donner au moins l'instruction élémentaire. Et dès qu'il entre dans les rangs pour apprendre son métier, elle commence par l'encourager au moyen d'une rétribution presque suffisante à son entretien, puis lui ouvre l'école professionnelle, où il pourra surprendre, diriger ses vocations ou ses préférences, du moins dans celles des branches du travail collectif qui répondront le mieux à ses facultés et aptitudes.

« Dans le but que les apprentis fassent des progrès rapides, la maison fait des cours théoriques professionnels dans les soirées d'hiver, auxquels les apprentis des confrères sont admis[1]. ». Et, dans ces cours, comme dans l'atelier, toujours même principe, même méthode; la substitution de l'attrait à la monotonie, dans la mesure du possible.

« J'ai appris, — l'exécution m'est devenue facile, — mais autre chose est d'enseigner ce que l'on sait.

« D'abord, je me suis dit : rendre l'étude *attrayante*, ce doit être l'art d'enseigner.

Règlement, art. 11, p. 7.

Digitized by Google

« Ensuite, il faut étudier le caractère de ses élèves; — parler aux uns avec douceur, — être sévère avec quelques-uns, — prendre celui-ci par la flatterie; — pour un autre, il faut faire briller la récompense; — au coquet, il faut dire : Le travail est plus propre.

« A l'intéressé, il faut dire : Vous gagnerez davantage.

« Oh! mais quelle responsabilité est assumée par ceux qui se livrent à l'enseignement!

« Est-ce ainsi que l'on doit s'y prendre?

« Je le crois, puisque nous avons obtenu des résultats[1]. »

Là, ce n'est pas non plus sans stimulants que l'enfant suit les cours pratiques qui en feront un habile ouvrier, le mettront à même de conquérir vite ses grades, de s'élever même à la position de patron, s'il réunit la capacité d'administrateur aux connaissances complètes de sa profession.

Dans cette école professionnelle, ce ne sont pas des livres puérils, qui ne seraient d'ailleurs pas lus, la bibliothèque de l'association leur

1. *Discours de M. Baral,* dans la vingt-huitième assemblée générale, 1867, p. 9.

Digitized by Google

en offrant de plus intéressants; ce ne sont pas des livres puérils que l'on donne en prix aux élèves, mais des objets qui leur seront utiles, qui les pousseront à former un petit pécule, ou qui laisseront une trace aimable, durable, dans leur carrière, tels, par exemple, que des montres et chaînes d'argent, des livrets de la caisse d'épargne de valeur graduée, enfin des médailles d'argent, de bronze, auxquelles est affectée ou non une somme une fois payée, pour les ouvriers qui se distinguent dans les cours. Ces prix sont décernés en assemblée générale de la société de secours mutuels.

Mais ce n'était point assez de soutenir, d'instruire, d'encourager ces jeunes êtres qui doivent vivre de leur travail; il fallait écarter d'eux les rudesses, les mauvais traitements qui les abrutissent, les dégradent dans la plupart des ateliers, les dressent trop souvent aux plus tristes habitudes, à la corruption, les condamnent par là à une éternelle misère.

« La maison tient beaucoup, dit l'art. 10 du règlement[1], à ce que les apprentis soient

1. P. 6, 7.

Digitized by Google

traités avec douceur et *ménagement*, et à ce qu'ils ne reçoivent que de *bons exemples*. Chaque ouvrier est tenu de les considérer comme ses *propres enfants*, de ne souffrir de leur part aucun *mauvais propos*, de les *encourager par des travaux variés*, surtout de les *récompenser par quelque chose d'agréable à faire*, après les avoir occupés à des travaux *sales* et *fatigants*; autrement ils se *dégoûtent*, deviennent flâneurs, désobéissants; tandis qu'en les *traitant comme des hommes*, et *en faisant toutefois la part de la jeunesse, on peut obtenir d'eux de bons résultats et en même temps leur rendre service*. »

On ne peut se figurer, sans l'avoir vérifié, tout ce qu'il y a d'influent, de bienfaisant dans cet humain et intelligent régime. Les enfants y contractent une aisance, une quiétude, une gravité douce et raisonnable que l'on ne rencontre nulle part ailleurs, pas même dans les hautes classes de nos lycées. Ce sont, dans une simplicité charmante, de petits hommes qui ont conscience de leur bonne conduite, de leur utilité, de leur indépendance dans le travail. Ajoutons, chose qui nous a singulièrement frappé et qui prouve que cette unité de ton

Digitized by Google

parmi les classes ne serait pas si difficile à obtenir qu'on le suppose, ajoutons que ces enfants, depuis les plus jeunes jusqu'aux plus âgés, ne sont ni sottement timides ni lourdement gauches, comme le sont d'ordinaire les gens exclusivement appliqués aux fonctions manuelles et pénibles. On sent qu'il y a là une organisation du travail, un milieu d'éducation pratique très-supérieur à ce qui existe dans le domaine industriel ordinaire. Les peintres en bâtiment forment, il est vrai, une classe imaginative; néanmoins, toute proportion gardée, la jeunesse dont nous parlons est certainement exceptionnelle. Ce phénomène mérite d'appeler l'attention, les méditations des hommes d'État, des philosophes.

Digitized by Google

Digitized by Google

XXI

NOYAU DU PERSONNEL INDUSTRIEL

Dans une organisation transitoire de participation des ouvriers dans les bénéfices du patron, celui-ci peut être considéré comme le germe actif fécondant, intelligent, de cet organisme, et la grappe du premier groupe du personnel, qu'il commence à intéresser, comme le point d'application, l'ovaire auquel il donne la vie.

En effet, le premier groupe d'ouvriers, intelligents eux-mêmes, est un organe spécial, approprié par une préparation convenable, sans lequel l'action du principe créateur s'égarerait sans résultat possible. C'est donc ce

Digitized by Google

groupe d'hommes choisis, prédestinés, suffisamment éduqués, qui devient le centre, le moyen d'un ordre progressif nouveau, lequel révolutionnera le vieux système économique, fera passer l'ouvrier de l'état d'outil à celui d'agent intelligent, conscient, le rendra aussi indispensable à l'éclosion du monde de l'harmonie, de la justice, que le principe féminin l'est à toute création, quelle qu'elle soit.

C'est encore là une loi que les égalitaires absolus n'ont pas saisie, et faute de laquelle ils échoueront éternellement dans leurs recherches sur le problème de la mécanique sociale. Ne voulant pas dégager abstractivement la force impulsive de ses organes de transmission, la direction des agents dont elle dispose, en un mot, la notion des spécialités attractives, impliquant le concours, la liberté volontaire, ils ne peuvent admettre la hiérarchie naturelle, sériaire, transformant le commandement en dévouement à l'œuvre, l'obéissance en amour pour elle et pour celui ou ceux qui savent le mieux conduire à son accomplissement. Cette ignorance est telle, en général, qu'on ne voit, dans les faits soit militaires, soit sociaux, qui nous

Digitized by Google

montrent l'unité d'action dans toute sa puissance, que l'effort de certains despotes, ou l'imbécillité du fanatisme, quand il faudrait y reconnaître, au contraire, des effets plus ou moins subversifs souvent sans doute, mais bien réels, bien caractéristiques de cette loi de conjugaison des deux principes qui président à toute création.

Dans la participation aussi convenablement équilibrée que possible dans nos conditions actuelles, très-peu favorables, le ralliement des deux éléments de direction et d'exécution s'opère, comme on le verra, au moyen d'une hiérarchie faisant équitablement place aux capacités, aux ambitions légitimes, absorbant les rivalités, les discordances dans le respect de l'institution, le sentiment de l'intérêt commun.

« Nous en sommes heureusement arrivés à ce point que, dans notre maison, dit M. Leclaire à ses clients dans son compte rendu de 1869, les hommes dépendent désormais des choses et non les choses des hommes.

« Si le chef qui dirige, par une circonstance quelconque, venait à manquer immédiatement, ceux qui lui emboîtent le pas y suppléeraient;

Digitized by Google

enfin le fonctionnement de notre organisation est tel, que du haut en bas de l'échelle *tout est lié, tout se tient* exactement comme dans un régiment où, à défaut de colonel, le second prend la place, et ainsi de suite jusqu'au grade le plus inférieur. »

Et l'on comprend si bien cela aujourd'hui parmi les ouvriers raisonnables, que c'est à qui proclamera le plus haut les avantages, la justice d'une hiérarchie équitablement ordonnée. « Nous ne voulons pas de l'égalité qui consiste à faire descendre les patrons au niveau des ouvriers, mais bien de l'égalité qui élève les ouvriers à la hauteur des patrons, » disaient MM. Jean Deider et Norbert Lemarié, rapporteurs de la délégation des raffineurs[1]. C'est en effet ce mouvement d'ascendance qui seul peut satisfaire l'émulation légitime du courage, de l'habileté.

Mais ce deuxième élément que nous avons assimilé au principe féminin, cette force collective qui réalise la pensée directrice, ordonnatrice

1. Voir discours de M. Charles Robert à la vingt-neuvième assemblée générale de la Société de prévoyance et de secours mutuels, *procès-verbal*, p. 6.

Digitized by Google

de l'œuvre commune, a besoin lui-même d'un système organique vivant, qui en soit le point de départ, le type, auquel se conformera son développement ultérieur. Ce type élémentaire, primitif de la masse ouvrière associée, est le premier groupe dont nous avons parlé en commençant ce paragraphe et que l'on désigne sous le nom très-expressif de *noyau*.

« Le noyau d'une maison industrielle, dit le règlement, se compose d'ouvriers intelligents et d'une bonne moralité; c'est à l'aide de ces hommes d'élite qu'on parvient à donner satisfaction aux exigences de la clientèle et que l'on peut atteindre une grande perfection dans le travail.

« C'est à l'aide de ces collaborateurs dévoués qu'il est possible d'entreprendre beaucoup de travaux et de faire mouvoir avec avantage un grand nombre d'auxiliaires[1]. »

Au point de vue où nous nous plaçons dans cette étude, le noyau d'une entreprise industrielle a aussi, comme on vient de le voir, une fonction plus haute et, socialement, plus impor-

2. *Règlement*, p. 8.

Digitized by Google

tante, celle de recevoir, de porter, de préparer le principe organique de l'association. Sans lui comme sans une autorité initiale, très-exactement résumée dans un patron, ou fondateur d'industrie, elle ne marchera qu'au hasard, en dehors de la période embryonnaire normale, menacée de tous côtés, non pas seulement dans son développement, mais dans son existence même. Les hommes du noyau sont, encore une fois, les échantillons, les modèles de tous travailleurs associés. Aux bonnes dispositions de leur nature, ils joignent l'expérience, l'habitude de la discipline, secondes conditions non moins indispensables que les premières.

« En tout pays, les membres des sociétés ouvrières frappent d'exclusion la débauche et l'improbité. L'intérêt leur en ferait seul un devoir... Au mobile de l'intérêt s'ajoute un sentiment plus élevé, l'amour du bien[1]. »

Les membres d'un noyau ne sauraient se borner à ces vertus négatives, car, indépendamment de l'exemple de la conduite morale, ils

1. *Le Paupérisme et les Associations ouvrières en Europe*, par Ch. d'Assailly, p. 96.

Digitized by Google

doivent celui des connaissances, du mérite professionnel.

Mais ajoutons que, en outre de leurs fonctions comme individus et comme groupe, doués d'intelligence, de conscience, s'unissant conséquemment de vues et d'intentions avec leur pivot ou chef supérieur, ajoutons que cette première masse d'élite a aussi, d'où son nom, une fonction analogue à celle de cette coque ou gangue filamenteuse qui entoure, contient, protége le germe de l'arbre, sert de substratum, de point d'appui à la pulpe du fruit, lui permet de se former, de croître, de mûrir, puis, ce but atteint, s'ouvre d'elle-même pour laisser échapper le germe qui multipliera, perpétuera l'espèce.

On va reconnaître, au surplus, la vérité de ces affirmations par les dispositions suivantes du règlement de la maison Leclaire :

« Le rang d'ancienneté, est-il écrit art. 12, n'établit pas de *droit à l'admission au noyau;* le mérite est la meilleure recommandation qu'on puisse avoir; néanmoins ne pourront y être admis, quel que soit leur talent, les ouvriers dont les mœurs et la conduite laisseraient à désirer.

Digitized by Google

« Pour en faire partie, il faut être âgé de vingt-cinq ans au moins, de quarante ans au plus, et savoir lire, écrire, compter. »

Ces conditions sont logiques. Comment, en effet, se conservera, se développera la vie de l'être, si la corruption, l'agent de la mort est au cœur? La santé, la vigueur, la vertu, ou richesse de race, sont les premières qualités à exiger de ceux qu'on appelle à fonder ou à perfectionner.

Il est délivré à tout ouvrier faisant partie du noyau un diplôme établissant la date de son entrée à la maison et son rang d'inscription à ce même noyau.

Cette disposition détermine le mouvement du personnel général en cas de chômage[1].

« Sur ce diplôme, il est fait mention des obligations du titulaire et de ses droits[2]. »

Mais si ces hommes d'élite sont recommandés à l'estime de tous, ils ont aussi, en plus, un témoignage effectif de leur valeur dans la haute paye qui leur est consentie, indépendamment de leur part de dividende.

1. Art. 15, p. 12.
2. Art. 16.

Digitized by Google

« Les ouvriers remplissant les conditions n diquées art. 12 pourront être associés aux bénéfices.

« Ils pourront aussi recevoir un salaire de 25 centimes en plus que le prix accordé par le tarif de la ville de Paris[1]. »

C'est ainsi que les deux ressorts, le spirituel et le matériel, l'honneur et l'intérêt, sont, comme il est juste, mis en jeu dans une hiérarchie sérieuse, bien ordonnée.

Mais un autre avantage plus considérable encore est réservé à l'ouvrier faisant partie du noyau, moyennant qu'il ait travaillé au moins cinq ans sans interruption dans la maison et qu'il soit associé aux bénéfices, c'est son admission dans la société de prévoyance et de secours mutuels, garantie, couronnement de sa laborieuse et honorable carrière.

1. Art. 13, p. 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

XXII

DES EMPLOYÉS

Les employés de bureau d'une entreprise industrielle ne sont pas directement producteurs dans la sphère des travaux spéciaux. Il semblerait par là qu'ils ne sont ni aussi utiles ni aussi intéressés que les ouvriers au succès de l'opération. Cependant, en y regardant d'un peu près, on aperçoit bientôt que leur rôle n'est nullement indifférent, que leur attention, leur zèle, leur dévouement à l'administration peuvent être, sont, en effet, la source d'importantes économies, d'un ordre favorable à la facile surveillance, au contrôle éclairé,

Digitized by Google

quant à l'emploi du temps, des matières premières, au mouvement des services, à la modération des frais généraux dans les plus étroites limites. Si le scrupuleux accomplissement de ces devoirs présente de tels avantages, n'est-il pas intelligent de le provoquer, équitable d'en tenir compte, de le rémunérer comme il doit l'être? Personne ne le contestera.

Mais le bon employé dans les entreprises industrielles n'est pas seulement celui qui a l'esprit de méthode, la ponctualité, la conscience; c'est surtout celui qui, aux connaissances nécessaires aux écritures, réunit les notions pratiques, l'expérience du métier même. Cette aptitude est à la fois une garantie pour le patron, pour la maison, une autorité vis-à-vis du travailleur qui voit aussi dans ce fonctionnaire de bureau un ancien compagnon que son mérite, sa probité ont seuls justement élevé. Toute supercherie, toute rouerie deviennent dès lors impossibles; le concert, le bon accord tournent à l'avantage commun.

On devait comprendre cela dans un mécanisme aussi sagement conçu que celui de l'as-

Digitized by Google

sociation Leclaire. Aussi lisons-nous dans ses instructions réglementaires :

« La maison, *désirant* que *toutes les capacités puissent se faire jour, recrute, autant que possible, ses employés parmi les ouvriers faisant partie du noyau, et les patrons parmi les employés,* et ce d'après *un concours dont le programme sera dressé par l'assemblée générale des associés aux bénéfices...*

Ce programme est fixé dans les *Instructions concernant le classement des employés et chefs de direction, et les obligations que les uns et les autres ont à remplir.* Les connaissances graduées indispensables au service de ces fonctionnaires de différents ordres et que l'immense majorité des chefs de cette industrie est bien loin d'avoir, font, en effet, de cette situation une véritable école normale du patronat, surtout pour les employés proprement dits qui doivent :

Savoir la peinture ;

Posséder des notions de dorure, tenture, vitrerie, au moins théoriques, afin de pouvoir en raisonner ;

Pouvoir dresser des devis, au besoin sur plan ;

Digitized by Google

Préparer, rédiger la correspondance ;

Formuler, soutenir toutes réclamations sur règlements de mémoires ;

Connaître, enfin, suffisamment de dessin, de décoration, dans une ou plusieurs parties pour donner des avis utiles, soit sur la conception, soit sur l'exécution des travaux [1].

Que peut-il manquer à des hommes qui ont exercé pendant quelques années dans de pareilles conditions, pour faire d'excellents patrons ou chefs de maison, sinon le caractère, l'art de connaître, de diriger leurs semblables, de donner la vie, l'unité au mouvement d'une masse corporative, facultés qui ne s'acquièrent point, mais résultent des dons de la nature, cette souveraine puissance qui, sous les lois de Dieu, hiérarchise de toute éternité les types personnels ?

Si, avec une telle pépinière d'apprentis-chefs, on n'arrivait pas à rencontrer toujours, en cas de nécessité, un sujet capable d'être élevé au patronat, ne faudrait-il pas suspecter la réelle valeur du mécanisme ?

1. Voir *Instructions*, p. 4, 5 (Ve Bouchard-Huzard).

Digitized by Google

Mais cette école fut-elle temporairement stérile, l'association ne péricliterait pas pour cela, car elle a, en son secrétaire général, un véritable suppléant du patron, parfaitement au courant de toutes les conventions intervenues, centralisant tout le mouvement des affaires, capable de suivre et surveiller tous litiges auxquels elles peuvent donner lieu.

Malgré la nécessité, pour la grande prospérité de la société, d'une tête vraiment à la hauteur de son gouvernement, sa marche n'est donc nullement, comme on pourrait le croire, subordonnée à tel ou tel homme, mais bien une véritable question d'organisation mécanique. Le fonctionnement peut varier dans sa vitesse, dans sa régularité, suivant l'état, la force du générateur; il ne s'arrêtera point, ne se brisera pas davantage.

« *La mise sociale* des patrons est formée par l'accumulation de tout, ou au moins par les deux tiers de *la part de bénéfices annuels qui leur revient*, à moins que leurs ressources ne leur permettent de le compléter autrement. »

Ces dispositions libérales correspondent,

Digitized by Google

d'une part, aux légitimes aspirations de l'ambition; de l'autre, au meilleur gouvernement possible de l'association, offrant pour cela double garantie à l'une et à l'autre au moyen du droit reconnu et du concours. Tout ouvrier intelligent, instruit des connaissances spéciales nécessaires, appliqué à ses devoirs, justifiant de sa capacité d'administrateur, de chef, est donc assuré, même sans capital préalable, moyennant le suffrage des intéressés, d'arriver à la situation supérieure de patron. C'est dire que, indépendamment des mérites et aptitudes dont il doit faire preuve, il doit encore rallier à lui par le caractère et la représentation. N'est-ce pas là le système hiérarchique le mieux entendu qu'il soit possible de réaliser dans les conditions sociales actuelles? Classement rigoureux, distribution libre des aptitudes, justice parfaite, considération, fortune, il contient, promet, assure tout ce que peut désirer l'homme laborieux dans la carrière que lui a départie le hasard de la naissance. Jusqu'à ce que le régime de l'association intégrale vienne faire disparaître cette inégalité originelle, qui n'est point du fait de la nature, mais un accident

Digitized by Google

temporaire, et la remplace, au moyen de procédés industriels particuliers, par la liberté des vocations aboutissant à l'évolution normale des destinées; jusqu'à ce que l'application de la Série au mouvement économique, en général, distribue à chacun les rôles qui lui conviendront le mieux dans le travail, dans la société, ne faut-il pas convenir que l'organisation, la rotation hiérarchiques de la participation Leclaire est ce qu'il y a de plus satisfaisant dans nos conditions actuelles?

« Tous les ouvriers qui ont fait un apprentissage et qui savent leur métier sont admis par élection au noyau et peuvent devenir associés... Nous nommons nous-mêmes nos chefs d'atelier. Qu'un patron se retire, nous choisissons nous-mêmes son successeur parmi les employés qui ont été des ouvriers [1], » qui ont pu commencer comme apprentis.

Cependant, si les employés et chefs de direction sont choisis, après concours, parmi les ouvriers du noyau, le patron, malgré le caractère imposant de cette origine élective, n'est pas

1. Baral, *procès-verbal* du trentième exercice, p. 37.

Digitized by Google

moins seul maître de leur classement, comme aussi des indemnités qu'il croirait devoir accorder aux employés classés, en dehors de leur part dans les bénéfices annuels. Cette autorité était indispensable au mouvement régulier, à l'unité d'action. Cette faculté de donner, de mesurer l'impulsion, de disposer des principaux rouages de la machine, est l'attribut naturel de tout pouvoir exécutif qui veut éviter les frottements, les conflits, maintenir l'économie de ressorts, l'ordre, l'harmonie. Faites que ces prérogatives passent du pivot à la collectivité, tout fonctionnement unitaire cesse dans le domaine économique comme dans celui de l'État pour faire place à la confusion, à l'anarchie.

Digitized by Google

XXIII

CONDITIONS DANS L'EXERCICE DU TRAVAIL

Dans tout mouvement industriel, que le personnel soit à demeure dans l'atelier, ou qu'il ait à se distribuer au dehors comme dans les branches nombreuses qui concernent la construction des habitations, par exemple, il faut un ordre prédéterminé, consenti, accepté d'avance, auquel chacun se prête, se soumette docilement. Ce ralliement des volontés, cette convergence des efforts est la première condition de l'économie dans le temps, de l'accélération dans le travail.

Mais l'organisation complète embrasse l'in-

Digitized by Google

térêt des personnes comme celui de l'association elle-même. Elle prévoit les nécessités de l'hygiène, celles de la sécurité. Elle veille à la conservation du matériel, au bon aménagement des marchandises, à la santé, à la sûreté des ouvriers. En un mot, par cela qu'une société est un être collectif, non plus un groupe d'individus séparés, indépendants, insolidaires, il faut qu'elle se sente vivante, protégée dans chacun de ses membres.

« Dans chaque atelier, il y a un chef qui représente les intérêts de tous, dit le règlement de la maison Leclaire; il doit veiller à ce que les ouvriers ne soient point *exposés en travaillant*. Cependant, s'il arrivait que sa surveillance fût en défaut, *tous les ouvriers sont autorisés à refuser de se servir des objets qui ne présenteraient pas les garanties suffisantes pour leur sécurité, puisque le chef est autorisé*, par l'article 60[1], *à détruire ces objets*[2]. »

1. « Le chef doit veiller avant tout à ce que les outils, notamment les cordages et échelles soient en parfait état de solidité; autrement il est autorisé à les détruire et à renvoyer les débris au magasin en en demandant le remplacement. »

2. Art. 20, p. 17.

Digitized by Google

Au temps où nous vivons, on s'étonne de ne pas voir ces mesures librement adoptées par les entrepreneurs d'industries dangereuses, ou, à défaut de leur initiative, imposées par l'administration, qui a le droit et le devoir d'intervenir au nom de la sécurité publique. Il appartenait encore à l'institution Leclaire de donner cette leçon de bon calcul, d'humanité, à l'imprudence, à l'incurie de notre époque[1].

1. En 1867, ému des accidents multipliés de chutes mortelles de charpentiers, de couvreurs, etc., qu'enregistrait complaisamment *le Moniteur universel,* alors organe du gouvernement, nous eûmes l'idée de provoquer une ordonnance ministérielle ou tout au moins un arrêté préfectoral, prescrivant aux entrepreneurs ou chefs d'industries les mesures très-simples, très-faciles (des échafaudages volants, par exemple, comme celui qu'a inventé M. Leclaire), nécessaires pour conjurer de pareils malheurs. Nous adressâmes en conséquence une note sommaire aux ministres de l'intérieur et de la justice, au préfet de police, au *Moniteur,* à *la Liberté,* au *Siècle,* à divers autres journaux, ayant le soin de déclarer que nous ne recherchions nulle publicité personnelle, qu'il ne s'agissait que d'une question d'humanité, dont l'administration ou les feuilles auxquelles nous nous adressions seraient censées prendre seules l'initiative, si bon leur semblait.

Personne ne répondit à cette communication, ne tenta la moindre démarche pour appeler l'attention des intéressés sur ce point. La chose, ne pouvant avoir d'éclat ni servir à agiter l'opinion, ne valait évidemment pas la peine que l'on

Digitized by Google

L'association Leclaire ne professe pas cette superbe indifférence. Encore une fois, elle est humaine, prévoyante, remplie de sollicitude, aussi réparatrice que possible, selon les circonstances, ne négligeant rien pour s'attacher ses cointéressés, par la justice, le dévouement.

« Si malgré les dispositions prises, dit-elle, il arrivait un accident, il est du devoir du chef d'atelier de *s'empresser de faire donner des secours au blessé et de ne reculer devant aucun frais pour lui prodiguer les soins nécessaires* et le faire transporter à son domicile par *des ouvriers de confiance*, et enfin il doit, sur l'heure, donner à la maison avis de cet accident, pour qu'*immédiatement on ait à s'occuper du blessé*[1]. »

Où les ouvriers trouveront-ils de pareilles garanties, une semblable sollicitude pour la conservation de leurs jours, de leur santé, une telle libéralité à l'endroit de l'outillage, du matériel? Uniquement, qu'on ne se le dissimule point,

se dérangeât. Ah! s'il s'était agi d'une manœuvre à effet, d'une machine de guerre, nous n'eussions pas manqué d'échos! Qu'importe l'existence de quelques malheureux, celle des femmes et enfants qu'ils laisseront dans la misère!

1. Art. 20, p. 17.

Digitized by Google

dans une association largement préparée par un patron aussi bienveillant que bon administrateur.

« Il est expressément défendu de fumer dans les ateliers. »

Cette prescription est tout économique et de convenance, évidemment, dans *les conditions à observer dans le travail.*

« Dans bien des ateliers, c'est une mesure de précaution contre l'incendie, remarque M. Baral; puis l'odeur du tabac ne plaît pas à tout le monde, et l'on ne doit pas incommoder les personnes chez lesquelles on travaille[1]. » Cependant, quelle portée ne pourrait-elle pas avoir sur le bien-être présent, sur l'avenir des ouvriers, cette simple mesure d'ordre, si elle pouvait contribuer, en commençant par les enfants, les apprentis, à les déshabituer d'un usage bien plus pernicieux encore qu'onéreux. On a suffisamment constaté, prouvé les désastreux effets de ces poisons qui tarissent les sources de la vie après avoir engourdi, déprimé les forces du système nerveux. Il n'y a

1. Discours prononcé dans la vingt-neuvième assemblée générale, mai 1868.

Digitized by Google

plus rien à ajouter sur ce point. Il ne reste qu'une considération d'un autre ordre à soumettre aux braves initiateurs du régime de l'association, c'est que le temps est venu pour eux, pionniers intelligents du monde nouveau, de secouer le joug d'une habitude instinctivement destinée sans doute à atténuer les révoltes, les convulsions sans issue d'esclaves abrutis. En effet, l'usage généralisé chez tous les peuples, dans toutes les races, des narcotiques et anesthésiques, peut se concevoir, s'expliquer par la nécessité de maintenir dans l'obéissance, ou tout au moins sous la contrainte, l'humanité qui, misérable, hors de ses lois, se fût, plus active, plus sensible, plus spontanée, noyée dans le sang, abîmée dans le carnage ; mais aujourd'hui, au seuil de l'association, au moment où il lui faut toute sa vigueur d'esprit et de corps, toutes ses facultés d'imagination, de poésie, lorsqu'elle va entrer dans une existence sociale féerique, où les plaisirs, les joies, les fêtes, seront les formes réelles du travail, quel besoin, quel motif, pour ceux qui ont le pressentiment de cette transfiguration, de se stupéfier encore à l'aide de substances répugnantes, infectes?

Digitized by Google

Ces surprises artificielles, ces stupides duperies, déraisonnables, inexcusables dans les vicissitudes, les mortels ennuis, seront repoussées avec mépris et honte, dès que l'énergie ne suffira plus à l'impatience de produire, à l'ambition de se distinguer, de s'élever. Pour cet affranchissement, pour ce progrès, cette résurrection, comme pour l'instauration du monde sociétaire, c'est encore aux ouvriers intelligents à marcher en avant, à donner les premiers l'exemple.

Tout se suit, s'enchaîne logiquement dans cette organisation d'un mécanisme modèle. Après l'interdiction de cet usage qui développe si fâcheusement l'indolence, l'indifférence, vient la recommandation du soin pour les effets, pour les objets d'autrui, pour sa propre responsabilité, vis-à-vis des autres. « L'honneur de l'ouvrier étant toute sa fortune, est-il dit article 24, il ne saurait trop se mettre en garde contre les accidents qui pourraient y porter atteinte. »

En conséquence, « lorsqu'on fait des travaux dans des endroits garnis d'objets quelconques, les ouvriers doivent prier les personnes de serrer ces objets ou de mettre quelqu'un pour surveiller. »

Digitized by Google

Avoir sa part mutuellement, librement convenue dans l'association, c'est évidemment travailler pour soi, pour ses coïntéressés qui travaillent également pour vous-même. Dès lors, plus de raisons, plus de droit de flâner, de perdre son temps, de violer les règles du chômage ordinaire.

Aussi, « n'est-il point établi d'article pour empêcher de faire le lundi ; il eût été blessant, remarque avec justesse le règlement, il eût été blessant pour les ouvriers de la maison, qui, de tout temps, ont compris que ce jour est consacré au travail [1]. »

L'homme qui sait se suffire par son industrie, qui a l'âme assez haute pour aimer à ne relever au moins que de lui-même, s'il ne peut protéger, comme il le voudrait, autour de lui, cet homme, peu disposé à recevoir, ne l'est jamais à tendre la main. Cette juste fierté est un sentiment qui l'élève et que tous voudront imiter. Rien de plus naturel qu'elle devienne de ton dans une association où règne l'indépendance dans le travail.

1. Art. 26, p. 19.

Digitized by Google

« L'introduction d'un article pour défendre les demandes de pourboire n'était pas non plus nécessaire, dit le règlement ; ces sortes de demandes sont non-seulement humiliantes pour celui qui les fait, mais encore offensantes pour les personnes auxquelles on les adresse ; les hommes laborieux sont assez pénétrés de leur dignité d'homme pour savoir que tout doit leur venir du travail.

« Nous conviendrons néanmoins qu'entre un pourboire demandé et une gratification généreusement offerte, la différence est grande ; aussi les ouvriers ont-ils compris que, dans cette circonstance, refuser serait manquer au respect dû à la personne. Une munificence n'est pas une charité, mais un honorable témoignage de satisfaction : ils l'acceptent alors avec reconnaissance, mais pour en *déposer le montant dans la caisse de la société de secours mutuels,* convaincus qu'ils sont qu'un telle destination ne peut qu'être approuvée par celui qui donne, sans jamais humilier celui qui reçoit [1]. »

Ainsi donc, probité, délicatesse, dignité :

1. P. 19.

Digitized by Google

l'ouvrier associé doit posséder ces éminentes qualités, car il n'est plus un simple individu, mais le membre d'un corps qu'il est intéressé à respecter, à honorer, comme ce corps lui-même doit le couvrir de sa propre considération. « La maison tient essentiellement à ce que rien ne puisse donner lieu à des propos malveillants contre les personnes qu'elle occupe [1]. » Il faut que, de part et d'autre, on soit vraiment irréprochable.

1. P. 26.

Digitized by Google

XXIV

FONCTIONS ET RÉTRIBUTIONS GRADUÉES

La hiérarchie ne peut pas être qu'honorifique et de parade quand elle est fondée sur le mérite particulier, sur l'utilité commune. A quelque degré qu'ils se trouvent placés, les chefs capables rendent de précieux services qui doivent être rémunérés. Employer le talent, l'expérience au seul titre de dévouement, sous prétexte d'égalité, ce n'est pas seulement absurde, injuste, c'est impolitique, dangereux. L'homme de cœur payera sans calculer de sa personne dans tels moments difficiles qu'il s'agira de franchir; il n'admettra pas que son talent, sa supériorité

Digitized by Google

appliquée sans relâche à la prospérité de l'entreprise soient comptés pour rien, ou n'obtiennent pour récompense qu'une vaine et puérile gloriole. On procède autrement dans les affaires sérieuses, quand on veut qu'elles tiennent, qu'elles durent. En un mot, le bon instrument ne se conserve qu'autant qu'il est convenablement ménagé, entretenu.

On a compris cela dans l'organisation hiérarchique de la participation Leclaire, où, depuis l'apprenti jusqu'au patron, chacun est rétribué en raison de ses mérites, de ses œuvres, conformément au double principe de l'intérêt bien entendu, de l'équité.

« Répandre l'instruction à pleines mains, fonder des sociétés de secours mutuels, faire participer les ouvriers dans les bénéfices des patrons, voilà les premiers échelons qui nous conduiront à l'association du *travail*, de l'INTELLIGENCE et du *capital*, disait M. Baral, ouvrier peintre en lettres, à la distribution des prix aux apprentis en 1867[1].

« Il y a à la maison trois classes de chefs d'a-

1. Vingt-huitième assemblée générale, p. 6, 7.

Digitized by Google

telier, dit le règlement : le chef de 1re classe qui reçoit toute l'année, pour dix heures de travail une haute paye de 50 centimes en sus de la journée de 5 fr. 50; celui de 2e classe, qui reçoit 75 centimes; enfin le chef de 3e classe qui reçoit un franc.

« Ces hautes payes ne sont remises à chaque chef qu'à la fin de décembre et le 15 février de chaque année; s'il cesse de remplir les fonctions de chef ou s'il quitte la maison, elles lui sont remises aussitôt qu'il a rendu ses comptes et rempli ses engagements[1]. »

On conçoit de quelle importance sont, pour l'ouvrier, ces ressources variant en moyenne de 150 à 300 francs, sans préjudice du dividende qui atteint lui-même une moyenne plus ou moins élevée, et qui viennent en bloc lui permettre d'accumuler quelques économies complémentaires de ses petits moyens d'existence, quand l'heure de la retraite a sonné.

Au surplus, cette gradation dans le taux de la journée, suivant le rang, était d'autant plus indispensable pour stimuler le zèle, surexciter

1. Art. 44, p. 27, 28.

Digitized by Google

les facultés, que la formation des chefs d'atelier est si difficile, qu'elle constitue en quelque sorte le côté faible de l'édifice de la participation. C'est effectivement une grande erreur de supposer que l'intelligence est plus commune chez les ouvriers que dans les autres classes. Comme toutes les qualités nécessaires au commandement des hommes, à la direction des choses, elle est rare, très-rare, et c'est encore là ce qui fait l'avantage immense de pivoter sur un patron qui a fourni ses preuves, justifié de son expérience, plutôt que sur un groupe administratif ou sur des gérants qui n'offriront jamais les mêmes garanties, ainsi qu'on l'a expérimenté dans tous les essais coopératifs ou d'association.

On peut juger de la difficulté de rencontrer réunies chez un seul homme toutes les qualités nécessaires au directeur d'un atelier par le résumé suivant des devoirs qui lui incombent :

« Le premier soin du chef est d'éviter toute causerie qui pourrait le distraire de ses combinaisons administratives : elles sont assez compliquées pour exiger toute son attention sur l'ensemble des travaux.

Digitized by Google

« Il doit : 1° administrer de manière à éviter *toute fausse manœuvre* et à ne pas laisser perdre *une seule minute* à son monde ; à cet effet, il doit tenir les teintes prêtes un jour ou deux à l'avance, et *prévoir la place* que doit occuper chaque ouvrier à mesure qu'il achève une besogne quelconque ;

« 2° Éviter de faire en premier lieu des travaux qui ne doivent être faits qu'à la fin.

« Du reste, le chef ne doit pas ignorer que tous les yeux des hommes qu'il dirige sont fixés sur lui, et qu'au jour des élections, il lui sera tenu compte de son activité, du mal qu'il se sera donné et des efforts qu'il aura faits au profit de tous[1]...

« *S'il est de la plus haute importance de ne déroger à aucun des articles du présent règlement,* est-il ajouté dans le paragraphe relatif au mouvement des ouvriers, des outils et des marchandises dans les ateliers, *il y aurait désordre et confusion générale si les chefs s'écartaient des dispositions indispensables qui suivent sur cet objet*[2].

1. Art. 62, p. 44.
2. *Règlement,* p. 45.

Digitized by Google

Il faut voir pratiquer sous ses yeux les travaux industriels pour comprendre tout ce qu'exigent de tact, de souplesse, en même temps de tenue, de fermeté, ces positions intermédiaires qui affaiblissent la décision en dédoublant la responsabilité. Dans toutes les carrières, il est volontiers plus aisé d'être le premier que le second. Que deviendront alors les délicates fonctions de sous-chefs, si on ne les rémunère et les encourage dans la mesure indispensable? Il n'était donc pas possible, avec la maturité qui a présidé à l'agencement perfectible du système mis en action dans la maison Leclaire, que l'on négligeât ces procédés élémentaires.

Ces précautions ou plutôt cette consécration de l'équité était d'ailleurs d'autant plus nécessaire que les chefs d'atelier sont, comme on l'a remarqué, nommés à l'élection par les ouvriers faisant partie du noyau et les employés associés aux bénéfices[1].

Sans doute, c'est là une élection rationnelle qui présente la double garantie de la moralité

1. Art. 44, p. 28.

Digitized by Google

intelligente, de l'intérêt de l'électeur lui-même. Elle ne résulte point d'une masse ignorante, passionnée, turbulente, hostile, toujours à la discrétion de l'intrigue. Évidemment, elle ne doit rechercher que de bons choix, dût-elle leur consentir de larges avantages pour maintenir leurs bonnes dispositions de toute nature. Néanmoins, il fallait encore de sages contre-poids à l'influence d'un pouvoir de cette origine, tant le nombre, quoi que l'on dise, est exposé à se tromper, à subir des entraînements. C'est donc dans la limite de la part de pouvoir de ces élus, dans l'extension de l'autorité du patron, soit pour les commander, soit pour les révoquer, qu'on les a rencontrés.

« Les chefs d'atelier ne sont élus, classés que pour un an.

« Ils peuvent toujours être révoqués par le patron; mais, à moins que ce ne soit pour cause d'immoralité, d'improbité, d'inconduite, ils pourront être réélus[1]. »

Ce dernier droit est lui-même, comme on le voit, un contre-poids à l'arbitraire du patron,

1. Art. 44, p. 28.

Digitized by Google

un moyen de protester contre les injustices, de les réparer, au besoin, s'il était assez fou pour en commettre. Il est, en outre, la sauvegarde de la dignité des associés, de l'honneur d'un chef en disgrâce, à moins qu'il n'y ait récidive, auquel cas on ne saurait sacrifier raisonnablement la bonne entente, l'unité indispensable à la conduite des affaires.

Du reste, fait remarquer le règlement en manière de conseil aux électeurs, « tous les ouvriers et employés, lors de la nomination des chefs d'atelier, ne devront pas perdre de vue qu'on ne peut avoir d'influence sur ceux qu'on est appelé à diriger qu'autant qu'on est d'une *moralité irréprochable,* qu'on paye de sa personne, qu'on est le premier et le dernier sur la brèche, que dans les rapports journaliers on sait se faire respecter par le respect que l'on a pour les autres. Enfin tous ceux qui obéissent, comme ceux qui commandent, ne doivent être dominés que par des sentiments de bons rapports, par cette pensée que la bonne conduite et le dévouement de chacun doivent aboutir à servir les intérêts de tous. »

Comme nous le faisions observer à l'instant,

Digitized by Google

les situations intermédiaires, secondaires, sont toujours plus ou moins gênantes, en ce qu'elles limitent souvent avec indécision l'initiative de ceux qui les occupent, les exposant ainsi, suivant leur caractère particulier, à faire trop ou trop peu dans une foule de circonstances. Il y a là embarras pour le subalterne, appréhension pour le supérieur, qui sent fort bien qu'il n'obtiendra que rarement un fonctionnement parfait, qu'il n'aura jamais lieu d'être tranquille.

Dans un mécanisme bien ordonné, il fallait tâcher d'obvier à ce grave inconvénient en faisant aux chefs d'atelier, sous leur propre responsabilité, une place plus ou moins large pour leur autorité spéciale, et dans les mouvements de leur personnel, suivant l'exigence des différentes sortes de travaux. « Chargé de la direction de l'atelier, personne n'est responsable *que lui*, et toutes les fautes commises par les hommes sous ses ordres sont considérées moralement comme ses fautes personnelles ; en un mot, il doit se souvenir qu'il est l'élu de ses coïntéressés et qu'il doit les représenter dignement[1]. »

1. Art. 49, p. 32.

Digitized by Google

Cette latitude laissée aux combinaisons entre ateliers pour la bonne marche du système d'ensemble des services, des besoins, la satisfaction des clients, cette latitude, engrenage dans les fonctions directrices, est excellente pour former le coup d'œil des lieutenants, rehausser la considération, l'éclat de leur rôle. Cette prérogative, insignifiante au premier abord, est donc encore des plus précieuses comme la plupart de celles qui se cachent discrètement derrière les contrescarpes des ouvrages avancés de l'association inaugurée par M. Leclaire.

« Lorsque, dans le même quartier, plusieurs ateliers sont en cours d'exécution, les chefs doivent se concerter entre eux pour se prêter mutuellement des outils, des marchandises et même des hommes, soit pour avancer un atelier en retard, soit pour le terminer dans les délais voulus et même un ou deux jours plus tôt, s'il y a avantage[1]. »

Sans doute, ces mouvements combinés, ces manœuvres ne sont pas praticables dans tous les genres de travaux ; mais là où ils sont pos-

1. Art. 46, p. 30.

Digitized by Google

sibles, il est intéressant d'y préparer, d'y habituer les ouvriers, en vue de l'agglomération ultérieure des industries, des alternances qu'entraînera, dans l'association intégrale, la division parcellaire dans chaque branche; car, on peut en être sûr, l'humanité aura un jour, dans ses communes sociétaires, la chorégraphie du travail, comme nous avons celle de la danse, des ballets.

Mais le chef d'atelier n'est point qu'un moteur mécanique; il est un homme plus intelligent, plus sage, plus bienveillant, plus moral que ceux qu'il dirige; en même temps qu'une conduite utile aux intérêts communs, il leur doit l'exemple en toutes choses, principalement sous le rapport des bons procédés en ce qui concerne le travail, l'esprit de concorde, de concert qui doit sans cesse y présider.

« Tout dissentiment entre camarades doit rester à la porte de l'atelier, dit l'art 47 du règlement. *Le devoir* du chef consiste à n'agir qu'avec *la plus grande justice envers tous les hommes qui sont sous sa surveillance,* à n'avoir égard ni à la nation, ni au pays, ni au caractère de chacun, mais seulement à sa bonne

Digitized by Google

conduite et à son aptitude; *il doit*, en donnant *ses ordres*, *ménager* surtout *l'amour-propre*, *inviter plutôt que commander*.

« Toute injustice de la part du chef n'aboutit qu'à compromettre les intérêts de tous; *c'est à l'homme juste à ne faire aux autres que ce qu'il voudrait qu'on lui fît*.

« Le chef sait par expérience combien il est peu agréable de recevoir publiquement des *ordres impérieux;* il sait, en outre, que, au point de civilisation où nous sommes, *ce n'est pas la crainte qui inspire aux hommes le respect et l'obéissance, mais la raison*.

« Enfin, lorsqu'un ouvrier vient travailler pour quelques heures dans un atelier, le chef doit lui donner, *de préférence*, des *travaux agréables*[1]. »

Mais, indépendamment de cette convenance parfaite dans le maniement des hommes, pris individuellement, il y a aussi l'art de les diriger, de les conduire collectivement, en les distribuant par groupes et séries de groupes, de façon à ce qu'il n'y ait dans le travail ni confu-

1. Art. 47, p. 31.

Digitized by Google

sion, ni incohérence, ni ennui, ni, surtout, antipathie de contiguïté. Cette méthode, conforme à la grande loi naturelle qui distribue les genres, les espèces, les variétés dans les règnes, et qui n'est ici qu'à peine ébauchée, introduira plus tard, fera épanouir cette fleur d'attrait, d'enthousiasme, dont l'émulation, les saines rivalités sont le principe, l'origine. On ne saurait trop féliciter l'auteur du mécanisme que nous étudions d'en avoir eu l'intuition, de l'avoir inaugurée, d'en avoir ainsi préparé insensiblement la féconde application.

« Lorsque l'importance et l'étendue des travaux dans un atelier, remarque-t-il, exigent l'emploi de plus de dix ouvriers, le chef doit créer *des groupes* et opérer comme il est indiqué pour les travaux par enlevage. A cet effet, il réclame au bureau un ou plusieurs chefs pour lui venir en aide[1], » les sous-pivoter, tout naturellement.

Mais, chose merveilleuse, cette organisation, qui s'appuie sur les fondements de la science, touche aux sommets de la morale, n'oublie,

1. *Règlement*, p. 32.

Digitized by Google

ne néglige pas pour cela les questions de formes extérieures, de tenue, d'attitude, suivant les rôles. Les démagogues égalitaires prendront cela pour un virus infect d'aristocratie; c'est, au contraire, la véritable égalité démocratique proportionnelle, qui ne veut faire descendre personne, qui veut élever, au contraire, tout le monde, qui tend surtout à ce que chacun soit bien à sa véritable place. On comprend, on pratique cela dans certaines contrées de l'Europe, au point de vue industriel, et l'on s'en trouve on ne peut mieux. En Russie, en Allemagne, les mineurs, chefs et ouvriers, ont des uniformes d'apparat, des signes distinctifs de grades, dont ils s'honorent, dont ils sont fiers, et qui ne contribuent pas peu à la régularité de leur conduite, car il faut, lorsqu'on en porte les insignes, faire respecter le corps auquel on appartient, le caractère dont on est revêtu. Ce n'est point là une livrée; c'est une glorification; il serait rationnel, logique, que ce fût en même temps une poésie, comme il faut bien espérer que cela viendra, quand les communes seront organisées, que les citadins, aujourd'hui en démence, seront revenus de

Digitized by Google

cette odieuse stupidité des modes changeantes, coutume qui entraîne un si monstrueux gaspillage.

Il est donc admis, recommandé de ne point dédaigner les soins de sa personne, des vêtements, dans la maison Leclaire, même pour l'exercice professionnel. Le chef étant particulièrement appelé à représenter cette maison, sa tenue doit être *convenable* même au travail, et *il doit se maintenir dans son rang* [1].

« J'aime la démocratie, s'écriait un jour M. Baral en terminant son discours, dans la vingt-neuvième assemblée générale;

« J'aime la démocratie.

« Mais je ne voudrais pas voir les démocrates en haillons ou en carmagnoles, pas plus que triviaux dans leurs expressions.

« Soyons démocrates en principes.

« Quant au costume et aux manières, je les désire très-aristocratiques;

« C'est-à-dire un paletot, — l'air distingué, joli langage [2]. »

1. Art. 49, p. 32.
2. *Procès-verbal*, p. 36.

Digitized by Google

C'est, en effet, à cette égalité de ton, de tenue, qu'il faut tendre, non à cette sauvage *égalité économique* qui opprimerait, abrutirait l'humanité.

Digitized by Google

XXV

DE L'ÉDUCATION PRATIQUE

Une des lacunes les plus essentielles et les plus regrettables, dans notre système d'éducation publique, est celle qui est relative aux principes élémentaires indispensables dans les rapports d'intérêts, principalement dans les questions litigieuses et de responsabilité. Ni dans les écoles, ni dans les colléges et lycées, on ne donne les moindres notions générales touchant les affaires civiles et commerciales auxquelles on est plus ou moins mêlé dans le cours de sa carrière, fût-on au dernier échelon de l'ordre social. Il n'en résulte pas seulement

Digitized by Google

des embarras à chaque incident qui se produit à propos de nos transactions, mais des inadvertances, des imprudences qui nous engagent souvent de la façon la plus compromettante, la plus grave. Que de gens sans défiance, ignorants de leur droit, plus encore de celui d'autrui, se trouvent jetés dans des difficultés qui leur coûtent temps, argent, parfois même considération! Ils doivent alors avoir recours aux officiers ministériels, aux agents intermédiaires; et que de frais, que d'inquiétudes, que de risques, trop souvent que de ruines! Quelques rudiments pratiques, l'enseignement simple, clair du point de vue circonspect auquel il convient de se placer pour conjurer de fâcheuses conséquences, réduiraient immensément, on ne saurait en douter, les contestations, les procès qui altèrent si profondément la moralité du plus grand nombre, dévorent, en pure perte, tant de ressources, augmentent, par suite, tant de privations.

Cet enseignement pourrait se réduire à un jeu d'enfant, être saisi dès le plus jeune âge, servir même à ouvrir l'esprit de l'écolier de manière à lui faciliter l'intelligence d'une foule

Digitized by Google

d'autres connaissances auxquelles il ne mord que fort imparfaitement ou point du tout. Il deviendrait la base d'une sorte d'expérience théorique des hommes et des choses, qui ne laisserait personne désarmé à son entrée dans la vie sociale. Il protégerait contre les surprises, les fraudes, les entraînements, les inconséquences. Il préviendrait nombre de malversations, de catastrophes, de suicides. Enfin, à défaut de rendre le monde meilleur, ce qui ne résultera que du changement radical des conditions économiques, il le rendrait plus réfléchi, plus réservé, plus clairvoyant.

Ce qui ne fait point encore partie de nos programmes d'instruction et d'éducation, bien que cela, répétons-le, pourrait se résumer en quelques principes généraux d'une intelligence facile, se trouve présenté, au point de vue pratique, dans le paragraphe du règlement relatif à *l'approvisionnement*, à *l'installation d'un atelier*. Les précautions minutieuses de la prise de possession, les pièces qui établissent les rapports du chef de groupe avec les propriétaires ou architectes, — l'ordre relatif aux travaux, — la remise des marchandises, de

Digitized by Google

l'outillage, — leur emploi, leur conservation, — l'état des lieux à occuper lorsqu'ils sont habités, garnis, — le respect des ouvriers vis-à-vis des personnes, des choses — l'état des dégradations inévitables qui peuvent être occasionnées; — enfin les soins; la conscience à apporter soit pendant l'exécution des travaux, soit pour la perfection qu'ils doivent offrir; toutes ces prescriptions détaillées, raisonnées, commentées, pourrait-on presque dire, sont le meilleur cours pratique que l'on puisse proposer à des hommes honnêtes, de bon sens, pour leur inculquer l'idée de justice compréhensive qui doit dominer tous les rapports sociaux, ce sentiment de responsabilité qui prémunit contre les fautes, contre les dangers qu'elles amènent.

« Si, malgré les précautions prises, quelques dégâts ont eu lieu, déclare le règlement, le chef les fera réparer aux frais de la maison.

« Enfin, si des observations étaient faites sur certaines parties des travaux exécutés autrement qu'on ne l'aurait désiré, *il refera ces travaux, si les personnes l'exigent. Il évitera les observations tendant à prouver qu'on est dans*

Digitized by Google

l'erreur; car les meilleures raisons ne peuvent jamais justifier une malfaçon. »

Grande leçon de conscience, de convenance, de politique industrielle, commerciale! Haute sagesse dans la pratique des affaires! Justification éclatante de la véritable habileté, qui fonde la confiance, le succès, sur la bonne foi, le désir bienveillant de satisfaire en tout celui qui commande, qui paye! C'est en s'établissant sur ces principes, en restant fidèle à ces errements, que l'on institue d'honorables maisons. Les associations le peuvent mieux que toutes autres entreprises individuelles; mais, en le faisant, elles en retirent encore d'autres avantages que ceux de la considération, de l'augmentation de leurs clientèles; elles consolident, élèvent progressivement la moralité de tous et de chacun. Inappréciable bienfait qui n'a jamais été plus urgent qu'aujourd'hui!

Digitized by Google

Digitized by Google

XXVI

DE L'ENSEIGNEMENT ÉCONOMIQUE

« N'oubliez pas, disait l'Empereur aux exposants de l'industrie nationale, n'oubliez pas de répandre parmi les ouvriers les saines doctrines de l'économie politique ; en leur faisant une juste part dans la rétribution du travail, prouvez-leur que l'intérêt du riche n'est pas opposé à l'intérêt du pauvre[1]. »

Cet enseignement élémentaire des notions pratiques du droit, de l'*économique*, ainsi que propose avec raison de le dire substantivement

1. *Œuvres de Napoléon III*, t. III, p. 105.

Digitized by Google

M. Duruy, même de la politique, si nécessaire pour donner aux masses l'intelligence qui leur manque absolument aujourd'hui, des conditions essentielles de la société et de son progrès, du gouvernement, de son rôle, des limites de son action; cet enseignement, que l'État ne demande qu'à instituer, n'attend que des hommes de bonne volonté, de savoir, de conscience, pour en arrêter les bases, en entreprendre la diffusion. Quant aux peuples, ils n'aspirent qu'à la lumière.

« Les ouvriers intelligents vont au-devant de l'instruction, dit M. le comte d'Assailly. Lisez les statuts de leurs associations d'un bout de l'Europe à l'autre; consultez les rapports des délégués à l'Exposition universelle, vous verrez que partout ils en sollicitent le bienfait. Ils économisent sur leur gain, sur leur vie, leur pauvreté thésaurise pour se la procurer. Ils devancent parfois les gouvernements, dont le devoir, d'accord avec l'intérêt, est de mettre à portée de chaque profession les enseignements utiles à son progrès. Comment s'étonner que de dangereuses erreurs s'implantent et se propagent parmi les travailleurs, lorsque là même où la

Digitized by Google

religion réussit à inculquer la notion générale du devoir, l'ouvrier est laissé dans l'ignorance de la constitution économique de la société, lorsqu'il n'est pas habitué à se rendre compte du droit de propriété, du droit d'hérédité, de la raison de l'impôt, de la légitimité du capital ; lorsqu'on ne lui a pas fait comprendre l'obligation de supporter la concurrence, l'utilité des machines, la liberté du commerce, la nécessité de l'épargne pour parer aux variations des salaires ou aux chômages, le placement bien entendu des économies, les institutions de crédit, les causes et les remèdes de la misère. Est-il juste de reprocher aux ouvriers de se laisser enivrer d'illusions, abuser par les utopies, lorsqu'on n'a rien fait pour dissiper les unes et pour détromper des autres [1] ?...

Questionné par un diplomate français sur le danger que pourrait susciter le communisme au milieu des innombrables ouvriers de la Grande-Bretagne, l'illustre docteur Whateley, primat catholique d'Irlande, répondait : « Cette peste

1. *Le Paupérisme et les Associations ouvrières en Europe*, p. 107, 108, 109.

Digitized by Google

ne saurait nous atteindre ; *le Catéchisme économique* en préserve nos ateliers [1]... »

« En Allemagne, l'économie politique a reçu un développement proportionné à son importance. Elle possède au delà du Rhin des chaires nombreuses qui, dans quelques universités, forment une faculté à part. Des universités, l'enseignement descend dans les *Real Schulen*, puis dans les écoles élémentaires.

« Le manuel d'Otto Hubner, multiplié par une foule d'éditions, y est généralement adopté. « L'éducation publique me paraît souffrir d'une grave lacune, dit l'auteur, *dans son avant-propos aux instituteurs*. On laisse trop ignorer aux hommes *les devoirs et les droits qui résultent de leurs rapports réciproques*... La jeunesse a besoin de savoir ce qu'elle doit à la société pour apprendre à l'aimer et de savoir que le travail, la tempérance, la probité, l'honnêté de mœurs ne nous seront pas seulement comptés dans le

1. Sous le titre *Catéchisme libéral et rationnel*, M. le docteur Barrier vient de publier, à la librairie des Sciences sociales, un petit ouvrage conçu dans un excellent esprit, rempli de saines appréciations sur les différentes Écoles et très-utile pour éclairer les véritables voies de l'association.

Digitized by Google

ciel, mais que la bonne conduite assure dès cette vie des avantages positifs[1]. »

C'est un enseignement de cette nature, approprié au génie de notre nation, qu'il faut, sans plus tarder, à nos enfants, aux ouvriers intelligents, en état de le sentir, d'en profiter. Avec lui, on aurait vite raison de ces divagations dangereuses des réunions publiques qui nous rendent justement ridicules aux yeux de nos voisins, comme en voici la preuve :

« Nous avons notre radicalisme politique, disait naguère un publiciste allemand ; Dresde, Berlin, Vienne, Leipzig, fourniraient leur contingent sous ce rapport. Mais les inepties dont retentissent les clubs du faubourg Saint-Antoine[2] et de la Redoute sur la propriété, le capital, les salaires, sans parler des énormités religieuses et morales, feraient hausser les épaules aux imberbes de nos écoles. Ils riraient de cette cacographie économique. »

1. *Le Paupérisme*, etc., p. 115, 116.

2. Les brouillons peuvent chercher des recrues dans le laborieux faubourg ; ils s'apercevront bientôt que la grande masse des ouvriers qui le composent est intelligente et douée d'un solide bon sens.

Digitized by Google

« L'économie politique, dit M. Baudrillard, montre aux masses où est le faux, où commence l'impossible, dans les projets qu'on leur propose. On n'aura pas tout fait, mais on aura fait beaucoup en propageant les saines notions économiques, pour empêcher le recrutement, par la démagogie, de la grande armée des dupes. »

Depuis 1848, époque où le gouvernement provisoire décrétait la suppression de l'enseignement de l'économie politique, comme *devant être éliminé d'un système d'études officiel*, sept ou huit chaires ont été rétablies ou créées à Paris et dans les départements; beaucoup d'autorisation de cours libres ont été accordées, enfin deux professeurs ont reçu la mission de faire des conférences dans les villes industrielles du Nord et de l'Est.

« Malgré tous ces efforts, disait M. Duruy, ministre de l'instruction publique, dans un de ses rapports, en annonçant que les notions élémentaires de l'économie politique faisaient partie de l'enseignement *secondaire spécial* et que l'agrégation comprenait désormais la législation usuelle, l'économie agricole, industrielle et commerciale, les institutions de crédit, etc.; malgré

Digitized by Google

tous ces efforts, constatait Son Excellence, la science économique ne s'apprend guère en France que dans la pratique des affaires, et l'*on court le risque de l'y apprendre à ses dépens*, ou *à ceux d'autrui*, comme il arriverait au directeur d'usine, qui partirait des applications industrielles, pour reconstituer les sciences dont il a besoin.

« D'un côté la routine, et de l'autre l'aventure, les négations stériles ou les affirmations téméraires : voilà deux périls entre lesquels il faut marcher, sous la direction de la science, et non à la lueur trompeuse de l'empirisme. Cette science, dira-t-on, est bien jeune encore pour avoir, en cette route difficile, un pas ferme et assuré. Elle ne l'est pas plus que la chimie, puisque toutes deux sont créées à la même époque. Donnons à l'une l'assistance que l'autre a trouvée, et nous verrons s'accomplir de rapides progrès par la théorie et la vulgarisation... Où en serait l'industrie française, si l'enseignement des mathématiques, de la chimie et de la physique n'avait été, depuis quatre-vingts ans, fortement constitué?... Les utopies sanglantes de 1848 se seraient-elles produites? Verrions-nous

Digitized by Google

les rêves insensés qui agitent encore certains esprits, les erreurs fatales qui subsistent au sein des multitudes, si, depuis quatre-vingts ans, nous avions largement organisé l'enseignement économique [1] ?

Permettons-nous d'ajouter à ces belles et nobles paroles que, depuis qu'elles ont été prononcées, le mouvement confus des esprits s'est accéléré d'une manière inquiétante et que, soit pour dissiper les ténèbres qui s'épaississent, soit en vue de préparer les masses à l'association, il est plus urgent que jamais, de mettre la science à la portée de tous [2].

1. *Statistique de l'enseignement supérieur*, 1865-1868, p. XXIX-XXXI.

2. L'école de Cluny, dont le programme fait une large place à l'économie politique et sociale, est un premier pas dans cette voie; mais c'est à la généralisation complète des éléments de cet enseignement qu'il faut atteindre le plus vite possible.

Digitized by Google

XXVII

PARTICIPATION AUX PRÉROGATIVES DU PATRONAT

Nous avons vu les qualités d'intelligence, de caractère, les connaissances, l'expérience dont doivent justifier les chefs d'atelier pour arriver à ce poste et s'y maintenir. Nous avons vu les avantages de haute paye, de participation supplémentaire, de classement honorifique dont ils jouissent légitimement. Enfin nous avons énuméré leurs fonctions, leurs droits, la part d'initiative qui leur est faite, leurs prérogatives, leur responsabilité. Il faut mentionner maintenant le complément de ce rôle dans les attributions de coadjuteurs du patron qui leur sont départies

Digitized by Google

dans certaines circonstances où celui-ci ne peut se rendre immédiatement sur les lieux où il serait nécessaire. Il n'y a pas évidemment de plus flatteur témoignage de confiance, de meilleure école d'application pour la négociation, la direction des travaux, des affaires. C'est en passant par ces exercices que les chefs d'atelier se préparent à devenir employés, patrons, posent pour l'avenir leur candidature au mandat de pivot supérieur, central de la hiérarchie.

« Lorsque, dans un atelier en marche, l'architecte ou le propriétaire demandent le patron, le chef propose de répondre pour lui en faisant observer qu'il pourrait ne pas être libre pour l'heure à laquelle on le demande, et que les travaux pourraient en éprouver du retard. Si l'on accepte, il répond aux questions qui lui sont faites et *il s'abstient de toute dissertation inutile.*

« Il doit faire autant d'échantillons qu'on lui en demande; *il ne doit reculer devant aucuns frais pour contenter les personnes.* Si on lui demande son opinion, il doit l'exprimer avec réserve.

« Enfin il ne *promet* que ce qui *est possible;*

Digitized by Google

car rien n'indispose plus et ne donne une plus mauvaise opinion de soi et de la maison qu'on représente qu'*un manque de parole;* mieux vaut finir un jour en avant qu'*une heure en retard*[1]. »

Nous sommes loin ici de cette autorité gourmée, de cette jalousie mesquine, dupe d'elle-même, dont se hérisse d'ordinaire le maître vis-à-vis de ses subordonnés. Au lieu de redouter l'immixtion sagement coordonnée du chef ouvrier dans la conduite des travaux, de prendre ombrage de ses relations utiles avec la clientèle, on les provoque au contraire au double point de vue de la rapide exécution des choses, de la formation des agents qui pourront gagner ainsi en expérience, suppléer le patron, se former de manière à pouvoir l'être eux-mêmes un jour. Au lieu d'enlever à l'homme qui dirige un atelier toute latitude de complaire aux bourgeois, de réparer quelque vice d'exécution, de mettre à même de mieux juger par quelques échantillons, on l'invite, on lui recommande de ne rien négliger, de ne rien épargner pour éclairer les

1. Art. 57, p. 40.

Digitized by Google

désirs, le goût de ceux pour qui l'on travaille. Enfin, au lieu, comme on le fait couramment, d'encourager le mensonge que l'on croit nécessaire pour faire patienter les gens, on impose avant tout la vérité, on veut, s'il y a erreur de temps, surprise, qu'elle soit à l'avantage de celui qui attend, non de celui qui s'est engagé sur parole.

De même à plus forte raison ne tolère-t-on point les fraudes qui pourraient être tentées dans l'intention de pousser à l'accroissement des bénéfices.

« Si, dans un excès de zèle, dit le règlement, un chef déclare au métreur des travaux faits autrement qu'ils le sont réellement, et s'il en compte qu'il n'a pas exécutés, il sera remercié. On a vu des chefs peu scrupuleux perdre le temps qu'ils auraient dû employer au travail, et transiger ensuite avec leur conscience en faisant métrer des travaux qu'ils n'avaient pas exécutés.

« La maison, pensaient-ils, ne souffrait ainsi aucun préjudice, puisqu'elle regagnait d'un côté ce qu'elle perdait de l'autre.

« Tout chef qui n'aurait pas honte de recou-

Digitized by Google

rir à de pareils expédients serait immédiatement chassé de la maison[1]. »

C'est avec de semblables principes, par l'influence prolongée de telles habitudes, que l'on fait non-seulement des consciences droites, délicates, mais que l'on inspire aux esprits l'intelligence vraie, la largeur libérale, qui rendent les relations d'affaires sûres, durables, fructueuses. Et cette éducation pratique est aussi utile à ceux qui ne l'appliquent pas directement, qu'à ceux qui seront chargés d'en faire usage en vue de l'intérêt commun, puisqu'ils deviendront, par elle, plus aptes à saisir, à seconder le mouvement de saine politique économico-industrielle de l'association.

Voilà certes un excellent fonds; mais il faut encore que la forme s'accorde avec lui. Ce sera la meilleure preuve qu'il est réellement compris, sincèrement, loyalement appliqué. Aussi le règlement exige-t-il la simplicité, l'urbanité dans l'humeur comme dans l'attitude :

« Surtout dans les relations, pas de vaines prétentions, pas d'amour-propre mal placé. »

1. Art. 59, p. 42, 43.

Digitized by Google

Le conseil est bon, assurément, mais les dispositions organiques qui permettent de l'observer valent, suivant nous, mieux encore.

Digitized by Google

XXVIII

COMITÉ DE CONCILIATION

On a pu reconnaître combien tout est prévu, sagement calculé dans le système Leclaire : intérêts intellectuels, moraux, matériels, y sont à leur place et satisfaits. Les avantages de toute nature que peuvent raisonnablement désirer les ouvriers dans l'incohérence actuelle des différentes branches d'industrie y atteignent leur maximum. Les travaux y sont rendus aussi attachants que possible, les susceptibilités, les ambitions y rencontrent l'air convenable. Tout semble enfin mettre en doute l'imperfection que M. Charles Robert se faisait un mérite de con-

Digitized by Google

fesser dans son discours à la vingt-neuvième assemblée générale[1].

Cependant, si compréhensif que soit un mécanisme social, si bienfaisant qu'il puisse être dans ses résultats, l'homme est si *ondoyant*, si *divers*, si influençable, tant extérieurement qu'intérieurement, qu'il est toujours indispensable d'instituer à côté un pouvoir conciliateur, arbitral, juridique, qui connaisse des contestations, des différends, juge, prononce à leur égard de façon à rétablir l'accord ou, à défaut, à maintenir, assurer l'ordre, sauvegarder les intérêts communs contre les attaques de passions aveugles, malveillantes.

Cette institution porte, dans la participation Leclaire, A. Defournaux et compagnie, le nom de Comité de conciliation. Il est élu par les ouvriers faisant partie du noyau et les employés associés aux bénéfices.

« Ce comité est composé de neuf membres :
« 5 ouvriers ou chefs d'atelier,
« 3 employés,
« Le patron, président de droit.

1. *Procès-verbal*, p. 13.

Digitized by Google

« Il choisit dans son sein un vice-président, un secrétaire et un secrétaire adjoint.

« Il peut être convoqué sur la demande écrite de deux de ses membres.

« Peuvent être appelés devant le comité de conciliation tous les ouvriers faisant partie du noyau, les apprentis et les employés associés aux bénéfices qui, pendant le travail, s'écarteraient de leurs devoirs; il en est de même à l'égard de ce qui touche à la moralité, à l'improbité, à l'ivrognerie et aux intérêts de la maison.

« Les pénalités à infliger au délinquant sont, nous l'avons déjà dit, suivant la gravité de la faute :

« 1° Des conseils;

« 2° Des avertissements;

« 3° Un congé d'un à trois mois;

« 4° Le renvoi de la maison.

« Dans ce dernier cas, l'expulsé pourra en appeler devant l'assemblée générale, mais la décision du comité sera exécutée nonobstant appel.

« Le renvoi n'est prononcé qu'au scrutin secret et à la majorité absolue[1]. »

1. Art. 75, 76, 77, p. 53, 54.

Digitized by Google

Comme on le voit, *le comité de conciliation* est spécialement affecté aux infractions disciplinaires, puisque les engagements, les droits des parties intéressées et des tiers sont déterminés, fixés par l'acte commercial, les règlements des deux sociétés et que leur violation ne peut être que du ressort des tribunaux publics.

Néanmoins, le comité peut encore être, ainsi que son nom l'indique, d'une grande utilité pour éclaircir, expliquer une foule de questions de rapports entre les chefs et ouvriers, aplanir les difficultés dérivant de l'ignorance des devoirs ou de certaines antipathies irréfléchies, former enfin jurisprudence à l'endroit des usages et habitudes de la maison.

Dans ce vaste domaine, qui s'étend souvent encore sous l'impulsion d'incidents que l'on n'eût jamais pu prévoir, la composition, l'organisation de ce tribunal intime de paix, donnent toutes garanties à la masse des intéressés. Au moyen de l'élection de cinq ouvriers ou chefs d'atelier, indistinctement, en supposant que les trois employés choisis inclinassent vers le patron, sous la juridiction duquel ils se trouvent exclusivement placés, le noyau possède

Digitized by Google

toujours la majorité, conséquemment décide lui-même, par délégation, dans tous les cas qui se présentent, sauf, pour la pénalité extrême, le renvoi, l'anéantissement des droits et avantages du délinquant. C'est donc bien l'association tout entière qui, après avoir fait ses propres lois, en assure le respect, la rigoureuse application, sans qu'aucun de ceux qui sont repris ou punis pour les avoir violées aient à se plaindre d'une autorité arbitraire, despotique [1].

Et comme l'assemblée générale qui prononce en dernier ressort, pour les cas d'expulsion, a eu le temps d'examiner froidement la conduite, les précédents nécessairement très-connus du condamné, vivant depuis plus ou moins de temps au milieu de la société, après avoir rempli les conditions d'admission qu'elle lui avait imposées; enfin comme elle a pu se renseigner sur la procédure du comité dont les preuves de régularité, d'impartialité sont évidentes, l'assemblée

1. Loin de là, les délinquants répondent invariablement aux observations qui leur sont adressés par le comité : « C'est juste; mais il faut que nous fassions notre éducation. »

Digitized by Google

générale ne saurait guère commettre d'erreur ou d'injustice.

Au surplus, depuis l'organisation perfectionnée de l'association, celle-ci n'a point eu à faire d'exécution de cette nature. Entourée de la prudence qu'on y apporte, toute admission est si sérieusement justifiée, qu'il faudrait, en vérité, quelque étrange perturbation dans le cerveau d'un associé pour qu'il en vînt à démentir sa conduite, à sacrifier les justes avantages qui lui ont coûté tant d'efforts et qu'il lui est si facile de conserver. Encore une fois, cela ne s'est point vu, ne se verra, espérons-le, jamais.

Digitized by Google

XXIX

RÉDUCTION DU SYSTÈME

L'idée de la participation des ouvriers dans les bénéfices de toute entreprise est en elle-même des plus simples, puisqu'elle n'est que celle d'obtenir une part proportionnelle équitable, suivant le concours que l'on donne à l'exécution d'une œuvre quelconque, commune à ceux qui la réalisent.

Aussi, est-ce d'abord dans cette voie qu'essayèrent d'entrer les premiers groupes d'ouvriers désireux de s'assurer du travail et le juste rendement de celui-ci. A Lyon, dans cette vaste agglomération active, intelligente, éner-

Digitized by Google

gique, c'est dans la participation, comme le remarque M. Flottard[1], que l'on commence à chercher l'association. C'était certes une inspiration heureuse. Cependant elle n'eut aucun succès, sans doute parce qu'on voulut la créer en dehors des patrons ou que ceux que l'on dut prendre pour pivots n'étaient ni assez solidement fondés, ni assez habiles pour perfectionner suffisamment ce nouvel organisme qui demandait, comme toute idée à expérimenter, des tâtonnements, des épreuves, des phases successives plus ou moins longues d'élaboration.

N'ayant eu ni les ressources ni peut-être la patience d'épuiser les recherches dans cette voie, ou bien encore ayant peut-être considéré qu'il serait plus avantageux, plus satisfaisant pour les sentiments indépendants ou égalitaires d'entrer de plain-pied dans l'association directe, on se rabattit de toutes parts, en France principalement, sur la coopération de production proprement dite, forme qui semblait le mieux convenir à notre tempérament, à notre fougue,

1. *Le Mouvement coopératif à Lyon.*

Digitized by Google

surtout en ce qui regardait la partie principale de tout régime sociétaire.

Nous ne voulons pas assurément déprécier le système coopératif qui gagne chaque jour du terrain et fournira, nous l'espérons, son large contingent au mouvement de l'association; mais nous croyons qu'il éprouvera d'autant plus de difficultés, de vicissitudes, qu'il n'est pas plus le début logique, le point d'engrenage par lequel il eût fallu commencer pour avancer sûrement et atteindre vite à de grands résultats, qu'il n'est le procédé technique réel de l'association.

En effet, la coopération, quel que soit le mécanisme qu'elle adopte ensuite pour fonctionner, procède d'un groupe confus, non d'un pivot déjà monté et jouissant de son mouvement propre de rotation. Au lieu de s'organiser naturellement autour de cet axe fixe, elle doit donc chercher son point d'appui, son centre, ses différentes pièces, puis ajuster tout cela à travers mille chances diverses, restant exposée inévitablement aux frottements, aux arrêts, aux bris, à toutes sortes d'accidents qu'il n'a pas plus été possible de prévoir que de prévenir. Ce mode

Digitized by Google

inverse de l'ordre logique, qui tend à faire procéder tout un organisme d'un principe, d'un fait qui n'existe pas encore, ressemble, au point de vue théorique, à l'idée de vouloir développer la ramure, le branchage, les feuilles d'un arbre, en l'absence du tronc, même du germe. C'est vouloir descendre d'une synthèse hypothétique, imaginaire, à l'analyse de faits qui ne le sont guère moins. C'est chercher la science mécanique dans le vide, en dehors de ses éléments physiques et mathématiques. C'est, en un mot, vouloir se diriger en pleine mer sans boussole, sans instruments, sans connaissances préalables.

C'est pourtant à peu près à ce chaos sociétaire qu'en est aujourd'hui la coopération, faute d'avoir vu ceux qui s'efforcent de la consolider, de la généraliser, poursuivre avec assez de persévérance le développement, le perfectionnement de la participation qui est, elle, le mouvement régulier dans la direction du *connu* (l'entreprise organisée, vivante, prospère) à l'*inconnu* (l'association progressive de tous ses éléments, en vue du maximum de la production dans les conditions de la plus parfaite justice.)

Digitized by Google

Dans l'enquête de 1866 et parmi les économistes, on a généralement reproché aux Français leur inspiration tenace de préférer, dans l'application du système coopératif, les sociétés de production à celles de consommation et de crédit. C'est absolument méconnaître notre caractère impatient d'affranchissement, notre génie essentiellement logique, initiateur. Dans cette préférence, l'ouvrier ne voit effectivement pas que l'écart du patronat, la totalité des profits sur les produits attribuée au travail seul, à l'exclusion de la part du talent ou de l'intelligence directrice, administrative; il a aussi l'instinct, spécial au rôle de notre nation dans le monde, que c'est par l'industrie, par l'organisation des diverses branches que l'on s'élèvera à la véritable association, dont les combinaisons de crédit, d'approvisionnement direct, de consommation en grand ne sont que de simples accessoires, précieux, sans doute, pour aider l'esprit d'entreprise, adoucir les privations; mais nuls pour transformer les méthodes, émanciper les aptitudes, transfigurer le régime social, harmoniser, pacifier définitivement les passions, les intérêts.

Digitized by Google

Il n'y a point à s'étonner que les fractions les mieux douées d'esprit d'initiative de la classe ouvrière aient manqué jusqu'ici de la sagacité nécessaire pour suivre patiemment les divers essais de participation. Le travailleur, toujours au-dessous de ses besoins, toujours aux derniers expédients, est naturellement pressé d'améliorer son sort. Il lui faut des expériences qui lui donnent immédiatement des résultats, quelque minimes qu'ils soient. Comment admettra-t-il, si défiant que l'a fait une mauvaise fortune, que celui qu'il s'est souvent habitué à haïr, en tant que maître, ne le trompera pas en lui promettant dans les bénéfices une part à régler au bout de l'année, puis, au bout d'un bien plus long terme, une retraite indéterminée, moyennant qu'il veuille fonder une caisse de prévoyance? L'ouvrier a peu de foi dans ces espérances lointaines; c'est aujourd'hui qu'il veut voir, palper ce qu'il croit son dû légitime; car, demain, sera-t-il encore de ce monde?

Il n'y avait donc qu'un entrepreneur, ancien ouvrier lui-même, ayant pu réunir l'élite des hommes de sa profession, animé de hauts sentiments d'humanité, doué d'une volonté, d'un

Digitized by Google

courage à toute épreuve, d'un génie clairvoyant, convaincu, confiant, qui pût s'attacher à la tâche glorieuse, mais ingrate d'abord, de rechercher théoriquement, puis d'appliquer, à l'aide des plus grands efforts, les principes absolus de l'association sous la forme transitoire la plus directe, la mieux appropriée, de la participation des travailleurs dans les bénéfices du patron.

C'est, au contraire, avec une conscience très-nette de ce qu'il entreprenait, des moyens qui devaient le conduire à son but, que l'inventeur, nous ne craignons pas de lui attribuer cette qualité, a suivi cette marche que nous avons exposée plus haut. Plusieurs, peut-être, en face d'un éclatant succès, viendront-ils revendiquer une part de gloire pour telles ou telles idées qu'ils représentent. Assurément, M. Leclaire, pas plus qu'aucun de ceux qui l'ont précédé dans la voie des améliorations sociales, n'a été sans s'informer, sans étudier les promoteurs des réformes de cet ordre; mais s'il a rencontré en eux d'utiles auxiliaires, il a eu, de plus que les disciples des maîtres les mieux inspirés, le sens pratique, la modeste habileté

Digitized by Google

de procéder graduellement, sans bruit, sans étiquette, sans réclames, d'apporter à son œuvre la fermeté nécessaire pour en dominer la conduite, le développement, enfin cette sage politique indispensable à tout novateur, qui fait éviter les fautes, les mauvaises alliances, l'intervention compromettante de l'esprit de parti.

Sous ce dernier rapport, on doit le dire, M. Leclaire a montré une admirable prudence, donné à ceux qui prétendent se dévouer aux intérêts des masses laborieuses, une noble leçon qu'il eût été à désirer de voir comprendre, suivre, imiter. Rempli des plus hauts sentiments démocratiques, ou plutôt humains, ce qui est plus compréhensif, plus libéral, il n'a pas cru un seul instant qu'il fût politique, qu'il eût le droit de s'adresser à une fraction de l'opinion, à telle classe à l'exclusion de telles autres, encore moins de s'isoler, de se mettre en antagonisme avec le gouvernement qui les représente toutes. Se plaçant au point de vue de l'ordre par la justice et la conciliation, il n'a demandé que la liberté de faire le bien, que le patronage des honnêtes gens de n'importe quelle opinion et dont l'approbation peut y concourir

Digitized by Google

puissamment. Les témoignages non équivoques que lui ont donnés MM. Michel Chevalier, Berryer, Audiganne, Frédéric Passy, Léon Say, de Ladoucette, Chevreul et tant d'autres[1], prouvent assez les vives sympathies qu'a su légitimement exciter son importante création.

C'est donc sur sa maison même, c'est-à-dire sur un embryon vigoureux, vivace, que M. Leclaire a entendu greffer l'association progressive. Les résultats ont jusqu'à présent annoncé qu'il était dans le vrai, dans l'ordre des lois naturelles en pratiquant cette simple opération. C'est à la science maintenant à confirmer l'espérance qu'elle fait concevoir, en démontrant qu'elle contient bien réellement les principaux éléments constitutifs de l'organisme sociétaire normal.

Au début de l'expérience, tout était réglé dans les dispositions, l'administration du système embryonnaire : discipline, distribution par groupes, mouvement stratégique du personnel, direction active, intelligente, aussi équitable

1. *Maison Leclaire*, A. Defournaux et Cie, 1869, p. XI et suiv.

Digitized by Google

que possible, en face de sa seule conscience bienveillante. Une prospérité certaine, constante, assurait désormais la solidité de l'entreprise, moyennant que la gestion ne périclitât point. Le moment était donc opportun pour développer, conformément au plan préconçu, les organes primitifs de cette construction économique et donner naissance aux nouveaux qui viendraient successivement l'enrichir, la compléter.

Or, que pouvait être ce plan, sinon la vue intuitive ou calculée du mécanisme de la production dans les conditions qui conviennent le mieux aux divers éléments qui y concourent, soit au capital, au travail, au talent? Et, par quelle analogie ramener ces éléments industriels à ceux qui constituent les principes du mouvement en général? En considérant le *capital* comme *matière*, le *travail* comme *activité*, le *talent* comme *idéal*, comme loi mathématique des formes.

Mais, sur ces trois principes ou éléments, l'un est libre, pousse à l'expansion, c'est l'activité; un autre peut se fausser, abuser, c'est la science, le talent. Comment combinera-t-on,

Digitized by Google

équilibrera-t-on ces deux forces qui peuvent discorder, se combattre en agissant sur la matière passive, ou, après l'action, pour régler leur part de concours? Comment la supériorité, qui dirige, laissera-t-elle place suffisante à la force active, intelligente de l'homme, qui ne veut pas être considérée comme *une pièce détachée de machine*[1], mais s'y rallier sans abdiquer pourtant ses droits au consentement volontaire? A l'aide enfin de quels moyens associer l'artisan qui façonne la matière à l'artiste qui en a conçu l'idéalisation? Tout simplement en empruntant les lois qui les régissent l'un et l'autre et en les appliquant à l'ordre industriel dans lequel ils se meuvent pour accomplir l'œuvre commune.

Nous avons vu dans les notions élémentaires de psychologie que nous avons résumées plus haut, quels sont les besoins, les tendances, les passions légitimes de l'homme, quelles sont surtout les lois universelles invariables auxquelles il obéit à son insu. Elles se réduisent à deux dont dérivent toutes les autres : la gravi-

1. Barreswil, vingt-neuvième assemblée, p. 35.

Digitized by Google

tation, la graduation, plus rigoureusement désignées, dans les sciences physiques, sous les noms d'*attraction*, de *série*.

Les premières mesures à prendre dans toute organisation de société quelconque consisteront donc à *attirer* les hommes au travail, à l'ordre, à la moralité, à l'unité d'action par les jouissances graduées qu'ils en retireront, puis à les distribuer par *groupes* dans des cadres *sériaires*, de façon à donner essor à toutes les propriétés émulatives, équilibrantes que contient ce système fécond admis, depuis longtemps, dans toutes les classifications scientifiques cependant encore plus ou moins irrégulières.

Ces deux dispositions primordiales se dessinent à la base du système d'organisation de l'association Leclaire, bien qu'elles ne puissent, et nous verrons bientôt pourquoi, porter tous les fruits qu'elles produiront dans une création d'échelle supérieure, comportant un nombre suffisant de spécialités de travaux et la division parcellaire de chacun de ceux-ci poussée à l'extrême.

Néanmoins, sans avoir pu opérer dans d'aussi amples conditions, le fondateur n'a rien négligé

Digitized by Google

pour jeter des germes d'attrait dans les diverses branches qu'embrasse son exploitation [1], et dans la formation du personnel de ses différents ateliers ou groupes pivotés de travailleurs. Les indications, les efforts dans ce sens sont frappants, évidents, et le but a été généralement atteint dans les limites du possible. Il y a donc bien réellement eu préoccupation consciente, intelligente, de satisfaire à cette loi de gravitation morale qui détermine les aptitudes, les vocations chez l'homme, d'inaugurer conséquemment la tentative expérimentale de la transformation de l'industrie répugnante, si contraire à l'activité productive, à l'accroissement indispensable de la richesse.

De même aussi qu'on ne saurait méconnaître, dans son œuvre, l'intervention du principe distributif qui détermine la pondération, l'équilibre, l'harmonie entre les groupes, reliés unitairement par la hiérarchie, dont le patron est la clef de voûte. Cette disposition est si importante dans la constitution élémentaire du mécanisme industriel, comme de toute organisation

1. Peinture, dorure, tenture, vitrerie et miroiterie.

Digitized by Google

complexe, qu'elle dut être entourée de toutes les précautions qui pouvaient en assurer l'efficacité, la durée : telles, par exemple, que l'assortiment des hommes dans chaque groupe, les preuves de capacité des chefs, l'élection de ceux-ci par la masse des associés, le droit au patron de les répartir à son gré dans le mouvement général des travaux. C'est ainsi que l'on arrive, par l'application de cette loi aux hommes et aux choses, à l'économie de ressorts, à l'unité d'action, premières causes d'amélioration, d'abondance de la production.

Moyennant cette distribution sériaire ou parcellaire, ce qui est identique, des groupes et travaux, — une répartition équitable des produits considérables du travail ainsi ordonné, — une attribution judicieusement appropriée des fonctions, — on atteint déjà d'emblée aux deux foyers de la vie humaine : celui des sens ou des besoins matériels, du bien-être physique ; celui de l'âme ou des besoins du sentiment, de la sociabilité par la sécurité dans le bien-être.

Mais, comme ces besoins ou passions de diverse nature, échelonnés eux-mêmes, ne peuvent avoir satisfaction que successivement de

Digitized by Google

manière à se reposer, à se retremper, à s'aiguiser dans la variété alternative, c'est alors qu'il est indispensable de faire intervenir tous les ressorts d'amour-propre, d'ambition, d'imagination, d'enthousiasme qui font le caractère, la moralité, la grandeur de l'homme, poussent conséquemment au perfectionnement du mécanisme social, de manière à garantir, à favoriser l'épanouissement de toute individualité.

Ces ressorts, nous les rencontrons encore rudimentaires dans les règlements ou charte commune, conçue, arrêtée, votée par tous les membres, ouvriers, commanditaires, patrons de l'institution Leclaire, et c'est grâce à eux qu'elle répond également au troisième foyer de l'âme humaine, résumant les forces distributives qui poussent à l'émulation, à la rivalité, à la variété dans les occupations, à l'enthousiasme corporatif et unitaire, tendant par là aux séries de groupes qui enfanteront d'incomparables merveilles dans le monde social, comme elles ont servi, dans le domaine des sciences naturelles, à la découverte, à la constatation des lois générales des harmonies des règnes.

Mais les sociétés, comme les créatures de

Digitized by Google

haut degré, ont leur conscience qui leur donne l'exacte appréciation de ce qui se passe en elles, de la portée de leurs actes extérieurs. Sans cette lumière, ignorant leur double état vis-à-vis d'elles-mêmes, vis-à-vis des autres, elles n'auraient ni le sentiment des rapports de leurs fonctions internes, ni de ceux qui les rattachent au milieu dans lequel elles se meuvent. La conscience devient ainsi pour elles un moyen de conservation, un instinct politique qui dirige leur conduite morale dans le sens de l'ordre, de la paix, de la justice, conditions normales d'existence, de progrès des êtres collectifs.

En s'élevant, cette conscience dépasse le niveau de l'équité vulgaire, atteint à la contemplation des harmonies sociales, à la passion sublime de l'unité, à l'amour enthousiaste de la vertu. Elle devient alors la source du dévouement, s'il le faut, du sacrifice à la grande famille.

Cette faculté, sans prendre part aux impulsions mécaniques qui poussent au travail, le distribuent, le dirigent, les domine cependant de toute la hauteur de son tribunal. C'est elle qui connaît, qui juge, qui prononce dans les

Digitized by Google

conflits, soit intérieurs, soit extérieurs, qui rétablit la concorde, replace tout en son lieu, ramène la vie, la santé dans l'organisme momentanément troublé.

Émanation pure des puissances éprouvées de l'âme collective des associés, c'est-à-dire dérivant de l'élection des plus intelligents, des meilleurs, elle possède ainsi la plus vraie, la plus légitime autorité, la seule qui puisse prétendre à s'imposer à des hommes raisonnables, libres. Aussi est-elle toujours écoutée, obéie lorsqu'elle s'interpose dans les conflits, puisqu'elle ne le fait qu'au nom, par la volonté de tous, dans l'intérêt commun, précisément comme la conscience individuelle qui préside à la fois à l'équilibre de l'être particulier, à l'équité de ses rapports avec ses semblables. Tels sont le principe, le caractère, le rôle, le but, l'effet du comité de conciliation dans le phénomène sociétaire que nous étudions.

Comme on le voit, les rouages principaux d'une participation conçue en germe d'association correspondent bien à ceux du mécanisme humain, qui en sont à la fois les types, l'explication, la justification. C'est cette analogie plus

Digitized by Google

ou moins étroite du système de l'univers avec celui de l'homme et des milieux sociaux qu'il se crée, en tant qu'être intelligent, sensé, moral, responsable, qui constitue le caractère plus ou moins scientifique de ces créations. Il est inutile, croyons-nous, d'insister davantage sur la démonstration que l'ébauche tentée par la maison Leclaire présente bien incontestablement ce même caractère.

Mais il ne suffit pas qu'un être vive; s'il est d'espèce franche, il doit se reproduire, se perpétuer, conséquemment posséder les organes nécessaires à ce but. Dans toute association, comme dans toute créature androgyne à sexes polarisés, le phénomène de la continuation de l'existence ou de la transmission de la vie s'accomplit dans des conditions analogues, c'est-à-dire au moyen de l'attraction du germe, de sa gestation, de sa formation, de son développement, enfin de sa préparation au rôle qu'il doit poursuivre en tant qu'agent de l'organisme. Ce germe, ce principe mâle dans une société, c'est l'auxiliaire ou l'apprenti, que la communauté, que l'école pratique reçoivent, façonnent, éduquent, perfectionnent, que l'association enfin

Digitized by Google

s'assimile, s'ils sont nés viables pour elle. C'est ainsi qu'elle s'alimente, s'entretient, se survit, demeure une dans sa constitution propre, maintient son identité à travers le temps, tout en se renouvelant incessamment.

Cette fécondité, cette génération constantes ne subsistent, on le conçoit, qu'au moyen de la vigueur, des attraits que renferme l'organisme général. C'est-à-dire qu'une société ne vivra, ne se fortifiera, ne durera, qu'autant qu'elle offrira simultanément intérêt, plaisir, haute satisfaction aux sentiments moraux.

Quant à la répartition des bénéfices, question si délicate, source de tant de contestations dans les rapports, ou plutôt par l'hostilité actuelle du capital, du travail, du talent, principaux centres nerveux de l'économie physiologique de l'association rudimentaire, elle trouve sa solution dans le concert de ces éléments, dans le libre accord qu'ils forment pour déterminer leurs parts respectives, transaction, contrat qu'ils ont toujours le droit de modifier suivant les circonstances, suivant les nécessités variables de la justice progressive, de façon à ne jamais compromettre l'harmonie par de trop brusques

Digitized by Google

ruptures d'équilibre. C'est principalement dans cette équité distributive qu'il faut prendre le point d'appui des leviers et contre-poids nécessaires à la régularité des mouvements, sans oublier qu'au travail échoit plus spécialement, par rapport à la création de la richesse, des fonctions analogues à celles du cervelet.

Maintenant, un mot encore sur le fonctionnement général de cet organisme, les conséquences de son régime, de ses résultats plus ou moins prospères. De même que les mœurs de l'individu se transforment comme sa condition, s'abaissant ou s'élevant selon qu'il tombe dans la misère ou s'enrichit, de même aussi les manières, le ton des membres d'une association s'adoucissent, se civilisent, se raffinent ou se dégradent en raison des incidents de sa fortune. C'est ainsi que l'association qui créera l'aisance, la sécurité, l'instruction, une gymnastique attrayante, intégrale, dans l'exercice même du travail, indépendamment des plaisirs, améliorera très-rapidement l'espèce sous le triple rapport de la santé, de la beauté physique, de la distinction de toutes les facultés intellectuelles, artistiques, morales, imprimant même, sur ce

Digitized by Google

dernier point, une plus-value considérable à l'intelligence, au caractère. Il arrivera pour l'homme associé ce qui arrive pour le castor réuni, groupé : autant il est ingénieux, habile, extraordinaire en société, autant il est stupide, impuissant, à l'état isolé, sauvage.

Digitized by Google

Digitized by Google

XXX

DU MOUVEMENT COMBINÉ

Tout bien considéré, le système de la participation, pivoté sur un patron, est la transition la plus insensible, la plus sûre entre le régime économique actuel et celui de la pleine association, destinée de l'humanité. Il ne change rien au fond des choses, quant aux méthodes industrielles, aux procédés de la concurrence, à la distribution des métiers spéciaux, et pourtant il introduit la justice, la paix entre le capital et le travail, ouvre la voie à toutes les combinaisons qui pourront être reconnues utiles pour augmenter le bien-être des masses, créer

Digitized by Google

successivement, sans secousses, sans danger pour personne, les conditions d'éclosion, de culture, d'emploi des aptitudes, de classement, de rémunération selon la capacité, les œuvres, de sécurité, de solidarité, de bonheur auxquelles aspire invinciblement la nature humaine.

En supposant cette participation organisée soit partiellement, soit fédérativement pour un corps d'état tout entier dans une grande cité, par exemple, on aurait immédiatement : — la statistique exacte des travaux de sa spécialité, — les données relatives à l'équilibre de son personnel, — la moyenne du chômage par campagne, — le double mouvement des retraites et des recrues, tous éléments qui permettraient d'éviter l'exagération du nombre des ouvriers, d'une part; de l'autre, d'annexer quelques branches nécessaires à l'emploi constant des bras durant tout le cours de l'année.

Et la généralisation du système pour toutes les industries résoudrait, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs, ce problème jusqu'ici inextricable de la balance entre la production et la consommation, problème qui n'est que la constatation du désordre qui se traduit

Digitized by Google

périodiquement par les engorgements de produits, les crises financières, les faillites, les désastres de toutes sortes.

Mais cette connaissance précise du mouvement de la consommation n'aurait pas que l'avantage de régler celui de la production, d'éviter ainsi les graves inconvénients que nous venons de signaler; elle amènerait forcément à comprendre la nécessité de flanquer, encore une fois, certaines industries de branches annexes, de les réunir, de les fondre de manière à ce que toutes les forces fussent sans cesse appliquées productivement.

Cette enquête de fait, ou plutôt cette statistique permanente de l'état de toutes les divisions et subdivisions du travail humain démontrerait bien vite deux fâcheuses anomalies : 1° la surabondance des bras dans toutes les branches de l'industrie manufacturière, surtout commerciale; 2° l'insuffisance de ceux qui s'occupent d'agriculture.

Et comme la désertion des champs tient à l'infériorité du salaire qu'ils offrent, on se trouverait tout naturellement conduit à combiner l'industrie agricole avec celles qui, suivant les

Digitized by Google

circonstances locales, pourraient le mieux s'y coordonner. Peu importerait alors le taux du rendement de la terre, en supposant, par impossible, que des méthodes nouvelles, des applications mécaniques ne l'élevassent point considérablement, puisqu'il s'établirait une compensation qui assurerait toujours l'aisance du travailleur.

La culture, l'exercice fréquent au grand air, la communion avec cette mère commune qui nourrit l'homme, retrempe ses forces, cette industrie, la plus riche, la plus variée, la plus attrayante, la plus passionnante, si on sait l'organiser conformément aux innombrables produits qu'elle présente, la culture, accessible à tous, recherchée par le plus grand nombre, deviendra donc, comme il lui appartient de droit, l'industrie pivotale par excellence.

La société de Beauregard, fondée sous l'inspiration phalanstérienne[1], a compris cet ordre logique et s'est installée dans un vaste domaine sur lequel elle exploite, indépendamment de certaines cultures, diverses branches indus-

1. *Mouvement coopératif à Lyon,* Flotard, p. 5 et suiv.

Digitized by Google

trielles telles que meunerie, boulangerie, draperie, teinturerie, école, maison de sevrage, etc. Seulement elle n'a pas encore, que nous sachions, formé un personnel unique se distribuant alternativement dans les différentes directions. Elle a, sans doute par insuffisance de ressources en hommes, en argent, maintenu les spécialités de ses associés ou auxiliaires intéressés. Toutefois, comme l'entreprise générale prospère, qu'elle s'est déjà étendue, ne peut manquer de s'agrandir encore, il faut espérer qu'elle essayera bientôt l'engrenage de ses industries jusqu'ici complétement séparées. Moyennant qu'elle entre dans cette voie avec la prudence qui l'a guidée dans ses premières opérations, elle en retirera certainement d'excellents fruits. On ne saurait trop l'encourager, au surplus, dans son louable but de préparer patiemment un type réduit du régime sociétaire combiné.

Mais, nous devons encore le dire, une intelligente institution de participation avec large commandite, comme celle, par exemple, de la société de prévoyance et de secours mutuels des ouvriers de la maison Leclaire, nous semble

Digitized by Google

susceptible d'avancer beaucoup plus vite dans cette voie féconde, puisqu'elle pourra disposer, à un moment donné, 1° d'un nombreux personnel en hommes, femmes et enfants; 2° de capitaux considérables par l'accumulation des revenus et bénéfices commanditaires.

« Si j'avais pu, dès le principe, organiser notre association sur ses bases actuelles, nous disait récemment M. Leclaire, nous aurions aujourd'hui un encaisse énorme, et la progression de notre capital serait extrêmement accélérée, puisque nous accumulerions, en dehors de nos bénéfices industriels, un excédant considérable d'intérêts annuels. »

Pour peu qu'on se fasse l'idée d'une telle capitalisation, ce qui est simple, on comprendra qu'une pareille association pourrait, si bon lui semblait, arriver, dans un intervalle de temps fort court, à acquérir, à construire, à mettre en valeur un domaine propre à loger, occuper, enrichir encore son personnel, directement par le travail, indirectement par une économie de 25 pour 100 au moins sur l'ensemble des approvisionnements, comme cela a lieu pour les ouvriers et employés du chemin

Digitized by Google

de fer d'Orléans[1] et du familistère de Guise.

Et quels résultats inattendus, merveilleux, n'obtiendrait-on pas avec un personnel de trois ou quatre cents familles, soit douze ou quinze cents personnes, y compris les enfants, dont on tirerait des services dès l'âge le plus tendre, comme on le voit dans la campagne, où de pauvres fillettes de huit à douze ans tiennent la maison, soignent, élèvent les petits frères et sœurs[2] ! Cultures, travaux domestiques, préparations culinaires, couture, soins de toutes sortes, occupations variées, pratiquées avec ardeur, chacun travaillant pour soi-même, il y aurait de quoi attirer, captiver tout le monde, créer l'aisance, l'abondance. C'est alors que se trouverait réalisée, sans *liquidation sociale*, sans spoliation, sans violence, cette propriété collective que rêvent les communistes déguisés de *l'Internationale;* mais cette propriété, au lieu de s'anéantir dans

1. Voir déposition de M. Cochin, administrateur du chemin de fer d'Orléans, *Enquête de 1866*, p. 132 et suiv. — *Le Paupérisme et les Associations*, par Ch. d'Assailly, p. 81 et suiv.

2. *Causeries d'un maire*, p. 58, 59.

Digitized by Google

l'égalité économique, cette utopie de fainéants[1], se consacrerait, au contraire, dans l'inégalité des aptitudes, des talents, utilisés au profit de l'association entière, devant conséquemment être comptés à leurs privilégiés possesseurs.

En attendant l'immanquable splendeur de l'association domestique-agricole-industrielle, une fondation de cette nature ne dût-elle, à son début, remplir que le modeste rôle d'une ferme d'asile, il y aurait encore en elle une excellente opération, puisqu'elle fournirait le moyen non-seulement de conjurer les chômages pour les hommes valides, mais de tirer parti, à leur grande satisfaction, des vieillards, des enfants, qui, dans l'état des choses, demeurent absolument improductifs. Si l'association exclusivement agricole n'est ni impossible, ni infructueuse, ni sans exemple, comme le prouvent les expériences très-prospères qui se poursuivent soit aux environs du village d'As-

1. Tout partage, quel qu'il soit, ne donnerait point aux paresseux l'amour du travail, ni aux dissipateurs l'ordre et l'économie, sans lesquels, dans toute société, on ne peut pas plus acquérir que conserver. (Leclaire, *des Améliorations*, etc., p. 5.)

Digitized by Google

sington[1], soit à Beauregard, soit ailleurs, quels avantages n'offriraient pas des associations complexes, combinées dans le genre de celle que nous venons de faire entrevoir!

Au surplus, nous n'imaginons pas là une extension chimérique de la participation de haut degré. Bien conçue, sagement conduite, elle aboutit nécessairement à l'association intégrale, son épanouissement naturel. M. Leclaire, son initiateur pratique, l'a compris, nettement annoncé en maints endroits de ses écrits, spécialement dans les *causeries d'un maire avec ses administrés, en vue de former une* ASSOCIATION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE *entre tous les* HABITANTS *d'une* COMMUNE. C'est là la voie expérimentale qui conduit graduellement, sans trouble, sans malheurs, à l'évolution économique où se confondront, dans une égale satisfaction, et les droits acquis et les intérêts jusqu'ici en souffrance. C'est ainsi que toute association de n'importe quel degré, mais vraiment fondée sur les principes de la nature, aboutit logique-

1. *Associations ouvrières en Angleterre*, par M. le comte de Paris, p. 302 et suiv.

Digitized by Google

ment à l'ordre libre au sein des agglomérations humaines. Réformer rationnellement les conditions économiques d'un seul groupe de travailleurs, c'est donc transformer de proche en proche la société même. Avis, en conséquence, aux patrons bien inspirés qui sauront volontairement imiter à temps l'exemple qui leur est donné. Ayant pris part à la peine, ils auront part à l'honneur, grande part aussi au profit. « Ils jouiront, comme le leur promet leur guide, de l'insigne bonheur de travailler en association, d'en contempler les prodigieux résultats en bien-être et en agréments[1]. »

Ne pouvant concentrer tout ou partie de ses ateliers sur un seul point, comme la Compagnie du chemin de fer d'Orléans ou M. Godin-Lemaire à Guise, M. Leclaire n'a pu songer à joindre une opération d'approvisionnement à son association de production ; mais il a commencé du moins le mouvement d'agglomération des branches connexes de son industrie, de manière à les stimuler émulativement en même temps qu'elles ajouteraient aux bénéfices. Ces branches

1. *Causeries d'un maire*, p. 89.

Digitized by Google

sont, comme nous l'avons vu, la peinture, la vitrerie, la dorure, les bois, les marbres, la lettre, le décor, la tenture, la miroiterie. Elles ne marchent pas constamment, et dans aucune il n'est possible d'éviter une certaine moyenne de chômage. On ne combattra cette triste éventualité qu'en adjoignant aux parties actuelles de l'exploitation d'autres travaux qui pourront y tenir plus ou moins étroitement, tels, par exemple, que la trituration des matières, la préparation des couleurs, soit pour employer, soit pour vendre; la fabrication ou l'aménagement de divers objets de l'outillage, du matériel; en un mot, la plus grande multiplicité possible de fonctions, et, pour chaque homme, l'éducation propre à lui permettre d'en accomplir alternativement ou successivement plusieurs, aptitudes que doivent déjà, aux termes de l'article 12 du règlement, posséder ceux qui composent le noyau ou sont classés parmi les employés.

« On oublie, dit M. Leclaire, que Dieu, dans sa puissante et divine sagesse, en douant l'homme de facultés et aptitudes diverses, a créé, dans le grand atelier humain, des fonctions en rapport avec la destinée de chacun... M. Garry sait faire

Digitized by Google

la menuiserie, il fabrique des perles avec amour, il est musicien; mais ce qu'il préfère par-dessus tout, c'est d'exécuter de la serrurerie[1]. »

L'option dans le travail, c'est là la véritable liberté, ainsi que le comprenait La Bruyère lorsqu'il disait : « La liberté n'est pas oisiveté; c'est un usage libre du temps, c'est le choix du travail et de l'exercice; être libre, en un mot, n'est pas ne rien faire, c'est être seul arbitre de ce qu'on fait ou de ce qu'on ne fait pas. Quel bien en ce sens que la liberté[2] ! »

Et, comme pour mieux faire sentir à ses correspondants campagnards que l'emploi des aptitudes est bien le secret du gouvernement libre de tout être, M. Leclaire leur raconte d'une façon charmante ce qui suit :

« L'autre jour, j'étais chez M. Paulmier. Il y avait un attelage de chevaux dans la cour; je les examinais, M. Paulmier me dit : « Voilà un « cheval, c'est un des bons de mon écurie; lors« que je l'ai acheté, on ne pouvait rien en faire, « et ce n'est qu'après l'avoir changé trois fois « de charretier qu'il a bien fait son service. Il

1. *Causeries d'un maire*, p. 16, 17.
2. *La Bruyère*, t. II, p. 125 (1861).

Digitized by Google

« paraît qu'il avait trouvé un conducteur qui lui « était sympathique.

« J'ai un autre cheval qui n'est pas là, me « dit-il également. Il avait été attelé devant les « autres d'abord ; il faisait très-mal son service ; « au bout d'un certain temps, au lieu de m'en « défaire, j'essayai de le mettre en limon : c'était « sa place ; c'est un de nos meilleurs. »

« M. Paulmier ajouta : « J'ai un troisième « cheval duquel il était impossible de rien faire ; « n'importe la place où on le mettait, il brisait « ses harnais ; je me croyais volé dans l'achat. « L'idée me prit de l'essayer à mon cabriolet : à « cette place il n'y a pas de cheval plus doux « et plus docile ; c'est à n'y pas croire. »

« La conclusion de tout ceci, c'est que gens et bêtes, en naissant, sont destinés les uns et les autres, dans ce bas monde, à occuper une place et à remplir une fonction *suivant leurs goûts et leurs aptitudes*.

« Espérons qu'il en sera ainsi un jour, et qu'alors il pourra y avoir *gloire et bonheur durables pour tous*[1]. »

1. *Causeries*, p. 18

Digitized by Google

Oui, sans aucun doute, les hommes arriveront à se supporter, à se plaire même sous le harnais social, à ne plus vouloir le briser, comme l'essayent les révolutionnaires, sans savoir lequel pourrait enfin leur convenir; mais il n'en sera ainsi qu'à deux conditions essentielles : la réunion combinée des industries, la division du travail corrélativement aux vocations multiples des membres de la communauté; en d'autres termes, qu'autant que chacun rencontrera son libre développement, son essor, sa place, son rôle, la réalisation de son idéal dans la commune associée. Toute expérience sociétaire qui ne comporte pas de semblables conséquences est une tentative stérile, vaine, puisqu'elle ne réussira jamais à se généraliser.

« Chaque commune représente en France 1,000 habitants, dit l'Empereur dans ses *Pièces à l'appui des Idées napoléoniennes.* Travailler à la prospérité des 36,000 communes, c'est travailler au bonheur de 30 millions d'habitants, en simplifiant la question, en diminuant la difficulté de tout ce qu'établit de différence le rapport de 36,000 à 30 millions. C'est ainsi que Henri IV entendait faire lorsqu'il parlait de sa

Digitized by Google

poule au pot : autrement il n'eût dit qu'une sottise.

« Depuis 1790, qui a brusquement et justement arraché de la propriété du seigneur féodal ce droit commun de marcher et de paître, chaque municipalité est devenue, sous la protection des lois générales, une véritable *personne* ayant droit de posséder, d'acquérir, de vendre et de faire, au profit de la famille municipale, tous les actes de nos codes. Ainsi, par cette grande et nationale pensée, la France s'est trouvée subitement divisée en 36,000 individualités, dont chacune s'est trouvée appelée à éprouver tous les besoins du propriétaire, qui consistent à agrandir son domaine, à améliorer ses produits, à accroître ses revenus, etc. Le germe de la prospérité de la France était donc là [1]. »

Le fondateur de l'entreprise de peinture en bâtiment, en participation, a compris cette idée aussi simple que grande, et voudrait la voir compléter.

« Si j'étais gouvernement, dit-il, je ne me contenterais pas de créer des fermes modèles,

1. *Napoléon III*, œuvres, t. I, p. 175, 176.

Digitized by Google

des écoles d'agriculture, d'encourager les comices agricoles; je prendrais le taureau par les cornes, je m'emparerais d'une commune, je la transformerais de fond en comble, et je ferais le nécessaire pour convaincre les routiniers, ces ennemis de tout progrès, qui, par leur immobilité, perpétuent les préjugés et les erreurs. »

Le conseil, on le voit, s'adresse on ne peut mieux. Seulement, réserve faite des sentiments éminemment humains, essentiellement progressifs du prince qui veille sur nos destinées, sont-ce bien les gouvernements qui, en France surtout, suspectés de tous côtés, peuvent prendre utilement l'initiative d'une révolution économique? Peuvent-ils intervenir directement dans une question qui touche le capital, le travail, toute la classe des intermédiaires, bien des choses encore, autrement qu'en assurant à tous la liberté de s'entendre, de s'organiser pour défendre pacifiquement leurs droits, leurs intérêts? Que les influences personnelles des souverains, des hommes d'État, se mettent au besoin au service des expériences qu'ils jugent les plus efficaces pour le bien public, rien de mieux : c'est leur

Digitized by Google

droit, c'est leur devoir; mais on ne saurait leur en demander plus. Le reste, encore une fois, n'est que l'œuvre des transactions volontaires des divers intérêts sociaux.

« Le plus grand danger peut-être des temps modernes vient de cette fausse opinion, inculquée dans les esprits, qu'un gouvernement peut tout et qu'il est de l'essence d'un système quelconque de répondre à toutes les exigences, de remédier à tous les maux. Les améliorations ne s'improvisent pas, elles naissent de celles qui les précèdent : comme l'espèce humaine, elles ont une filiation qui nous permet de mesurer l'étendue du progrès possible et de le séparer des utopies. Ne faisons donc pas naître de vaines espérances, mais tâchons d'accomplir toutes celles qu'il est raisonnable d'accepter; manifestons par nos actes une constante sollicitude pour les intérêts du peuple; réalisons, au profit de ceux qui travaillent, le vœu philanthropique d'une part meilleure dans les bénéfices et d'un avenir plus assuré [1]. »

« C'est l'opinion publique seule, ajoute de son

1. *Napoléon III*, œuvres, t. III, p. 119.

Digitized by Google

côté M. le conseiller d'État Ch. Robert, qui peut résoudre les questions sociales en agissant par les vérités qu'elle propage, par les mœurs qu'elle change, par les lois qu'elle provoque, sur toutes les catégories de citoyens dont le concours est nécessaire. Si nous voulons faire triompher une idée juste, efforçons-nous de la mettre en pleine lumière, de la rendre bien claire, saisissable par tous les esprits, simple, nette, frappante d'évidence. Cela fait, ayons confiance ; notre idée fera son chemin sans nous : l'opinion publique la saisira au vol. Mal comprise d'abord, critiquée, bafouée peut-être, elle n'aura pas moins pénétré comme une flèche dans l'esprit de ceux mêmes qui la combattront. C'est en vain qu'ils voudront s'en débarrasser : plus ils la secoueront dans leurs efforts, plus elle s'enfoncera en eux pour les convaincre et, s'ils sont sincères, pour les convertir et en faire de dévoués défenseurs de la bonne cause.

« Telles sont les victoires que remporte la vérité [1]. »

1. Vingt-neuvième assemblée générale de la Société de prévoyance et de secours mutuels des ouvriers et employés de la maison Leclaire. — *Proces-verbal*, p. 3.

Digitized by Google

C'est donc aux intérêts qu'il convient particulièrement de s'adresser pour leur démontrer par les faits, par le calcul, qu'ils ont tout avantage à se rapprocher, à se concerter, à s'unir en vue d'une constitution économique supérieure, d'une élévation sociale qui améliorera toutes les conditions sans exception. C'est lorsqu'une fraction notable de l'opinion sera rendue à cette foi, qu'il sera temps d'invoquer le concours effectif de l'administration. Jusque-là, profitons du bon vouloir éclairé, libéral des hommes qui la dirigent, mais ne les compromettons point inconsidérément dans des débats, des essais qui ne doivent avoir lieu qu'à nos seuls risques et périls.

« Une forte et saine éducation, combinée avec une instruction appropriée aux besoins de la vie agricole et industrielle, est, dit M. Charles Robert, le premier moyen à prendre afin d'assurer le progrès moral et matériel des populations ; l'instruction seule, en effet, peut rendre le paysan et l'ouvrier capables de profiter des moyens d'action qui s'offrent à eux. Pour atteindre un tel but, les gouvernements ne doivent reculer devant aucun sacrifice ;

Digitized by Google

c'est un intérêt majeur qui se place au même rang que celui de la défense nationale [1]. »

C'est là, en effet, avec la protection, pour toute initiative d'expériences utiles aux intérêts légitimes, tout ce que nous pouvons raisonnablement demander à l'État.

Seulement, d'un autre côté, ne négligeons rien pour accélérer l'avénement de l'association dans la commune, association qui la rendra, suivant la belle expression de l'Empereur, *attractive de la population* [2]; ramenant ainsi l'homme aux champs, lui assurant la tranquillité, le bien-être, le bonheur; dérobant par là même les centres populeux à cette fermentation de la misère, des passions aigries, toujours menaçantes pour l'ordre; pacifiant à tout jamais les sociétés, consolidant les gouvernements qui pourront employer à la bonne administration des intérêts généraux le temps, les forces qu'on leur fait perdre à lutter contre les attaques des

1. *Considérations générales sur le groupe X*, par M. Charles Robert, p. 22, 23.

2. *Napoléon III*, œuvres, t. I, p. 177.

Digitized by Google

mécontents; établissant enfin dans le plus humble hameau, comme dans tout l'Empire, cette unité d'action qui entraîne les volontés, enfante les prodiges.

Digitized by Google

Digitized by Google

XXXI

MOUVEMENT DE PROPAGATION

Les grands ennemis du progrès sont principalement l'ignorance, le doute, la peur, enfants du paupérisme et de la sottise humaine. On ne sait pas, faute de pouvoir ou vouloir apprendre; on doute, parce qu'on est en face de l'inconnu; on craint enfin, parce qu'on a conscience de dangers que l'on ne saurait prévoir ni mesurer. Voilà pourquoi le meilleur enseignement est celui du fait qui parle aux yeux, contraint à réfléchir, découvre de lui-même ses conséquences quelles qu'elles soient.

S'il en est ainsi pour le mouvement consé-

Digitized by Google

cutif, régulier des connaissances, des incidents du système social en cours, que sera-ce lorsqu'il s'agira de découvertes, de procédés encore inusités, plus ou moins en opposition apparente avec les droits acquis, les habitudes prises? On verra généralement l'opinion se soulever contre les auteurs ou promoteurs de ces nouveautés. Les idées théoriques, les doctrines seront critiquées, dénigrées, dénaturées, malgré les formules les plus précises, les plus axiomatiques. L'inventeur, l'homme de génie devra donc s'épuiser, s'user, voir fuir le temps, s'évanouir ses espérances, trop souvent mourir à la peine, sans savoir si la vérité qu'il a trouvée triomphera jamais de ce monde aveugle, indifférent, ingrat. Ceux qui auront recueilli sa pensée devront continuer cette lutte, cet apostolat, ce martyre, sous la seule impulsion d'une foi généreuse. Ce ne sera ainsi que péniblement, de proche en proche, que les principes nouveaux se répandront, s'implanteront dans un organisme vivant. Alors seulement ils prendront rang, acquerront droit de cité, s'avanceront à la conquête de l'avenir.

Dans le domaine même de la science pure,

Digitized by Google

les choses ne vont pas autrement. Toute conception neuve, originale, toute modification un peu profonde des systèmes adoptés doivent dégager leur valeur sous l'action de la discussion contradictoire, surtout des épreuves du temps. A ceux donc qui sont intéressés à l'application des idées nouvelles, et, dans l'ordre des questions qui nous occupent, aux capitalistes, entrepreneurs, chefs d'industrie particulièrement, de travailler à faciliter ces épreuves en les soumettant, à leurs risques et périls, à la sanction décisive de la voie expérimentale. En matière de théories économiques, ajoutons que ce moyen est absolument indispensable, puisqu'il peut seul mettre fin aux préjugés, aux stériles disputes, justifier des prétentions conçues, des solutions cherchées.

Dès qu'il s'agit d'ailleurs d'un mécanisme quelconque, comment en établir la valeur autrement que par sa réalisation sensible, son jeu, ses fonctions? Si ceux qui en adoptent les données croient à sa fécondité, hésitent, ne peuvent réussir à le monter, sont-ce ceux qui l'ignorent, n'y croient point, qui devront se charger de l'essayer? L'expérience pratique est

Digitized by Google

donc, encore une fois, l'unique moyen de vérification pour soi comme pour les autres, surtout d'amener, d'entraîner l'imitation. C'est ce qu'a pensé M. Leclaire à l'égard de son système d'association avec ses coopérateurs.

Il a donc commencé tranquillement, sans forfanterie, sans promettre autre chose d'abord que de modestes améliorations, une simple voie de transition facile, certaine, sauf à l'élargir successivement ensuite. « Jusqu'à ce que la science économique ait produit un programme clair, précis, intelligible pour tous, qui mettra chacun à même de comprendre qu'il est possible de donner satisfaction au capital, au travail et au talent, sans porter atteinte aux intérêts et aux bonnes habitudes d'autrui, disait-il avant d'avoir pu compléter son organisation, nous continuerons, comme par le passé, la participation de l'ouvrier dans les bénéfices du patron, puisque cette participation, telle qu'elle a lieu dans notre établissement, sert nos intérêts et qu'elle tend à mettre l'ouvrier à l'abri de la misère dans sa vieillesse...

« Que ceux qui ne la connaissent pas prennent la peine d'en étudier les détails et la

Digitized by Google

portée, et ils reconnaîtront qu'à tous les points de vue elle mérite d'être encouragée et soutenue ; ils reconnaîtront que la participation de l'ouvrier et de l'employé dans les bénéfices du patron renferme un germe fécond d'organisation TRANSITOIRE très-pratique, qui, généralisé, permettrait d'arriver sans secousse, sans violence, à une solution qui donnera satisfaction à toutes les exigences, — fera disparaître ce malentendu, cet antagonisme qui entretient la division entre les diverses classes de la société, — établira, pour toujours, le bon accord entre celui qui vit de son travail et celui qui fait travailler[1]. »

Bien que fixé sur son idéal d'ensemble, M. Leclaire eut la force de procéder peu à peu, par tâtonnements, ne donnant à ses hommes, comme Jésus à ses disciples, que ce qu'ils pouvaient graduellement *porter;* s'arrêtant, stationnant sur un point quand il pouvait y avoir risque en le franchissant trop brusquement ; améliorant, perfectionnant son œuvre lentement, patiemment, prudemment, pour qu'elle ne

1. Supplément au compte rendu par M. Leclaire aux clients de sa maison (1867), p. 18, 19, 20.

Digitized by Google

tassât, ne crevassât point sur ses bases; attendant enfin avec un courage stoïque, pendant près d'un demi-siècle, lui fougueux par tempérament, qu'elle fût arrivée aux proportions convenables de force, de beauté, pour appeler sur elle l'attention du monde, pour la proposer enfin en exemple aux chefs d'industries, aux ouvriers intelligents, honnêtes.

C'est ainsi, doucement, sans *tambour*, sans *trompette*, à travers les tâtonnements, les difficultés, les obstacles de toutes sortes, malgré l'opposition, la résistance de ceux-là mêmes dont il voulait assurer le sort, que l'inventeur dont nous avons étudié l'œuvre a su l'élever progressivement à la hauteur d'une véritable institution. Mais, s'il a, pendant le cours laborieux de cette expérience, évité plutôt que recherché le bruit qui force l'attention, le moment est venu, croyons-nous, où d'elle-même la publicité viendra divulguer, préconiser, à titre de service public, une application sociale absolument salutaire dans la terrible crise qui agite les travailleurs. Le chef-d'œuvre, bravant désormais la critique, peut enfin, à bon droit, prétendre à faire envie à ceux qui s'intéressent dou-

Digitized by Google

blement à l'art comme procédé de construction sociale, comme édificateur du milieu favorable au bonheur de l'homme. Dans ce vaste courant que suscite l'essai d'association, au sein de cette agitation qu'accélèrent les droits politiques concédés à tous, sans distinction de condition; dans le paroxysme de cette fièvre de jouissance, d'égalité qui s'empare des masses; dans l'insuffisance surtout des essais coopératifs, qui ne peuvent promettre, donner que des résultats d'économie, de plus-value rémunératoire, nullement les chances de s'élever au rang d'associé, de capitaliste, de patron, on aspire à un mécanisme de transition qui puisse servir de type à ceux qui voudront l'imiter.

Mais il faut qu'il soit préalablement apprécié, contrôlé, ce mécanisme; il faut que sa réalisation provisoire s'impose par un succès incontestable, par l'opinion que peuvent avoir de sa valeur, de son avenir, les juges compétents, autorisés; il faut enfin un commencement d'entraînement à répéter le fait, pour lui-même d'abord, comme supérieur à ce qu'il doit remplacer, puis comme moyen transitoire, transactionnel entre des intérêts en litige, en conflit, en lutte.

Digitized by Google

Or, dans cet état actuel d'incohérence, de confusion des intérêts, de préoccupation, de défiance, de routine, de légèreté, le mouvement de propagation théorique de l'idée, d'imitation pratique du fait, ne peut se produire, s'étendre qu'au moyen de la presse, surtout de la parole allant frapper l'oreille de tous ceux à qui il conviendrait d'entreprendre l'application transitoire du principe d'association.

Le premier de ces deux moyens, la publicité, commence à se mettre au service du système particulier de la participation instituée par M. Leclaire. Les brochures nombreuses qu'il a publiées, le retentissement qu'ont depuis quelques années les assemblées générales de la Société de prévoyance et de secours mutuels, présidée avec tant d'éclat par M. le conseiller d'État Charles Robert, hautement patronnée par l'Empereur et plusieurs ministres qui ont signé son livre d'or; les témoignages d'approbation, d'encouragement prodigués par les économistes les plus éminents[1]; les articles multipliés répandus dans une foule de journaux, parmi les-

1. Maisons Leclaire, A. Defontenay et Cie, p. VIII à XXV

Digitized by Google

quels nous citerons *le Journal officiel, les Débats, le Siècle, la Science sociale, l'Économiste français, l'Opinion nationale, le Peuple français, le Bâtiment,* etc., ont porté depuis longtemps cette remarquable expérience à la connaissance du public, attiré par là l'attention des bons esprits qui se préoccupent de toutes les questions d'amélioration sociale.

Parmi les remarquables études consacrées par tous ces organes à la fondation de M. Leclaire, nous nous bornerons, faute d'espace, à mentionner celle du *Journal des Débats,* qui se distingue par la haute compétence, le talent d'analyste et d'écrivain que l'on connaît à son auteur, M. Jules Duval :

« La participation des travailleurs aux bénéfices, comme complément du salaire, dit-il, est le second des remèdes qui ont été proposés pour faciliter l'accord entre les patrons et les ouvriers ou les employés, en vue de prévenir ou de terminer les grèves; on pourrait même dire le premier remède, si l'on tenait compte de la facilité de l'innovation..... Sous des noms divers et des formes variables, une participation de ce genre a été, est encore souvent appliquée.....

Digitized by Google

De ces précédents à une application plus générale, il n'y a qu'une différence du moins au plus, et ce pas ne pouvait manquer d'être franchi, au nom même de la logique et de la justice par les ouvriers, au nom de la prudence et de la sécurité par les patrons. Aussi une telle participation paraît-elle devenir assez rapidement, dans les luttes auxquelles nous assistons, *un mot d'ordre* et *une base de transaction*.....

« Nous exposerons les résultats d'une expérience qui se poursuit à Paris même, sur de grandes proportions, depuis vingt-sept ans : nous voulons parler de l'entreprise de peinture connue sous le nom de maison Leclaire, Defournaux et Cie. Elle a pignon sur rue, comme on peut s'en assurer, rue Saint-Georges; elle publie des comptes rendus annuels..... Ses déclarations, comme ses actes, ont un cachet d'authenticité qui s'accroît de l'estime sympathique qu'inspire son chef..... On peut interroger avec confiance les enseignements que contient cette entreprise, fondée sur le principe de la participation des travailleurs aux bénéfices, enseignements qui peuvent se résumer en quelques traits.....

Digitized by Google

« Outre le salaire habituel de la profession, considéré comme un minimum nécessaire, les ouvriers participent aux bénéfices à deux titres : premièrement, pour leur compte personnel, par l'attribution qui est faite à chacun d'eux, proportionnellement au salaire gagné dans l'année. Un second prélèvement est attribué, à titre collectif et indivis, à une société de secours mutuels que les ouvriers ont formée entre eux, et qui est un véritable associé commercial de la maison...

« Partout où ces ouvriers sont envoyés, à Paris ou dans les départements, ils se montrent des modèles d'activité, de conduite et de tenue. Aussi l'harmonie règne-t-elle entre eux, au dedans et au dehors de la maison[1]. L'unité d'action, cette loi essentielle de toute œuvre, est obtenue dans le drame du travail par l'unité de sentiment et d'intérêt, tandis qu'elle manque si fréquemment sous le régime du salaire pur et simple[2]. »

Il n'y a pas à en douter, la presse tout entière, sans acception d'opinions, de partis, en-

1. Comptes rendus annuels et suite des comptes rendus.
2. *Journal des Débats* des 31 octobre et 4 nov. 1869.

Digitized by Google

trera avec dévouement dans cette voie qu'un grand nombre de journaux, soucieux, intelligents de la crise économique du temps, ont commencé d'ouvrir. Les expositions, les traités, les livres viendront, à leur tour, compléter, préciser l'enseignement technique, lui donner la certitude dans l'application, comme les formules de la science les fournissent aux expérimentateurs. Les faits d'imitation, et déjà de nouveaux s'annoncent, vont se produire, ceux, par exemple, de MM. Lenoir et Voiron, tous deux également entrepreneurs de peinture, qui associent aussi leurs ouvriers aux bénéfices de leurs opérations. D'autres grandes maisons commerciales ou industrielles de Paris cherchent les meilleures conditions d'application du principe et suivront successivement cette pratique dès qu'elles auront reconnu qu'elles peuvent s'en trouver mieux, tout en donnant aux travailleurs leur légitime part. En Belgique, indépendamment de l'expérience depuis longtemps en cours de M. Célestin Martin, de Verviers, il s'agirait, nous apprend une correspondance de M. R. Centner fils avec M. F.-J. Godimus, de Bruxelles, de saisir les chambres de commerce de cette

Digitized by Google

importante question. L'idée est donc bien désormais en route; rien n'interrompra plus sa marche, nul accident ne saurait être à redouter dans sa réalisation, moyennant que l'on se conforme aux précédents si concluants de la maison Leclaire. La participation enfin, comme le fait remarquer très-justement M. Jules Duval, ne saurait tarder à devenir pour tous un véritable *mot d'ordre*, une *base de transaction*, et de transaction des plus satisfaisantes.

Cependant le temps presse, et les meilleures mesures générales ont besoin d'être popularisées, soutenues, chaudement adoptées par l'opinion, ce souffle qui parfois déchaîne les tempêtes, mais aussi qui sème, répand, fait lever les germes de la vérité. Les publications écrites, de quelque nature qu'elles soient, ne sauraient suffire, dans les circonstances actuelles, à saisir assez promptement l'esprit des ouvriers et des patrons, qui, occupés, absorbés le plus souvent par leurs travaux, n'ont ni le moyen ni les loisirs de se livrer à de longues lectures, à de fatigantes études. Quoique gravement intéressés assurément, les uns et les autres, à la solution du différend qui les divise, il est certain que ce sys-

Digitized by Google

tème de propagation des principes et doctrines de la participation, par la presse, et de plus ou moins rares imitations, n'obtiendra que d'assez lents résultats, eu égard surtout aux préventions qui règnent encore entre les classes. Il ne faut pas se le dissimuler, l'incohérence, l'instabilité, les risques aveuglent; maîtres et ouvriers ne parlent d'ailleurs point la même langue; les premiers s'exposeront difficilement à des changements dont ils n'apprécieront pas bien les conséquences; les seconds ne verront toujours, dans le chef, fût-il le libéralisme même, comme M. Leclaire; dans les règlements, fussent-ils comme ceux adoptés par tous dans cette maison, un chef-d'œuvre d'humanité, de raison, de sagesse; dans la discipline, fût-elle, comme encore dans cette organisation, la dignité, l'honneur du personnel à tous les degrés de la hiérarchie; les ouvriers étrangers ne verront toujours, dans ce système, qui fait l'admiration de ceux qui s'y soumettent volontairement, qu'une trame d'entraves, de despotisme, à laquelle mieux vaudra cent fois préférer la fausse et perfide indépendance de la misère.

Les journaux, les livres, même les faits, au-

Digitized by Google

ront difficilement raison des préjugés de la masse, de part ou d'autre. Il faudrait donc aller au milieu d'elle ou la convier du moins à entendre des interprètes, des conciliateurs désintéressés qui lui exposeraient, lui expliqueraient les principes, le mécanisme, les avantages présents et à venir de l'institution, les conséquences fécondes qu'elle aura pour préparer, fonder, de concert, ouvriers et patrons, l'association accessible à toutes les capacités [1]. C'est là l'œuvre des enseignements oraux, des cours, conférences, qui incombent aux hommes de bonne volonté qui savent, ont plus ou moins le don de la parole, veulent surtout, au milieu de la crise actuelle, travailler efficacement à conjurer les dangers, les catastrophes que d'aveugles ambitions accumulent imprudemment sur le terrain mouvant, défoncé de la politique. Que ces nouveaux Cobden prennent en main la cause de l'économie sociale, de l'agitation pacifique qui conciliera enfin les intérêts dans la science, dans la justice : une pure popularité,

1. Trentième assemblée générale. Discours de M. Baral. *Procès-verbal*, p. 36.

Digitized by Google

une véritable gloire, celles qui reposent sur de nobles services, de réels bienfaits, les couronneront bientôt d'un éclat qui fera pâlir ces notoriétés d'aventure qui s'élèvent aujourd'hui pour s'abîmer, être oubliées demain.

Digitized by Google

XXXII

CONCLUSION

Au premier abord, la participation n'est rien qu'une simple mesure d'intérêt bien entendu de la part d'un industriel ou négociant. Sous cette forme primitive, élémentaire, c'est, dit-on, un système bien plus ancien, mais beaucoup moins radical que les sociétés coopératives [1].

Cependant, en y regardant de près, en allant au fond des choses, dans les limites mêmes où on l'a renfermée jusqu'à présent, c'est déjà l'application du principe du partage proportionnel

1. Jules Duval, *Débats* du 4 novembre 1869.

Digitized by Google

des résultats d'un travail ou d'un commerce entre ceux qui ont concouru, par le capital, l'intelligence ou la main-d'œuvre, à les produire.

Moyennant maintenant que l'on passe de cette combinaison naïve, suggérée par l'intérêt clairvoyant du chef de maison, à l'application complète, plus ou moins savante, de ce principe si étrangement négligé dans l'industrie, on voit aussitôt qu'il recèle en lui tout un épanouissement de conditions fécondes, soit pour l'exercice même du travail, soit pour la répartition équitable des profits, soit pour l'éducation, le développement, l'élévation, l'avenir de l'ouvrier, soit enfin pour préparer, réaliser progressivement l'association intégrale au sein de laquelle toutes les capacités et aptitudes auront la place que leur attribueront leurs œuvres.

« Grâce à l'association qui les fait participer aux bénéfices de leur patron, est-il inscrit en tête du *livre d'or* de la société de secours mutuels de la maison Leclaire, les ouvriers peintres, membres de cette société sont placés dans une *situation exceptionnelle*. Vivant du salaire normal de leur profession, secourus dans la maladie *sans avoir de cotisation à payer*, ils

Digitized by Google

savent qu'en cas de mutilation ou d'infirmités incurables résultant du travail, ou lorsque après vingt ans de service dans la maison, viendra l'âge de cinquante ans, une *pension viagère de retraite leur est garantie* [1] et que cette pension est *reversible en partie sur la tête des veuves et des orphelins*. Les plus capables peuvent, en outre, compter sur des *gratifications annuelles* [2] qui deviennent l'épargne et la réserve de la

1. Le capital des pensions est, une fois celles-ci réglées, déposé à la Caisse des retraites, qui en fait le service.

2. Ces parts d'intérêt, ces allocations annuelles, ces subventions du patron à la caisse de secours ou à la caisse d'épargne, ces constructions d'écoles, d'asiles, de maisons ouvrières, ces avances, ces pensions viagères aux invalides et aux mutilés, sont des salaires collectifs, remarque M. Ch. Robert dans ses considérations sur le groupe X, p. 13, 19, que la susceptibilité la plus ombrageuse ne saurait assimiler aux secours de la charité. En poussant à ses dernières conséquences le mauvais argument que je signale, ne pourrait-on pas dire à l'ouvrier qu'il demande l'aumône lorsqu'il se croit fondé à réclamer une augmentation de salaire? Prélevés sur le bénéfice net, ces avantages sont un véritable dividende offert aux ouvriers par un chef qui connaît la haute valeur du travail exécuté avec une ardeur constante par des hommes honnêtes, robustes, intelligents, intéressés au succès de l'entreprise et à la bonne renommée de la maison... Il ne s'agit point ici d'actes de générosité, mais d'un ensemble de rémunération qui fait, en réalité, partie du contrat de louage d'ouvrage. »

Digitized by Google

famille. Leur situation n'a donc rien de précaire. Intéressés comme le patron lui-même à la prospérité d'une maison qui est aussi *la leur*, pénétrés à son égard d'une reconnaissance bien naturelle, *soumis de bon cœur à un règlement librement accepté*, ils ont pu, depuis longues années, jouir en paix, malgré les agitations du dehors, *des bienfaits réunis du patronage, de l'association et de la mutualité*. Très-sincèrement satisfaits du présent, *affranchis d'inquiétudes pour l'avenir*, ils ont eu la pensée de rassembler les actes, les documents et les souvenirs relatifs à une œuvre qui ne les *intéresse pas seuls* et dont ils comprennent la *grandeur* et la *portée*.

« Ces souvenirs, bien précieux pour eux-mêmes et pour leurs enfants après eux, seront peut-être utiles un jour à *d'autres ouvriers, à d'autres chefs d'industrie* qui, *pleins de bonne volonté les uns pour les autres*, mais retenus jusqu'à présent par la crainte de s'aventurer au hasard dans les choses nouvelles, seront heureux de trouver ici, avec l'histoire d'une association éprouvée par vingt-deux ans d'expérience, les encouragements qui, après l'avoir

Digitized by Google

aidée à se soutenir, l'ont définitivement reconnue et consacrée. »

Nous croyons avoir justifié pleinement ces affirmations, si présomptueuses qu'elles paraissent, par l'étude analytique que nous avons faite précédemment du système d'organisation adopté dans l'établissement de MM. Leclaire, Defournaux et Cie.

Mais, en admettant que la perfection de mécanisme que nous avons reconnue dans ce système ne pourrait s'adapter qu'à des hommes d'élite ; en supposant aussi qu'il y aurait illusion de notre part à l'endroit des développements ultérieurs qu'il nous semble comporter dans le sens de la pleine association, ne faudrait-il pas toujours convenir que, réduit à sa plus simple expression, il est du moins l'étalon naturel de mesure entre le capital, le travail, le talent, conséquemment un instrument de justice, de paix entre des éléments jusqu'ici en désaccord ?

N'est-on pas également obligé de confesser que, s'il ne doit pas, comme nous le croyons, accomplir l'évolution qui changera la face du mouvement industriel, il ne compromet, ne bouleverse rien, ne menace aucun intérêt,

Digitized by Google

mais tend, au contraire, à les concilier tous?

Oui, et c'est là le caractère de la vérité, de la science, la participation à n'importe quel degré, quelle que soit la manière dont on l'envisage, non-seulement accepte les divers facteurs économiques, industriels, mais elle vient consolider leurs droits, leur donner une plus-value en les reliant par l'association. Dans le conflit des opinions socialistes, les unes oublient le talent, les autres abolissent ou subordonnent extrêmement le capital. La participation ne répudie aucun des éléments essentiels de la production, de la richesse; elle les convie à s'entendre pour régler amiablement la juste part qui revient à chacun d'eux.

Or toute la question est là dans notre civilisation dite moderne, mais, en réalité, si caduque, si décrépite. Les agitations qui troublent la société, alarment tous les intérêts, ne sont qu'affaire de balance entre les forces sociales diverses. Comment se classeront-elles? comment feront-elles leurs comptes? comment se mettront-elles d'accord sur leurs prétentions respectives? Encore une fois, tout est là, et les menaces de révolutions politiques, que soulèvent

Digitized by Google

les ambitieux, les brouillons, n'ont d'autre aliment que la lésion que croit éprouver dans la rémunération de son travail l'innombrable classe qui en vit. Donnez à cette classe ce qui lui appartient; prouvez-lui que vous ne profitez point de ses sueurs, que vous n'avez vous-mêmes que votre légitime part, et, ne dût-elle point voir s'améliorer son sort, elle désarmera, saura se résigner, attendre, car tout s'incline devant l'équité.

L'Empereur résumait admirablement cette vérité lorsqu'il disait : « Donnez au prolétaire le plus anarchique des droits, une place légale dans la société, vous en faites à l'instant un homme d'ordre, dévoué à la chose publique, car vous lui donnez des *intérêts à défendre*[1]. »

Mais si, en même temps que vous laissez au travail le droit de débattre ce qui lui est dû, vous venez, par certaines combinaisons, lui assurer des garanties contre les chômages, la misère, lui ouvrir des chances de prospérité, d'avancement, n'aurez-vous pas immédiatement rallié les peuples à l'ordre, pour jamais pacifié

1. *Napoléon III*, œuvres, t. II, p. 60.

Digitized by Google

les sociétés? L'homme qui vivra heureux, honoré dans les champs de l'industrie, s'enrôlera-t-il dans les rangs de la révolution pour le triomphe d'intrigues décevantes? Sous prétexte de liberté, s'exposera-t-il à se faire despote? Non, il défendra, conservera son bien-être, sa dignité, n'acceptera qu'un progrès défini, certain.

« Il faut enrichir le peuple par toutes les institutions de prévoyance et d'assistance que la raison approuve, disait encore Sa Majesté à l'inauguration du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, et le bien convaincre que l'ordre est la source première de toute prospérité[1]. »

Ces idées de justice, d'équilibre dans le domaine industriel, sont si simples à concevoir, si faciles à appliquer, que l'on reste confondu, en vérité, de les voir encore méconnues ou repoussées par ceux-là mêmes qui sont le plus intéressés dans les transactions sociales. Est-ce des protestations, des résistances, des luttes sous mille formes, que sortiront jamais une entente, un contrat durable, entre le capital et

1. *Napoléon III*, œuvres, t. III, p. 133.

Digitized by Google

le travail? Ne leur faudra-t-il pas toujours un intermédiaire, un arbitre, un trait d'union, et ce rôle ne convient-il pas au patronat, quel qu'en soit le caractère, c'est-à-dire à l'intelligence rectrice qui les connaît tous deux, puisqu'elle les a jusqu'ici gouvernés ?

Sans aucune intervention de la politique, des influences de partis, le patronat peut, s'il le veut, apaiser l'irritation des masses, enlever d'un seul coup à la révolution aveugle la partie saine, c'est-à-dire la presque totalité des classes laborieuses, en un mot, contenir, diriger le flot qui monte, portant la fortune ou la perte de l'humanité. Un moyen simple est à sa disposition pour cela : la proclamation, l'organisation, chez tous les peuples civilisés, de la participation de l'ouvrier dans les bénéfices des entreprises. Que cette grande mesure devienne d'usage, de droit commun, la paix se fait aussitôt dans le monde, qui passe, suivant la poétique de l'histoire du travail, telle que la résumait éloquemment M. Duruy, au quatrième acte du drame, celui du travail librement associé au capital, de l'harmonie des trois grands agents de la production : « l'intelligence, le ca-

Digitized by Google

pital et le salaire, *enfin associés* ou *confondus* sous les mille formes que cette association peut recevoir de la libre et loyale adhésion des contractants[1]. »

Mais, si les ouvriers raisonnables, honnêtes, sont disposés à répondre à l'appel du bon sens, de l'équité, à se ranger avec enthousiasme sous la noble bannière de la participation, qui, suivant la belle expression du même ministre que nous venons de citer, « portant dans ses plis une idée de justice, de concorde sociale, sera bientôt celle du monde industriel tout entier[2], » les capitalistes, les chefs d'industrie ne sauraient renoncer, dit-on, à l'indépendance qu'ils ont acquise, aux avantages qu'ils se procurent dans les conditions présentes. Ils ne consentiront point à déchoir, à réduire les chances de leurs opérations, surtout à subir le contrôle, la gêne, peut-être même les tracasseries de ceux qu'ils ont l'habitude de commander.

1. Discours prononcé à Lyon (23 juin 1867) par S. Exc. M. Duruy, ministre de l'instruction publique.

2. *Procès-verbal* de la trentième assemblée générale, p. 46.

Digitized by Google

Nous avons, osons-nous croire, suffisamment démontré, en son lieu, qu'il y a dans ces griefs beaucoup plus d'illusion que d'appréciation refléchie, sensée; que ces avantages apparents, auxquels ils se cramponnent, sont, dans le système bien conçu de la participation, remplacés par d'autres très-réels, certainement supérieurs, puisqu'ils assurent, indépendamment de bénéfices souvent plus considérables, une régularité administrative, une économie de temps, de matières, un intérêt, une entente, qui sont d'ordinaire la fortune des entreprises; que les appréhensions de contestations, de mauvaises chicanes, tombent devant les prévisions d'actes intelligemment, prudemment rédigés; enfin, que, s'il est flatteur, glorieux de diriger ses semblables, d'en être obéi, c'est surtout lorsqu'ils sont libres, qu'ils inclinent d'eux-mêmes vers l'ordre, l'unité d'action, le but commun. Dans quelque situation que l'on soit, fût-ce au sommet de la hiérarchie sociale, on n'a, nous ne disons pas de puissance, mais d'autorité, qu'autant que l'on est soi-même soumis aux lois, aux devoirs de cette situation. Au caractère, au mérite de l'homme, s'ajoute

Digitized by Google

alors la force de l'intérêt et du consentement de tous. Les satisfactions d'orgueil acquièrent ainsi leur droit, leur légitimité.

Mais, admettons encore qu'il n'y ait que chimère dans tout ceci, qu'il n'y ait guère équivalence dans le parallèle, qu'il ne soit même, si l'on veut, pas facile d'éviter aux patrons de certains risques, hypothèse jusqu'ici contredite par l'expérience, qu'aurait à faire ce résultat contre le principe lui-même? S'il est bon, pourra-t-il donner de vicieuses conséquences, à moins d'être mal appliqué? Cherchez donc comment il doit l'être au mieux : vous en obtiendrez de bons fruits, la justice n'en donnant point d'autres. Vous aurez concilié le monde; la paix vous récompensera.

« Ce sont les grands principes, les nobles passions, telles que *la loyauté* et *le désintéressement, qui sauvent les sociétés, et non les spéculations de la force et du hasard...* »

« S'il était vrai, comme le disait l'empereur Napoléon Ier, que le vieux monde fût à bout et que le nouveau ne fût point assis; sans savoir quel il sera, faisons notre devoir aujourd'hui

Digitized by Google

en lui préparant des fondations solides. »

Vaillants entrepreneurs, capitalistes qui, en général, de simples ouvriers êtes devenus, à force de volonté, d'intelligence, chefs d'industrie; n'oubliez pas que vous avez à remplir, dans les circonstances actuelles, ce rôle de sauveurs des sociétés, à vous sauver vous-mêmes d'une crise qui, en ajoutant à la misère de vos anciens compagnons, de vos subordonnés d'aujourd'hui, peut renverser l'édifice, si péniblement élevé, de vos propres fortunes, réserve de travail, de nouvelles richesses pour l'avenir. Ce n'est donc point qu'une œuvre économique, une œuvre d'humanité qui vous incombe à propos de participation, d'association, mais une véritable œuvre politique, la plus importante, la plus glorieuse qui puisse échoir à une classe, à une époque, celle qui inaugurera enfin les destinées heureuses du monde.

« Laissez donc de côté, comme le disait, dans un autre ordre d'idées, l'Empereur, laissez ces haines, ces rancunes, ces rivalités de partis; élevez-vous à la hauteur d'un principe; renversez tous les systèmes d'exclusion, quels qu'ils soient; donnez des droits à tous, afin

Digitized by Google

que tous soient intéressés au maintien de ce que vous aurez établi ; n'ayez d'autre préoccupation que le bien du pays, et surtout n'ayez pas peur du peuple : il est plus conservateur que vous[1]. »

1. *Napoléon III*, œuvres, t. I, p. 400.

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Chap.		Pages.
I.	De l'Association en général	1
II.	Éléments libres de l'association	11
III.	De l'Association en participation	25
IV.	Conditions de la participation	45
V.	De la Formation du capital	51
VI.	Instabilité de la participation de premier degré	57
VII.	D'un Capital commanditaire	63
VIII.	Influence de l'intérêt	69
IX.	Du Choix des hommes	75
X.	De la Division du travail	89
XI.	Du Patronat	99
XII.	Psychologie élémentaire	111
XIII.	Conditions concordantes à la nature	119
XIV.	Impulsions déterminantes	127
XV.	Rudiment de participation	135
XVI.	Essai progressif de participation	149
XVII.	Société de secours mutuels	157
XVIII.	Société commerciale	195

Digitized by Google

Chap.		Pages.
XIX.	Système d'organisation industrielle	217
XX.	Apprentissage. — École pratique	223
XXI.	Noyau du personnel	231
XXII.	Des Employés	241
XXIII.	Conditions dans l'exercice du travail	249
XXIV.	Fonctions et rétributions graduées	259
XXV.	De l'Éducation pratique	275
XXVI.	De l'Enseignement économique	281
XXVII.	Participation aux prérogatives du patronat	289
XXVIII.	Comité de conciliation	295
XXIX.	Réduction du système	301
XXX.	Du Mouvement combiné	323
XXXI.	Mouvement de propagation	345
XXXII.	Conclusion	361

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT — [1849]

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google